

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 24 janvier 2022



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni en visioconférence le 24 janvier 2022 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 06.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Gérald DARMANIN, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absents représentés : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

(La séance est ouverte à 11 heures 06, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, cela me fait plaisir de vous retrouver toutes et tous.

Avant de commencer cette plénière qui, je l'espère, sera la dernière en visioconférence, si la pandémie s'améliore, je voulais vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle, parce que nous n'avons pas toutes et tous eu l'occasion de nous rencontrer, même si nous avons eu l'occasion de nous écrire et de nous entendre au téléphone. Dans cette plénière, je voulais vous souhaiter une très bonne année, pour vous et vos familles, les habitants de vos cantons, ainsi qu'à l'ensemble des Nordistes, que chacun puisse avoir un maximum de petits bonheurs de la vie, je pense que c'est le principal, et surtout la santé.

En parlant de santé, j'ai eu quelques nouvelles de notre collègue Charles BEAUCHAMP à qui nous souhaitons de se rétablir le plus vite possible. Cela se maintient, cela s'améliore m'a dit Isabelle ZAWIEJA-DENIZON. Il faut surtout qu'il prenne soin de lui et il nous reviendra en pleine forme. C'est une très bonne chose.

Nous sommes dans l'hémicycle. Je suis entouré de Paul CHRISTOPHE, Didier MANIER et Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Stéphanie BOCQUET est avec son groupe dans une salle à côté. Elle l'a souhaité ainsi.

Je suis entouré du Cabinet, du Directeur général des services et de la Directrice générale des finances. Loïc CATHELAIN est là également pour nous présenter le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) en présentiel.

Nous avons fait une réunion avec l'ensemble des présidents tout à l'heure et nous avons calé tous les points pour cette plénière et la Commission permanente.

Nous allons commencer par l'appel. Je vais demander à Benjamin CAILLIERET d'y procéder

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Benjamin CAILLIERET)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur Benjamin CAILLIERET, d'avoir fait l'appel.

Nous avons largement le quorum. Nous pouvons donc délibérer sur cette plénière.

INFORMATIONS GÉNÉRALES COMMUNIQUÉES PAR LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de commencer les délibérations, je voudrais vous informer que nous allons réaliser une opération « tous masqués ». En effet, nous avons au Conseil départemental du Nord 1 700 000 masques FFP2. C'est un chiffre important. Il faut les utiliser, il faut protéger les Nordistes. Vous savez que ces masques ont toujours une durée de validité ; après, cela peut poser des problèmes avec les élastiques et autres et ce n'est pas à ce moment-là qu'il faut les sortir. Je vous fais donc la proposition suivante, que nous allons mettre en œuvre cet après-midi, avec l'accord des présidents de groupe.

Je vous propose une dotation d'un lot de 1 000 masques à destination des collèges publics et privés, pour les agents départementaux, pas pour les enfants parce que les enfants préfèrent les masques chirurgicaux et les masques FFP2 sont trop grands pour eux, ils n'en auront donc pas l'utilité. Dans un premier temps, ce serait donc une dotation de 1 000 masques pour les collèges, pour le personnel. Charge aux enseignants d'en profiter si nécessaire, je laisse les principaux de collège gérer à l'intérieur de leur collège s'il en manque pour le personnel enseignant.

Ensuite, il y aura une dotation pour les assistantes familiales. Les assistantes familiales sont chez elles, elles ont les enfants, elles n'ont pas toujours les protections nécessaires par rapport aux enfants, mais également pour aller les conduire à l'école et dans tous les endroits où les enfants doivent se rendre, que ce soit chez le médecin ou dans l'unité territoriale. Nous allons donc envoyer 100 masques aux 2 500 assistants familiaux.

Troisième dotation, la dotation à nos 648 communes : toutes les communes n'ont pas la possibilité d'acheter des masques et encore moins des FFP2. Entre 1 500 et 2 000 masques par commune seront envoyés aux maires qui pourront les utiliser pour leur personnel, pour des associations, également pour des professions libérales s'ils le souhaitent. Ce sera à la discrétion des maires.

Une dernière dotation auprès de vous, chers collègues : chaque conseiller départemental aura un lot de 1 000 masques qu'il pourra distribuer au niveau des associations, des professions médicales, des services de soins à domicile.

Nous allons remettre cette semaine dans chaque groupe le nombre de masques qui seront à votre disposition et que vous pourrez passer prendre.

Je salue Monsieur le ministre qui nous a rejoints, cher Gérald, à côté de Doriane, qui a une journée bien remplie dans le Nord, entre autres.

1 700 000 masques FFP2 seront donc distribués à l'ensemble des Nordistes.

Ces achats avaient été réalisés par l'ensemble des élus départementaux à l'époque de la première vague de la crise, d'où l'intérêt aujourd'hui de les donner à l'ensemble. C'est un investissement qui était très important à l'époque, mais la décision de précaution était nécessaire, je ne la remets pas du tout en cause, c'était une très bonne décision. Cela a coûté 3,5 M€ à la collectivité, même si cela coûterait aujourd'hui nettement moins cher compte tenu des coûts. D'où l'intérêt de les utiliser.

Nous mettons en place une logistique par des spécialistes de la logistique. C'est une opération qui va nous coûter globalement dans les 20 000 à 30 000 €. Dès cet après-midi, nous appuyons sur le bouton. Je voulais avoir cet accord des présidents de groupe pour lancer cette opération.

N'hésitez pas à venir chercher vos masques, à communiquer également pour que ce soit bien utilisé dans les collèges, par les assistantes familiales et dans les communes puisque vous êtes souvent également élus dans une commune, pour que cette opération puisse vraiment aider dans – je l'espère – la dernière ligne droite de cette pandémie. 1,7 M€, ce n'est pas neutre du tout.

Avez-vous des remarques sur cette proposition ? (*Aucune*).

Je voulais vous en faire part et j'étais disposé à toute remarque.

Pour cette plénière, je vous indique l'ordre de passage des orateurs. En premier, le Groupe Union pour le Nord ; en deuxième, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; en troisième ; le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ; en quatrième, le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts et Génération.s.

Nous avons défini les temps de parole avec les présidents de groupe : 15 minutes sur le ROB, 5 minutes sur le rapport de développement durable, 5 minutes sur les Aides départementales aux villages et bourgs (ADVB) et Projets territoriaux structurants (PTS) et, dans le cadre classique, 3 minutes sur le reste des interventions.

Je vous propose de commencer par le premier point à l'ordre du jour.

POINT PRINCIPAL

Rapport d'orientations budgétaires 2022

M. LE PRESIDENT.- Je vais laisser la parole à Loïc CATHELAIN qui va nous présenter le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

Vous l'avez vu sur les documents, nous avons fait une prospective jusque 2026. C'est très volontariste pour que vous ayez vraiment la vision du demain et de ce que nous allons faire dans ce département du Nord. Nous ne nous sommes pas limités aux deux années qui, juridiquement, nous sont demandées. Nous avons souhaité aller plus loin pour que nous puissions nous projeter et avoir une perspective.

Loïc, je te laisse la parole.

M. CATHELAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il me revient aujourd'hui la tâche de vous présenter ce rapport d'orientations budgétaires pour 2022.

Nouvellement élu, c'est sous le regard expert et, je l'espère, indulgent de notre Président que je le fais.

C'est un exercice incontournable. Le ROB est une vision de nos perspectives d'avenir puisque, vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous allons jusque 2026. Il s'appuie sur le résultat des choix faits par le passé ; des choix dont nous pouvons être reconnaissants aujourd'hui puisqu'ils nous permettent d'aborder l'avenir sur des bases solides malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire.

Pour moi, l'héritage est double puisqu'il vient de l'ancien Vice-président aux finances devenu aujourd'hui notre Président, cher Christian, mais aussi de l'ancien Président du Département et conseiller départemental de mon canton, Jean-René LECERF, que je tenais à saluer.

(Projection d'un PowerPoint)

Sur cette première slide, on vous présente l'amélioration des équilibres entre 2015 et 2020. On voit que d'importants efforts ont été faits en fonctionnement, que ce soit sur les dépenses ou sur les recettes. C'est un travail important que nous avons réalisé, qui nous a permis de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Nous avons aussi développé une véritable culture de la recette en mobilisant davantage de fonds nationaux et européens, en optimisant notre patrimoine immobilier départemental, mais aussi en étant présents à la table des négociations nationales lorsqu'il a fallu redéfinir notamment les règles de péréquation de la DMTO (Droits de mutation à titre onéreux). Ces efforts nous ont permis de relancer l'investissement au service des Nordistes et ce, dans tous les domaines :

- La rénovation ou la reconstruction d'établissements accueillant des enfants, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.
- La rénovation de nos équipements culturels départementaux tels que la Maison natale Charles de Gaulle ou le Forum antique de Bavay.
- La construction de voiries et je pense notamment au contournement Nord de Valenciennes.
- L'aide aux territoires et le cofinancement de projets stratégiques, comme le Canal Seine-Nord Europe.

Les équilibres qui vous sont proposés

Il nous a été permis d'assainir la situation financière de la collectivité. La réduction de la dette et le doublement de l'épargne brute entre 2015 et 2020 ont participé à l'amélioration de nos ratios financiers et nous souhaitons les maintenir sur ce nouveau mandat.

Nous sommes passés de 13,1 ans à 5,3 ans de capacité de désendettement. Le Nord fait partie des quatre Départements ayant le plus amélioré leur capacité de désendettement entre 2015 et 2020. Cela atteste de l'effort colossal que nous avons fourni et que nous ne remettons pas en cause dans les années à venir.

Le contexte national actuel

Comme je vous le disais, nous entamons ce nouveau mandat sur des bases solides malgré les incertitudes liées au contexte national, à commencer sur le plan sanitaire. Il nous est encore difficile d'estimer l'impact qu'auront la vague Omicron et les nouvelles mesures qu'elle implique sur notre économie.

D'ores et déjà, nous faisons face aux conséquences des vagues précédentes avec des taux d'intérêt anormalement bas qui pourraient être revus à la hausse, entraînant une réaction en chaîne nous menant à une baisse des DMTO.

Nous constatons également une forte hausse de l'inflation et du prix des matières premières.

Enfin, la politique du « quoi qu'il en coûte » menée par l'État nous amène à un déficit public record sur le niveau national. Alors même que les collectivités territoriales sont relativement préservées, il est probable que nous soyons mis à contribution à l'avenir ; nous pouvons en tout cas le craindre.

La stratégie financière pour la nouvelle mandature

C'est dans ce contexte que nous devons établir cette stratégie financière pour le nouveau mandat, stratégie que nous voulons ambitieuse. Notre priorité est donc de stabiliser les dépenses de fonctionnement, bien évidemment hors Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et hors masse salariale, pour préserver notre épargne en cas de retournement de conjoncture – c'est un point essentiel –, mais aussi augmenter la capacité d'autofinancement du Département.

Cela va nous permettre de renforcer l'investissement sur lequel nous souhaitons passer de 300 M€ à 330 M€ par an au minimum – nous espérons aller au-delà –, tout en préservant un stock de dette que nous souhaitons maintenir autour de 1,2 Md€. Sur le stock de dette, nous sommes aujourd'hui aux environs de 1,170 Md€. Nous souhaitons rester autour de 1,2 Md€, ce qui ne nous empêchera pas, si nous devons recourir à l'emprunt pour investir, de le faire.

La baisse prévisible des DMTO en 2022

2021 a constitué une année exceptionnelle grâce à la dynamique DMTO qui a été en hausse de 83 M€. J'attire votre attention parce que cette recette est particulièrement fluctuante. Les chiffres des derniers mois, que nous venons d'avoir récemment dans les services, nous montrent déjà un ralentissement de cette dynamique. Nos recettes DMTO devraient être en baisse l'année prochaine, nous les avons positionnées à 370 M€, ce qui équivalait aux années 2019 et 2020 qui étaient déjà des années particulièrement hautes.

Les recettes de fonctionnement bénéficiant du début de la reprise

Pour les années à venir, les recettes de fonctionnement peuvent être anticipées en hausse constante grâce aux efforts que nous continuerons de fournir, mais aussi grâce à une hausse de recettes fiscales. Cela permettra notamment de compenser la baisse des DMTO que je viens d'évoquer et la baisse de 2 M€ par an de dotation globale de fonctionnement (DGF) pour financer les enveloppes nationales de péréquation.

Les prévisions présentées restent prudentes. N'ayant pas de garantie sur la pérennisation des financements liés au plan Taquet et au plan pauvreté, nous avons fait le choix de ne pas les inscrire. Si l'État se désengage et n'assure pas la pérennité de ces financements, le Département ne sera pas en mesure de tenir ses engagements. C'est assez important pour être souligné.

Les dépenses de fonctionnement

Nous souhaitons maîtriser les dépenses de fonctionnement. Il est prévu une hausse maîtrisée de 0,6 % par an des dépenses de fonctionnement, hors allocations sociales et masse salariale.

Les effectifs

Après plusieurs années de renforcement de nos ressources humaines pour diminuer le nombre de postes vacants et accompagner les nouvelles politiques telles que les coachs emploi, l'objectif aujourd'hui est de tendre vers une stabilisation des effectifs. En projetant la masse salariale à effectifs constants, la hausse est liée principalement à la hausse du glissement vieillesse technicité (le GVT) ; en 2022, ce dernier représentera 5,3 M€ de dépenses supplémentaires.

Les dépenses d'APA

Vous le savez, il y a un phénomène de gérontocroissance en France. La gérontocroissance de notre population et la loi ASV conduisent à une hausse rampante de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) de 36 % entre 2015 et 2021. C'est pourquoi une mission spéciale a été mise en place, qui sera présidée par Valérie LÉTARD, sur le sujet de l'APA.

Dans le cadre de l'avenant 43, les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile vont aussi bénéficier d'un accompagnement financier renforcé estimé à 12,5 M€, qui est compensé à moitié par l'État.

Le revenu de solidarité active (RSA)

Le travail fourni au précédent mandat sur le RSA doit bien évidemment être poursuivi. Si la crise a eu un impact sur nos dépenses RSA en 2020, ce budget est à nouveau en baisse en 2021, notamment grâce à cette politique forte d'accompagnement qui est mise en place par la collectivité et qui nous a permis ces dernières années de passer de 112 000 foyers allocataires à 96 000.

Si on compare avec les autres départements, on voit que l'effort qui a été fait ici dans le département du Nord est quand même beaucoup plus important. La crise sanitaire a d'ailleurs un impact moindre sur les allocataires RSA du Nord par rapport à d'autres départements. C'est grâce à notre travail.

L'investissement

Comme je le disais dans mon propos liminaire, nous souhaitons renforcer nos dépenses d'équipement. Pour 2022 et les années suivantes, le Département prévoit un investissement annuel de 330 M€ au minimum, en hausse de 30 M€ par rapport BP 2021.

Ces 330 M€ annuels permettront par exemple la rénovation de nos établissements scolaires dans le cadre de Nord durable, la rénovation thermique de quatre collèges de l'Avesnois, mais aussi la mise à niveau de nos infrastructures existantes et la mise en œuvre de grands programmes comme le contournement Nord de Maubeuge ou la mise en deux fois deux voies de la RD 642.

L'investissement ira aussi dans les équipements culturels du département, avec l'agrandissement du musée Matisse et la rénovation le Forum de Bavay, et dans nos bâtiments administratifs comme le nouveau Forum et les services départementaux de Cambrai et de Douai pour garantir un accueil inconditionnel et de qualité aux Nordistes.

Il nous permettra enfin de mettre des moyens supplémentaires sur les ADVB et PTS pour soutenir les projets de territoire.

Avec une dette saine et maîtrisée, nos projections permettent même d'envisager un soutien plus fort à l'investissement si la conjoncture reste stable dans les prochaines années.

Pour terminer, un point sur la dette du Département, qui est une dette de qualité puisqu'elle est à la fois sécurisée et optimisée. Elle est sécurisée car majoritairement à taux fixe – notre dette est classée 1A sur la charte Gissler. Elle est optimisée puisque le travail fourni nous donne aujourd'hui un taux moyen d'emprunt de 1,53 % là où, en moyenne, les autres Départements sont à 1,86 %. Elle est diversifiée grâce à un stock de dette réparti entre 13 établissements bancaires.

Voilà, Monsieur le Président, pour le ROB 2022. J'espère que cette présentation est complète. Je laisse place au débat.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Loïc. C'est très clair et très stratégique. Merci de ces explications.

Je propose de passer aux interventions.

Le premier intervenant est Régis CAUCHE, qui sera suivi de Paul CHRISTOPHE.

M. CAUCHE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, cher Loïc – bravo pour cette première présentation –, mes chers collègues,

Les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent. Il y a presque deux ans maintenant, nous découvrons, atterrés, qu'un virus était en mesure de mettre le monde entier à l'arrêt. Deux années plus tard, la Covid-19 est toujours là, avec son lot de variants que l'on découvre encore tous les jours, de protocoles, de gestes barrières, une épidémie qui épuise nos soignants un peu plus chaque jour et qui nous tracasse au quotidien. Notre journal régional se demandait en fin de semaine dernière si les mesures annoncées par notre gouvernement annonçaient le bout du tunnel. Peut-être, souhaitons-le, il est en tout cas rassurant de le penser.

Cette ambiance pesante liée à cette pandémie plane également sur ce débat d'orientations budgétaires, malheureusement encore, tout d'abord parce que, dans un contexte pavé d'incertitudes et de questionnements, il est bien difficile de se projeter.

La première incertitude réside dans la situation économique de notre pays. Les vagues successives de contaminations ne permettent pas d'amorcer une reprise franche. Des secteurs de l'économie sont encore soutenus, faute d'activité. D'autres sont en souffrance. Le manque de main-d'œuvre, la flambée des matières premières et la pénurie de certains composants contrarient cette reprise et favorisent l'inflation.

Ce contexte d'inflation conduira tôt ou tard à une hausse des taux d'intérêt qui impactera nos recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux. Il faut le constater, ils sont actuellement à un niveau très élevé grâce au dynamisme du marché immobilier. Comme le disait notre Vice-président, est-ce que cela peut durer ? Je peux dire que le maire que je suis, qui travaille aussi sur son budget, le souhaite, mais qui peut le dire à ce jour ? Raisonnablement, vous envisagez à juste titre un ralentissement de cette recette qualifiée de volatile.

Il en est de même pour la part de la TVA qui vient se substituer dans nos recettes à la suppression de notre part de taxe foncière. Indexée sur l'année précédente, l'année 2021 a été une année de reprise économique. Elle nous est donc bénéfique. Qu'en sera-t-il en 2022 ? Les prévisions sont plutôt optimistes, mais les événements récents et la mutation constante de ce Covid19 nous obligent toujours et encore à rester prudents.

Il en est de même pour les recettes liées à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui, elles aussi, restent impactées par la crise sanitaire.

Autre source d'incertitudes, le soutien de l'État. Certaines de nos politiques font l'objet de partenariats financiers étroits. Alors que la crise sanitaire et le « Quoi qu'il en coûte » ont creusé des déficits, il viendra un moment où l'heure de régler la note se présentera. Qui paiera ? L'État fera-t-il le choix de se refaire une santé financière en réduisant les aides aux collectivités ? En cette période de vœux, alors que les élections se profilent, souhaitons que chacun d'entre nous fasse le bon choix.

Ce tableau est un peu sombre, certes, mais il n'est pas complètement noir non plus. Il y a tout de même des éléments qui nous permettent d'aborder cette nouvelle année budgétaire et cette mandature sereinement.

Ce rapport d'orientations budgétaires s'appuie sur des bases financières saines et solides, acquises tout au long du mandat précédent. Je tiens, comme l'a fait le nouveau Vice-président, à remercier et saluer notre ancien Président Jean-René LECERF et notre Président Christian POIRET en charge des finances jusqu'en 2021, ainsi de tous nos collègues de la majorité d'avoir mis tout en œuvre pour remettre les finances de notre Département à flot.

Il suffit de comparer les chiffres. L'endettement est passé de treize années à six années entre 2015 et 2021. L'épargne brute a plus que doublé durant cette même période. Souvenons-nous quand même que l'épargne nette était négative en 2015.

Ces bons indicateurs financiers nous permettent aujourd'hui de poursuivre le désendettement de notre collectivité et d'emprunter. Ils nous permettent surtout d'apporter des points de repère dans ce contexte incertain et d'autant plus contraint que nous ne bénéficions plus de ressources fiscales directes.

Cette bonne santé financière est le fruit d'une méthode chère à notre Président et que nous, majorité départementale, partageons pleinement, celle de la culture de la recette. Tel le mousquetaire Lagardère, il a été décidé que, si l'argent ne venait pas à nous, nous irions le chercher. Cette méthode porte ses fruits. Notre département s'efforce de solliciter

tous les plans d'aide, qu'ils soient nationaux ou européens, afin d'alléger le poids de ces politiques sur ses finances. Cela demande une grande expertise à laquelle nos services sont désormais rompus. J'en profite pour les remercier au passage de cette bonne gestion. Cela consiste aussi à ne laisser aucune créance dans les tiroirs et à optimiser notre patrimoine.

Les petits ruisseaux formant les grandes rivières, cette culture de la recette nous permet d'aborder le chapitre des dépenses plus sereinement qu'à une certaine époque. Je laisserai le soin à notre collègue Paul CHRISTOPHE, notre président de groupe, de développer cette partie.

Avant de lui céder la parole, pour conclure mon propos, je tenais à vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts consentis par le Département pour soutenir notre service départemental d'incendie et de secours. Le Vice-président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en charge des finances que je suis sûr pouvoir compter sur votre soutien et votre écoute.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Régis CAUCHE.

La parole est à Paul CHRISTOPHE.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Comme l'a souligné notre collègue Régis CAUCHE, la crise sanitaire pèse encore sur l'avenir des recettes du Département. Par effet miroir, en rendant incertaine une partie de nos recettes, elle impacte nos prévisions de dépenses. Fidèle à notre principe de ne pas dépenser l'argent que nous n'avons pas, ce rapport d'orientations budgétaires se doit de la prendre en compte dans la prévision et la gestion de nos dépenses en 2022.

Au niveau des dépenses, la majorité, sous votre impulsion, cher Président, a décidé de ne pas changer une recette qui lui réussit, celle de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Cela passe par une véritable volonté publique, notamment en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA. En fin d'année dernière, le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA est passé symboliquement sous la barre des 100 000 foyers allocataires, alors que le département en comptait plus de 115 000 en 2015. Ne l'oublions pas, derrière cette baisse historique, ce sont avant tout des femmes et des hommes qui retrouvent le chemin de l'emploi et, par là même, la dignité de vivre du fruit de leur travail. C'est aussi au niveau comptable une économie sur laquelle nous nous sommes engagés à maintenir nos efforts. Pour cette nouvelle mandature, nous poursuivons le travail sous l'impulsion de notre Vice-présidente Doriane BÉCUE en maintenant le cap de cette politique combative en faveur de l'emploi et plus particulièrement pour les jeunes allocataires âgés de 25 à 35 ans qui représentent une part importante de nos allocataires.

Aussi, maîtriser les dépenses de fonctionnement passe également par une gestion fine de notre masse salariale. Après un renforcement des moyens humains, notamment chez les travailleurs sociaux, la masse salariale est appelée à se stabiliser dans les années à venir. Rappelons ici que le Département du Nord a été un des premiers en 2017 à appliquer la règle des 1 607 heures obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022, avec la fin des régimes dérogatoires dans nos collectivités.

La stabilisation des dépenses, notamment celles liées au RSA et au personnel, permettra de dégager des marges de manœuvre pour d'autres politiques dont les dépenses augmenteront inévitablement dans les années à venir. Je pense ici aux dépenses liées au grand âge et notamment à l'APA qui connaît des taux de croissance à deux chiffres chaque année. Notre population vieillit et notre Département se doit d'être aux côtés de nos aînés, de leur famille et des aidants. La mission qui va s'installer dans les jours à venir, présidée par notre collègue Valérie LÉTARD, va permettre d'aborder la prestation d'allocation personnalisée d'autonomie (l'APA) sous tous les angles et d'analyser les marges de manœuvre dont nous disposons comme nous l'avons fait sur la prestation de compensation du handicap (PCH) dans le mandat précédent. Il est primordial pour la bonne gestion de notre Département que cette dépense soit gérée dans l'intérêt des Nordistes au plus près des besoins.

Au-delà de ces dépenses envisageables et envisagées, le contexte actuel place notre Vice-président aux finances face à des équations comportant plusieurs inconnues.

Il en va ainsi de l'impact de la flambée des coûts énergétiques sur nos dépenses. La situation actuelle encourage notre politique Nord durable qui vise notamment à limiter nos consommations énergétiques. C'est pourquoi nous entreprenons d'importants travaux pour lutter contre les passoires thermiques dans nos équipements et notamment dans nos collèges. Mais nul doute que cette flambée des prix de l'énergie impactera nos dépenses en 2022.

Autre inconnue de notre équation, la période électorale que notre collègue Régis CAUCHE a déjà évoquée. En fonction des choix des électeurs, comme nos recettes, nos dépenses pourraient aussi être affectées par des décisions nationales souvent contraires à un principe cher à notre président : celui qui décide paie. Nous savons aussi dans cet hémicycle que les bonnes intentions des uns et des autres à l'égard des Départements peuvent s'avérer au final des cadeaux empoisonnés, tant notre département du Nord est unique en son genre de par sa démographie ou sa géographie.

Cependant, et dans un contexte économique incertain, il est indispensable que notre Département prenne sa part et vienne en aide aux Nordistes. Il le fait dans le soutien aux plus fragiles, aux familles les plus modestes, jusque dans nos collèges.

Il le fait aussi en augmentant ses dépenses d'investissement. Comme vous vous y êtes engagé dès votre prise de fonction, cher Président, cette enveloppe augmentera de 30 M€ cette année et l'ambition est de maintenir ce niveau d'investissement tout au long du mandat. Ces investissements permettront de poursuivre la rénovation de nos collèges, d'améliorer nos axes routiers, de développer le réseau cyclable et de mettre en œuvre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés, notamment dans notre programme Nord durable. Ces dépenses d'investissement soutiendront toujours et encore les projets des communes et intercommunalités afin de rendre nos territoires plus attractifs pour de nouveaux habitants ou de nouvelles entreprises. Cette amplification des investissements permettra aussi à notre collectivité de soutenir économiquement, dans le respect de ses compétences, les entreprises et leurs emplois à travers la commande publique.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, notre majorité départementale Union pour le Nord adhère pleinement aux orientations budgétaires présentées aujourd'hui. Elles augurent d'un mandat ambitieux, malgré la crise sanitaire qui perdure, fidèle à nos principes de gestion et soucieux de la place de chaque Nordiste dans notre société à tous les âges de la vie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Paul CHRISTOPHE.

Je vais laisser la parole à Bertrand RINGOT pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

M. RINGOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui le premier rapport d'orientations budgétaires de ce nouveau mandat départemental. Dans ce contexte, notre débat ne doit pas rester un simple exercice théorique et comptable, mais je pense prospectif. Il ne s'agit pas seulement de comparer des ratios financiers et de dresser des prévisions de recettes et de dépenses. Nous devons, je pense, aussi nous poser les bonnes questions à savoir :

- Quelle stratégie pour répondre aux attentes des Nordistes en matière de solidarité et de service public afin de faire reculer la pauvreté ? Chacun sait que notre département fait malheureusement partie des 20 départements de France métropolitains présentant le plus fort taux de pauvreté. Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian des ménages français, soit 1 041 € par mois.
- Comment mieux accompagner les Nordistes à tous les âges de la vie, de la petite enfance à nos aînés, et donc contribuer à réduire ces inégalités que je viens d'énoncer et ce taux de pauvreté ?
- Quelle stratégie en direction de nos territoires pour faire face aux défis majeurs de la décarbonation et de la lutte contre les inondations ? Les inondations en Flandre intérieure de fin novembre – je pense à Esquelbecq par exemple – doivent nous interpeller. Communes et Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ne pourront pas à eux seuls, avec la seule redevance GEMAPI, réaliser les travaux nécessaires afin de se protéger contre les inondations. Le chantier est colossal.

Il s'agit pour notre groupe de dresser un constat partagé et objectif de la situation de notre département, arrondissement par arrondissement, et de construire un projet politique pour le Nord et ses territoires.

Quelle vision stratégique du Nord souhaitez-vous porter, Monsieur le Président ? Comment voyez-vous notre département dans 10 ans ? Ce sont des questions auxquelles il faut apporter une réponse politique, elles vont conditionner le sens de notre mandat. Comment comptez-vous nous y associer ?

Les tableaux présentés illustrent les marges de manœuvre budgétaires dont nous disposons, notamment en investissement, ce que nous avons d'ailleurs toujours indiqué. Nous continuons de regretter que vous ayez préféré désendetter massivement le Département de 217 M€ sur six ans plutôt que d'investir davantage alors que nous n'étions pas particulièrement endettés en euros par habitant et que nous aurions pu profiter de taux d'intérêt très bas.

En moyenne, c'est donc 222,5 M€ qui ont été investis annuellement ces six dernières années. Rappelons que, parallèlement, nos recettes de DMTO sont passées de 273,5 M€ en 2015 à 450 M€ en 2021, même si j'ai relevé vos inquiétudes pour l'avenir dans ces domaines. Chacun sait toujours ici que, quand le bâtiment va, tout va et qu'il nous faut encourager l'investissement.

Je le dis aussi, n'ayons pas peur de l'avenir, si j'ai bien compris votre inquiétude compte tenu du calendrier électoral à venir et des mesures qui pourraient être prises à l'issue.

J'ai pris note de votre volonté de porter votre niveau d'investissement à 330 M€ par an, nous ne pouvons que nous en féliciter, même si nous trouvons que les quelques actions indiquées dans le rapport ne font pas un plan pluriannuel d'investissement. Je crois que cela mériterait un travail collectif plus approfondi.

Dans le domaine de la voirie, par exemple, il conviendrait de relancer un Plan routier départemental (PRD) afin de donner de la visibilité aux territoires sur dix ans. Dans l'arrondissement de Dunkerque par exemple, que je connais bien, le développement du port de Dunkerque avec les containers va impacter fortement les flux routiers, même si Dunkerque port s'efforce de recourir au rail et au fluvial, mais cela prendra du temps, comme chacun le sait. On observe déjà des saturations régulières des routes départementales sur la commune de Loon-Plage. L'importance des projets d'implantation d'entreprises est si significative qu'ils nécessiteront un recalibrage de bon nombre de voiries départementales. Essayons donc d'anticiper ces développements.

Pour notre groupe, nous proposons notamment les priorités suivantes :

- La première priorité va être, bien sûr, le cœur de métier au rendez-vous des solidarités. Si le nombre de sorties des bénéficiaires du RSA est un indicateur, il ne saurait à lui seul constituer une synthèse de notre politique de solidarité. Chacun sait ici que bon nombre de nos Nordistes éligibles au RSA n'y ont pas recours, tout simplement parce qu'ils n'en font pas la demande.

La Cour des comptes, dans un récent rapport sur le sujet du RSA, pointe d'ailleurs les faiblesses structurelles des politiques mises en place par de nombreux Départements, avec notamment un taux de non-recours au RSA trop élevé et un accompagnement social et professionnel insuffisant. Comment comptez-vous renforcer l'accompagnement social, Monsieur le Président, alors que Pôle Emploi considère qu'une part trop importante des bénéficiaires qui lui sont envoyés relève de l'accompagnement social plutôt que de l'accompagnement professionnel ? Le Département de la Gironde a par exemple engagé diverses mesures visant à limiter le non-recours, comme une campagne de communication visant à promouvoir l'accès aux droits, la simplification des courriers administratifs, la refonte du site Internet du Département et des pages consacrées à l'insertion.

- Deuxième priorité, répondre aux attentes légitimes des Nordistes en matière de renforcement des services publics. Dans votre rapport, vous affichez la stabilisation des dépenses de fonctionnement comme une de vos priorités. Or, nous le savons, le renforcement des services publics départementaux n'est pas sans lien avec la portée de nos politiques volontaristes. En 2016, vous avez engagé un plan d'économie de 100 M€ par an sur les dépenses de fonctionnement qui s'est traduit dans les faits par une réduction du périmètre d'intervention du Département dans les domaines comme le sport, la culture, l'éducation et les solidarités au sens large.

Quelles sont vos intentions dans ces thématiques complémentaires à celle liée à l'action sociale ? Souhaitez-vous impulser de nouvelles actions ou en réduire encore le périmètre ?

Quelle organisation dans ce domaine des ressources humaines souhaitez-vous mettre en œuvre pour améliorer l'attractivité des services départementaux, éviter le turn-over dans le domaine des solidarités, définir un véritable accord collectif en matière de progression et de rémunération ? On nous évoque une réorganisation en cours des services départementaux. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

- Troisième priorité, être à la hauteur du rendez-vous pour la décarbonation de notre économie. Les intentions contenues dans la politique Nord durable sont louables et vont dans le bon sens. Elles demeurent néanmoins insuffisantes au regard des enjeux de décarbonation devant nous. Il est ainsi devenu nécessaire d'optimiser le calendrier de Nord durable, notamment sur la neutralité carbone.

- Quatrième priorité, porter un niveau d'investissement ambitieux. Aujourd'hui, cela peut sembler être une lapalissade, mais investir sert à préparer l'avenir. Une politique d'investissement ambitieuse est une politique structurée autour de grandes priorités et non uniquement d'accompagnement, même si c'est aussi nécessaire. Quels sont donc les grands projets de cette mandature qui seront portés par le Département du Nord ?

Enfin et naturellement, le Département doit être au rendez-vous du soutien à l'investissement du bloc communal et intercommunal. Comme le dira tout à l'heure mon collègue conseiller départemental du Dunkerquois Grégory BARTHOLOMEUS, les dispositifs de guichets actuels, certes appréciés, ne permettent pas de proposer une vision partagée et pluriannuelle de développement territorial. Nos voisins du Pas-de-Calais par exemple proposent aux élus locaux une méthode avec une contractualisation qui permette de définir des objectifs partagés, d'avoir un effet levier dans la transformation des territoires, de donner de la visibilité, mais également de garantir une forme de transparence. Cela nous semble aussi essentiel.

Renforcement des politiques de solidarité, des services publics, être au rendez-vous de la transition, de la décarbonation et de l'investissement volontariste pour nos territoires, voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les priorités que les élus du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen souhaiteraient voir portées par le Département du Nord dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, mais qui doit être aussi politique.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Bertrand RINGOT.

Je vais laisser la parole à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON pour le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Tout d'abord, une excellente année 2022.

La présentation du rapport d'orientations budgétaires est une étape importante. Au-delà de l'examen des chiffres et des grandes masses, le ROB doit être l'occasion d'échanger sur les priorités politiques choisies pour notre département et ses habitants.

La reprise économique mondiale reste disparate, mais forte, grâce notamment au soutien des pouvoirs publics.

Quant à lui, le gouvernement prévoit pour l'élaboration du projet de loi de finances pour 2022 une hausse du PIB de près de 4 %. Des perspectives mondiales et nationales qui démontrent que la prudence ne peut servir de prétexte à cadencasser excessivement et durablement les budgets locaux.

Le Nord, comme toutes les collectivités locales, supporte des contraintes budgétaires fortes imposées par l'État. De ce point de vue, notre position face à l'État est claire, parfois écoutée, jamais entendue. C'est bien à l'État qu'il convient d'assumer la charge financière des compétences qu'il a transférées aux Départements et, sans l'utilisation d'un leurre bien connu des collectivités locales, celui de la compensation.

Après deux ans de bras de fer entre l'État et les associations d'élus au sujet de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production, il faut rappeler la perte du dernier levier fiscal des Départements avec le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes pour compenser, une fois encore, la suppression de leur taxe d'habitation.

La taxe foncière représentait une ressource déterminante et dynamique. Encore une fois, sa compensation par une fraction de TVA laisse toujours planer le risque qu'un gouvernement décide un jour de réduire cette part dédiée aux Départements que le gouvernement pourra alors faire disparaître par leur asphyxie financière.

Il n'en demeure pas moins que certains autres départements parviennent, contre vents et marées, à maintenir un haut niveau de solidarité, de service et de protection des habitants de leur territoire. Les impacts inconnus des décisions nationales ne vous empêchent pas de fixer des priorités et un engagement politique et budgétaire fort pour les mettre en œuvre. Si c'est fait ailleurs, ce n'est donc pas complètement impossible. Comment ces Départements peuvent-ils réaliser ce qu'un grand Département comme le Nord ne pourrait pas faire ?

Pour commencer, évoquons les recettes.

Malgré une absolue nécessité de garantir les ressources, le Département est caractérisé par une structure de recettes volatiles et sur laquelle il n'a aucun pouvoir de modulation. Ainsi, l'institution départementale est bridée, corsetée, sans autonomie fiscale et réglementaire. Souvent considérés par certains services de l'État comme une simple courroie d'exécution de décisions prises au niveau national, les Départements sont pensés comme de simples opérateurs de l'État.

Les recettes des Départements sont tributaires du marché de l'immobilier (les DMTO) et de la consommation par la TVA. Dans ce ROB, votre vision très noire de la situation sert de base à des projections en matière de recettes exagérément prudentes.

Dans l'élaboration d'un budget, la prudence est indispensable et louable dans un contexte d'incertitude. Toutefois, certains Départements affirment pourtant que des marges de manœuvre existent et s'engagent sur plusieurs priorités politiques de façon très claire avec des moyens financiers et des moyens humains dédiés, des objectifs prioritaires et des indicateurs de résultats très précis, autant d'éléments constitutifs d'une bonne gestion publique basée sur la transparence, la précision et l'évaluation.

Encore une fois, comment se fait-il que d'autres Départements, qui rencontrent les mêmes problématiques financières que nous, puisqu'elles sont structurelles, parviennent à donner de la visibilité sur leurs priorités politiques non seulement pour 2022 mais aussi pour les années à venir de la mandature ?

Dans le Nord, la présentation budgétaire se barricade derrière le principe de prudence pour ne s'avancer sur aucun sujet précis. Vous semblez chercher à justifier dès ce début de mandat de l'inaction ou de l'insuffisance de l'action à venir en insistant sur le contexte incertain. Être prudent, oui. Se retrancher derrière des facteurs extérieurs pour éviter de s'engager sur les grandes politiques publiques du Département, en particulier les solidarités humaines, cela pose problème.

Prenons les DMTO 2022. Alors qu'elles sont en hausse constante depuis 2015, vous les estimez ici à 370 M€, contre 450 M€ enregistrés au compte administratif prévisionnel 2021. Ces projections à la baisse méritent quelques explications. Quelles sont les sources utilisées ? Comment expliquer cette forte baisse dans le Nord alors que, dans d'autres Départements, les DMTO sont envisagées à minima au même niveau qu'en 2021 ? Le marché immobilier nordiste fait-il l'objet d'inquiétudes fondées sur des projections précises ? Une sous-estimation délibérée des recettes ne contredit-elle pas l'obligation de sincérité budgétaire ?

Vous évoquez également la mobilisation de nombreux financements au service de ces politiques. Il s'agit ici notamment – vous l'avez rappelé tout à l'heure – de la stratégie nationale de prévention de la lutte contre la pauvreté et de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. L'octroi de ces subventions n'est pas sans contrepartie. D'ailleurs, sur ce sujet des appels à projets de l'État au premier abord séduisants, l'Assemblée des départements de France (ADF), parmi ses 102 propositions, évoque – je cite – de « *mettre un terme aux appels à projets préformatés de l'État, véritables bombes à retardement budgétaire, et les remplacer par une vraie contractualisation pluriannuelle dans les domaines où les politiques publiques de l'État et du Département sont complémentaires* ». C'est une proposition que nous défendons aussi, afin d'en finir avec cette infantilisation des collectivités et enfin renouer avec le principe fondamental de libre administration.

Dernier exemple : que dire du recours aux successions ? En plus d'être dans de nombreuses situations éthiquement discutables, même si ce sont des prestations légalement récupérables, ces démarches sont particulièrement mal vécues par les Nordistes concernés. De plus, l'impact énorme pour les familles nordistes concernées ne se justifie pas vraiment au regard des sommes en jeu peu significatives budgétairement puisqu'elles ne représentent, selon nos calculs, qu'environ 0,27 % des recettes de fonctionnement. Dans ces conditions, est-ce là ce que vous qualifiez de véritable culture de la recette ?

La position de notre groupe sur ces sujets n'a jamais varié. L'État doit assumer toutes ses responsabilités, cesser d'exiger des Départements qu'ils assument seuls des compétences qui sont les siennes. Seules une compensation à l'euro près et des sources de recettes dynamiques et dont nous maîtriserions les leviers sont de nature à maintenir un véritable équilibre budgétaire et à permettre à notre institution d'engager de véritables politiques sociales et d'accompagnement réel et à tous les âges de la vie pour notre population.

Par ailleurs, il est important de rappeler pour mémoire que, sous le mandat précédent, une politique de désendettement forcenée a été conduite : moins d'argent consacré à l'investissement réel, plus d'argent consacré au remboursement de la dette. Le recours à l'emprunt était très insuffisant, alors même que les taux bas y étaient favorables. Budgétairement parlant, le recours à l'emprunt n'est pas une hérésie absolue. La crainte évoquée comme probable d'une augmentation des taux renvoie-t-elle à l'analyse de la majorité des économistes ? Ne serait-il pas plus juste de parler d'une remontée possible, mais peu probable ? N'est-ce pas une manière de justifier une sous-estimation des DMTO, d'autant plus injustifiée que la Banque centrale européenne, sans adopter officiellement une politique de

contrôle des taux longs comme au Japon, mène en pratique une politique qui s'en rapproche ? Cela permet donc de sécuriser le maintien de taux bas sur le long terme.

Celui qui épargne n'investit pas. Pourtant, l'investissement public contribue à l'emploi et, par voie de conséquence, à l'amélioration de la situation économique des familles du Nord.

Le niveau d'investissement réel est prévu à 330 M€ par an sur la durée du mandat. C'est mieux, bien entendu, puisque, sur le mandat précédent, il était en moyenne de 232 M€ par an. Toutefois, cela masque de grandes différences selon les années puisque c'est seulement en 2020 et 2021 que les niveaux d'investissement ont été effectivement relevés.

Cet effort de la collectivité, nous l'approuvons, mais de façon toute mesurée parce que le Département du Nord, le premier de France, rattrape aujourd'hui un retard accumulé en matière d'investissement ces dernières années avec un taux d'investissement historiquement bas.

De plus, nous restons malgré tout déçus de constater que nous demeurons en réalité sous les niveaux d'investissement observés ailleurs. Quelques exemples : 209 € investis par habitant en Seine-Saint-Denis, 194 € en Gironde, 179 € en Ille-et-Vilaine, quand le Nord n'est qu'à 127 € investis par habitant.

Dans la période actuelle, chercher à réduire cette dette publique par des politiques d'austérité serait catastrophique et risquerait de nous replonger dans un engrenage infernal. L'investissement public, c'est l'une des voies de sortie de crise, c'est de l'emploi et, mécaniquement, une stabilité, voire une baisse des bénéficiaires du RSA, pour un impact budgétaire moindre sur les Départements. C'est un cercle vertueux.

Bien entendu, cela ne signifie pas que l'augmentation de l'endettement doit être sans limite, mais les taux bas actuels sont une réelle opportunité pour emprunter, y compris à l'échelle européenne, pour financer les investissements nécessaires au développement de notre département et assurer sa principale mission, l'action sociale.

Le Département chef de file de l'action sociale, le dire c'est bien, mais c'est mieux dans les actes. C'est pourquoi il est quand même surprenant de viser cet objectif strictement budgétaire et clairement affiché de vouloir maîtriser à tout prix les AIS. C'est inconciliable avec l'impératif d'intérêt général.

Dans ce domaine, le rapport reste toutefois assez flou une fois encore sur la diminution du nombre de foyers allocataires du RSA. Dans la catégorie « sorties du RSA », on ignore le nombre de retours effectifs à l'emploi, le nombre d'entrées en formation ou encore le nombre de radiations. Ces chiffres ne devraient pas être tenus secrets comme c'est le cas aujourd'hui. Il ne s'agit pas pour nous d'indiscrétion, mais d'une demande légitime de transparence.

Nous ne remettons pas en question les chiffres que vous avancez. Le nombre de foyers allocataires diminue, générant des économies pour le Département, dont acte et c'est plutôt positif. Alors, pourquoi taire ces chiffres ? Nous ne comprenons pas pourquoi la majorité, qui dès lors n'a rien à cacher, ne satisfait pas notre demande d'intégrer aux présentations des indicateurs basiques et pourquoi cette demande est prise comme une attaque ou une ingérence.

Il y a aussi l'accompagnement de nos habitants en situation de handicap. C'est une responsabilité qui revient à notre institution, sujet crucial que nous devons assumer de façon humaine et adaptée à la situation de chacun.

Toutefois, les termes de la mission PCH demandée par la majorité sous-entendent d'adapter les plans d'aide aux enveloppes financières qui y sont affectées. Aussi, nous réaffirmons qu'inéluctablement, il y aura une pression pour limiter le volume de ces enveloppes.

Dans le même temps, vous évoquez une harmonisation de ces plans d'aide. Par essence, ces prestations, la PCH comme l'APA, doivent être une réponse humaine et juste à des besoins par essence individuels et spécifiques, Monsieur Paul CHRISTOPHE l'a d'ailleurs rappelé tout à l'heure. La réponse apportée est forcément dégradée si toutes les situations doivent, comme on le dit, entrer dans des cases.

Pour le Nord, entre 2015 et 2020, c'est vrai, le nombre de bénéficiaires de la PCH a progressé de 21,5 %, alors que les dépenses ont, elles, progressé de 33 %. Dans ce domaine, le regard strictement comptable n'a pas grand sens, il faut une analyse qualitative pour réellement comprendre cette distorsion. Ce n'est sans doute pas, comme vous le faites souvent entendre, juste parce que le Nord est trop généreux. Plusieurs facteurs y concourent, parmi eux, la progression dans l'âge des bénéficiaires et le recours plus tardif aux aides quand la situation est déjà très lourde.

La seule ligne de conduite qui tienne est avant tout, je le répète, la réponse la plus juste aux besoins des Nordistes. Nous ne pouvons accepter et nous nous opposerons à toute remise en cause de notre politique en faveur des personnes âgées. C'est un devoir du Département de les assumer pleinement. Les considérations financières ne doivent pas être la contrainte essentielle.

Par ailleurs, pour parler d'un autre sujet et au-delà des aides apportées aux familles, ne serait-il pas temps de donner à la culture, au sens large – je ne parle pas seulement ici des équipements départementaux –, et au sport une place plus importante dans nos politiques sociales départementales ? En effet, culture et sport, au même titre que les aides et peut-être même davantage, sont des vecteurs puissants d'insertion sociale.

Un État, une administration, ne se gère pas comme une entreprise. Si l'on est en droit d'attendre des gestionnaires publics des administrations qu'ils fassent un usage adéquat, utile, voire efficient des fonds mis à leur disposition, tout ne peut pas être raisonné en termes de performance. Il est ici question de choix de société et de modèle social.

L'aspect quantitatif sur la masse salariale ne doit pas dissimuler l'aspect qualitatif : les conditions de travail et de carrière des agents. La relance des recrutements s'est imposée après une période d'hémorragie des effectifs conduisant à des situations et des conditions de travail incompatibles avec un fonctionnement correct et efficient des services et devenues insupportables pour les personnels. Une rhétorique managériale de la bienveillance ne masquera jamais le mal-être engendré par des dysfonctionnements importants. Il y a une vraie souffrance dans les services. Les alertes sur les difficultés de recrutement régulièrement exprimées par le vice-président montrent que notre analyse est correcte. Il faut établir de véritables perspectives en matière de ressources humaines (RH), une action forte sur les conditions de travail, les recrutements, les salaires et les déroulements de carrière.

Pour conclure, nos priorités seraient bien différentes des vôtres, marquées par la réponse aux besoins de nos citoyens et un rappel systématique à l'État de ses responsabilités, notamment financières, envers notre Département et ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Je laisse la parole à Stéphanie BOCQUET pour le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s.

MME BOCQUET.- Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit du premier débat d'orientation budgétaire de notre mandat. Le moment est donc important à plusieurs titres. Tout d'abord, il est l'occasion de montrer la vision et l'ambition que nous avons pour les Nordistes à travers nos politiques publiques pour l'année 2022 et même au-delà pour la durée du mandat. Ce moment est également l'occasion de traduire comment nous faisons face au contexte global qui nous entoure, qui nous contraint, mais qui nous offre également des opportunités.

Sur l'analyse de ce contexte, nous avons parfois des points de convergence, mais nous n'en tirons pas les mêmes conclusions – j'y reviendrai.

À la lecture de ce premier rapport d'orientations budgétaires et après la présentation faite par Loïc CATHELAIN, Vice-président aux finances, nous nous sommes demandés si nous avons le bon document. Nous nous sommes demandés si nous étions bien en 2022 ou en 2015. Ni vision, ni ambition, ni prise en compte du contexte global.

Ce rapport répète inlassablement ce qui se dit dans cette assemblée depuis des années : objectif de maîtrise des aides individuelles de solidarité, slogan sur la culture de la recette, flou artistique sur les investissements qui empêchent faute de chiffres précis de se faire une idée réelle de ce que vous voulez faire.

Là où vous voulez maîtriser les aides individuelles de solidarité, nous défendons au contraire une intervention juste du Département sur ses compétences sociales pour aider les Nordistes. La dignité que vous mettez sans cesse en avant, c'est d'abord celle de ne pas tomber dans la grande pauvreté. Il en va de notre responsabilité et de notre dignité à nous élus de tout faire pour permettre à chacune et à chacun de bénéficier de ses droits sociaux.

Hélas oui, ce ROB clame l'objectif de maîtriser les allocations individuelles de solidarité : RSA, APA, AAH. Devons-nous en déduire, Monsieur le Président, que la lutte contre le non-recours aux droits sociaux ne fait pas partie de vos priorités ?

Pour rappel, le récent rapport de la Cour des comptes n'appelle pas à maîtriser le niveau du RSA, mais pointe la réalité prégnante du non-recours évalué à plus de 30 % au niveau national. D'ailleurs, qu'en est-il aujourd'hui pour le département du Nord ? À combien est estimé ce non-recours dans le Nord ? Qu'en sera-t-il demain pour celles et ceux qui peuvent bénéficier du RSA et qui n'en bénéficient pas ? À la suite de ce rapport de la Cour des comptes, il nous semble essentiel qu'un débat ait lieu au sein de cette assemblée pour savoir où notre collectivité se situe de par l'efficacité ou pas de votre action sur ce sujet.

Concernant la culture de la recette, nous aimerions vous croire, Monsieur le Président, mais nous manquons d'éléments. Vous mettez en avant, d'une part, des recettes qui se basent notamment sur le recours sur succession des personnes âgées à l'aide sociale. Nous nous étions interrogés en commission sur des critères de justice sociale, de pondération selon le niveau du patrimoine, mais nous n'avons pas eu de retour, Monsieur le Président.

D'autres recettes sont celles sur l'optimisation de l'actif patrimonial du Département. Certes, en tant qu'écologistes, nous sommes par principe plutôt favorables au recyclage du foncier bâti, favorables à trouver de nouveaux usages à des bâtiments plutôt que de devoir entretenir un patrimoine énergivore. Nous pourrions donc soutenir cette approche que vous nous proposez mais nous manquons à ce stade d'éléments précis. Quel est l'état des lieux ? Quelle stratégie et quelle politique de cessions immobilières envisagez-vous dans les prochaines années ?

Nous regrettons également que le débat d'orientation budgétaire ne soit pas l'occasion d'une présentation consolidée du budget, intégrant, au-delà du ROB et du rapport développement durable, le rapport égalité femmes-hommes, des éclairages sur le financement du SDIS, l'état annuel des indemnités d'élu, ainsi que le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, lesquels ne nous seront présentés qu'en session budgétaire de mars prochain.

Sur les investissements enfin – et ce sera notre dernier point –, j'ai parlé de flou artistique car c'est le point du ROB qui manque le plus d'éléments chiffrés.

S'agissant du premier rapport d'orientations budgétaires de ce mandat, le groupe écologiste s'interroge sur le manque d'informations quant à la mise en place même d'un PPI, lequel permettrait d'avoir une vision politique globale sur la durée du mandat. La Chambre régionale des comptes avait d'ailleurs précisé dans son rapport d'octobre 2020 – je cite – : « *La stratégie de la collectivité en matière de dépenses d'équipement est présentée à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires à travers le plan pluriannuel d'investissement. Son financement n'est pas exposé, contrairement aux dispositions de l'article D3312-12 du Code général des collectivités territoriales dont la finalité est d'améliorer la qualité de l'information financière de l'assemblée délibérante* ». Aussi, la Chambre recommande au Département de compléter son rapport pour mieux faire apparaître le besoin de financement. Aujourd'hui, il n'en est rien, toujours pas de PPI. A contrario, je vous invite, Monsieur le Président, à étudier la démarche de transparence de la Ville de Strasbourg qui a publié son PPI 2021-2026.

Mais poursuivons.

Si ce ROB présente des projections globales en matière de recettes et de dépenses, nous avons peu d'informations par politique publique, mais, surtout, ce ROB manque de précision sur les opérations déjà engagées.

Monsieur le Président, quelle est la part des dépenses fermes et quelle est la part des dépenses optionnelles ? Pour obtenir des réponses à ces questions, nous souhaitons un calendrier prévisionnel d'exécution des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Il y a bien comparaison avec d'autres Départements sur la dette, mais pas de comparaison au niveau des investissements. Où en sommes-nous par rapport aux autres Départements ?

Comment comptez-vous financer à l'avenir vos investissements ?

De plus, il n'y a pas d'estimation d'évolution de l'encours de la dette. Vous annoncez 330 M€ d'équipement par an sur toute la durée du mandat. Combien sont engagés juridiquement et sur quelles politiques ?

Pour le groupe écologiste, la priorité doit être d'investir en faveur de la transition écologique et solidaire. Il faut apporter dès maintenant une réponse à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique et sociale.

En réalité, Monsieur le Président, nous ne disposons pas, avec ce que vous nous avez donné, des éléments qui permettraient de dire si le niveau d'investissement que vous proposez est une bonne orientation budgétaire ou pas. 330 M€ par an, quand on ne sait pas comment ils sont financés – par la culture de la recette ou par l'emprunt –, ni à quelles politiques publiques ils concourent. Investir dans la plus haute performance énergétique des collèges ou faire des routes, ce n'est pas la même chose, vous en conviendrez.

Nous aurons probablement des éléments de réponse dans la présentation du budget au prochain conseil.

En attendant, en termes d'orientation budgétaire, voici ce que nous, écologistes, aurions aimé trouver dans ce ROB : plus de transparence sur les chiffres et l'ensemble des données consolidées, une présentation des engagements pluriannuels, une ventilation par politique publique des investissements prévus, plus de responsabilité et de lucidité sur les questions sociales – derrière les aides de solidarité individuelles, il n'y a pas des ratios, il y a la vie des gens –, plus d'ambition en ce début de mandat pour investir dans la transition écologique.

Justement, la motion relative à l'état d'urgence climatique qui sera présentée tout à l'heure vise notamment à accélérer la mise en œuvre des objectifs de Nord durable, elle vise à se donner les moyens budgétaires pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux.

Cette démarche d'investissement dans la transition écologique et solidaire suppose, dans le cadre d'une gestion budgétaire sobre et responsable, un ensemble de réorientations budgétaires pour des grands projets d'aménagement et notamment par l'abandon de nouveaux projets routiers qui ne sont plus d'actualité à l'heure de l'urgence climatique. Si l'on compare au nombre de kilomètres de voirie, le Département du Nord fait le choix de dépenser plus que d'autres Départements pour l'entretien de la voirie et le développement de projets routiers. De manière générale, le groupe écologiste souhaite subordonner toute nouvelle infrastructure financée par le Conseil départemental au respect du principe de zéro artificialisation nette des sols.

Dans une logique d'exemplarité et de cohérence avec les objectifs d'une transition écologique et solidaire de notre territoire, nous appelons le Conseil départemental du Nord à développer le recours à des emprunts verts auprès d'acteurs bancaires et financiers éthiques en conditionnant le choix de ces financeurs au respect de critères extra-financiers. Notre Département peut s'inspirer en la matière de l'action de la Ville de Besançon qui a mis en place un outil d'aide à la décision, l'amenant aujourd'hui à choisir des banques engagées en matière de transparence financière, de financement d'actions environnementales et climatiques ainsi qu'en matière de responsabilité sociale ; ou, plus près de nous, s'inspirer des orientations prises dernièrement par la Métropole européenne de Lille.

L'année 2022, et sans doute même l'année 2023, nous offre l'opportunité d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de Nord durable. Les taux d'intérêt sont bas, les contraintes de l'État pesant sur les dépenses publiques (les fameux contrats de Cahors) sont provisoirement levées et la Banque des territoires encourage fortement les collectivités et les accompagne dans cette sortie de crise sanitaire.

Bref, quand vous nous parlez de prudence et de bonne gestion, nous voyons surtout chez vous de la frilosité et des occasions manquées. Mais surtout, Monsieur le Président, aujourd'hui, nous ne voyons pas votre ambition pour les Nordistes et leur territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Stéphanie BOCQUET.

Je vais laisser Loïc CATHELAIN dire quelques mots et je pense que j'aurai quelques petits points à ajouter.

M. CATHELAIN.- Merci, mes chers collègues, pour ces prises de parole.

Il y a forcément des divergences entre les uns et les autres, notamment sur l'utilisation de l'argent public ou sur les travaux que le Département réalise pour soutenir les territoires les moins dotés. C'est parfaitement normal et tout à fait respectable.

Je te remercie, cher Régis, pour ton intervention. Tu es revenu notamment sur la crise sanitaire traversée et sur ton inquiétude quant à l'inflation qui est bien présente. Effectivement, nous n'avons pas de boule de cristal, personne n'en a, vous l'avez également dit, mais cette inflation aura forcément des conséquences sur la politique monétaire. Il me semble – on peut le craindre à juste titre – que les taux d'intérêt vont certainement bouger et que, derrière, il y aura la réaction en chaîne sur les ratios immobiliers et donc une baisse des DMTO. Ces dernières semaines, sur les DMTO, on a vu un resserrement, les recettes ne sont plus au même niveau par rapport à l'année précédente. Les recettes seront moindres l'année prochaine, d'où ces 370 M€ projetés et on revient déjà à un très haut niveau.

Merci, Paul, pour ton intervention. Tu as souligné cette maîtrise des dépenses de fonctionnement hors allocations individuelles de solidarité – je tiens aussi à le rappeler parce que nous ne connaissons pas la situation qu'il pourrait y avoir dans les prochains mois – et hors masse salariale compte tenu de l'évolution du GVT.

Un vrai travail a été fait sur les dépenses pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Cela nous permet de budgéter 665 M€, c'est-à-dire 5 M€ de moins que les années précédentes.

Sur la masse salariale également, des efforts sont faits pour stabiliser la masse salariale, pour conserver nos marges de manœuvre et investir dans d'autres politiques.

Tu as évoqué aussi, cher Paul, l'impact des coûts énergétiques dans nos dépenses. Il faut savoir que, par exemple, pour 2022, le coût de l'électricité pour le Département a doublé par rapport à 2021. Bien évidemment, c'est intégré

aujourd'hui dans nos projections, mais il faut bien avoir conscience de cette évolution des coûts de l'énergie qui nous inquiète.

Tu as relevé le développement de nos investissements qui sont assez ambitieux. En effet, passer de 300 M€ à 330 M€ au minimum par an, soit une évolution de 10 %, ce n'est pas rien. Cette évolution est aussi marquée par notre ambition notamment pour notre programme Nord durable.

Monsieur RINGOT, vous vous interrogez sur la stratégie pour répondre aux Nordistes afin de réduire la pauvreté. C'est tout le sens de notre politique où nous insistons sur le retour à l'emploi notamment des allocataires du RSA. Nous pensons que l'emploi est un des points cruciaux pour faire réduire la pauvreté et pour faire réduire les inégalités. C'est vraiment quelque chose sur lequel ma collègue Doriane BÉCUE fait un énorme travail depuis maintenant plusieurs années.

Vous avez aussi évoqué les aléas climatiques, vous avez parlé des inondations. Je reviendrai à nouveau sur Nord durable. On peut toujours estimer que ce n'est pas assez, mais, sincèrement, c'est déjà beaucoup. On parle, de mémoire, de 31 M€. C'est donc un effort considérable qui est fait et cela montre notre volonté de travailler sur ces aléas climatiques qui existent dans le Nord.

Vous avez dit un mot sur les DMTO, je n'y reviens pas, je viens d'en parler. Je ferai quand même une petite digression à ce sujet. Cette histoire sur la DMTO me fait penser à ce qui était arrivé en 1998, à l'époque du gouvernement Jospin, où tout le monde s'interrogeait sur cette fameuse cagnotte fiscale que l'État avait réalisée en raison de la croissance économique qu'il y avait eu cette année-là. J'avais trouvé ce débat à l'époque assez incroyable. Ce n'est pas notre cas, mais c'était celui de l'État, on parlait d'un État endetté et on parlait, non pas d'une recette, mais quelque part d'un déficit moindre. L'État était déficitaire, l'argent a bien été dépensé, mais, les années n+1, n+2, n+3, quand cette cagnotte fiscale n'existait plus, les dépenses étaient toujours là.

Ce n'est donc pas un budget prudent comme je l'ai entendu, c'est simplement de la vigilance. Compte tenu des incertitudes, je pense qu'il est de l'honneur du Département de rester vigilant, parce que le Département est tout de même le dernier rempart pour les Nordistes qui ont besoin de nous, les Nordistes parfois les plus précaires.

Madame ZAWIEJA-DENIZON, pour le Groupe Communiste, vous avez rappelé les incertitudes notamment sur la politique de l'État, sur les recettes fiscales qui ont été supprimées, compensées par d'autres recettes qui sont certainement moins sûres, nous le regrettons tout comme vous.

Également, en parlant de ces recettes, vous avez dit que nous avons une vision très noire. Je ne sais pas si nous avons une vision très noire, je pense que nous avons surtout une vision justifiée de ces recettes. Comme je viens de le dire, ce n'est pas un excès de prudence, c'est simplement de la vigilance. Ce rapport d'orientations budgétaires est ambitieux, il marque une dynamique sur les investissements.

Vous vous êtes interrogée sur la façon dont était calculée la DMTO. J'y reviens très rapidement. Je parlais du ralentissement des encaissements ces dernières semaines, c'est un fait. Cela étant, nous n'avons pas de boule de cristal pour dire quelle sera la politique monétaire qui sera décidée, mais il y a quand même de fortes inquiétudes liées à l'inflation, à l'explosion des prix des matières premières notamment et il risque d'y avoir un resserrement de la politique monétaire.

Vous avez aussi évoqué les recours sur successions récupérables, disant qu'ils étaient mal vécus par les Nordistes. Effectivement, c'est dans notre stratégie d'être dans la culture de la recette. À notre sens, il s'agit de l'argent des Nordistes dans leur globalité et il nous semble important que, pour l'intérêt général, cet argent revienne à un moment donné dans les mains du Département pour refinancer d'autres politiques sociales.

Dernier point, Madame BOCQUET, vous vous êtes demandé si nous étions en 2022 ou en 2015, disant qu'il n'y avait pas de chiffres précis. Je rappelle simplement que nous sommes dans les grands axes, nous parlons des orientations futures, mais vous aurez les chiffres précis et vous serez rassurée, je n'en ai aucun doute, dans quelques semaines lorsque nous vous présenterons ce budget.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Loïc.

Je suis un peu surpris de vous entendre. Si je reprends les grands thèmes, vous dites : « il n'y a pas d'ambition », « c'est très noir », « c'est prudent », « il n'y a pas de construction de projet politique », « c'est une occasion manquée », « on ne sait pas si on est en 2015 ou en 2022 ». Madame BOCQUET, si vous aviez été là en 2015, il fallait surtout ne pas souhaiter être aux affaires, car, à mon avis, vous auriez été un peu perturbée.

Tout le monde oublie que, entre deux, il s'est passé des élections. Or, ces élections, Mesdames et Messieurs, vous les avez perdues et une majorité s'est dégagée avec un projet politique. Le projet politique existe.

Aujourd'hui, on entend ce que vous dites, pas de souci. Il y a des choses intéressantes, des choses moins intéressantes. Quand on nous dit que la gestion, c'est accessoire, qu'il faut surtout dépenser l'argent, je dis non. Je vous dis que la majorité du Département du Nord ne dépensera pas l'argent que nous n'avons pas. C'est très clair.

Après, vous dites que ce n'est pas comme la gestion d'une entreprise. Je suis complètement d'accord avec vous mais, quand il n'y a plus d'argent, que fait-on ? Il faut gérer. L'entreprise du Département compte plus de 11 000 personnes. Si on laisse le bateau aller à la dérive, s'il n'y a pas de « production » ... et j'emploie ce mot, car nos agents sont là pour produire au service des Nordistes, il faut oser le dire et, dans notre majorité, on ose dire ces mots.

Je peux vous rassurer tout de suite, le projet politique existe. Le premier est de protéger les Nordistes. Aujourd'hui, le premier point le plus important est de donner la dignité aux personnes qui sont au RSA, de leur donner du travail. Nous menons un combat avec Doriane, avec l'ensemble de la majorité. « Réussir sans attendre », nous ne le faisons pas par hasard. Nous sommes vraiment présents, nous avançons et les résultats existent.

Par ailleurs, il n'y a pas de secret dans la maison. Vous voulez avoir les chiffres, il peut y avoir quelques délais, mais vous les avez demandés en Commission 2 et vous les avez eus ce matin. Vous avez les retours à l'emploi et le bilan des sorties du RSA. Nous n'avons rien à cacher. Madame BOCQUET, vous dites qu'il n'y a pas de transparence. La transparence existe. Venez sur le terrain, dans l'Avesnois, dans le Dunkerquois, venez voir comment on travaille, venez à Hazebrouck. Quand je vais à Hazebrouck pour voir comment cela se passe, je vais voir les habitants, je vais voir les collèges, je vais voir les entreprises.

Quand j'ai fait la liste de ce que vous avez dit, j'ai trouvé votre démarche un peu simple. Vous avez vraiment oublié qu'il y a des Nordistes derrière qui nous attendent, des Nordistes qui se disent : « ils se bougent, ils font le job ».

Le projet est très simple. Au niveau du RSA, de la dignité rendue aux Nordistes, nous y tenons et nous irons jusqu'au bout. Dans la Sambre-Avesnois, nous avons convoqué les allocataires du RSA de 25-35 ans. Nous avons monté un centre d'appels que nous sous-traitons pour l'instant mais que nous allons internaliser pour la métropole. Ensuite, nous allons le valider sur l'ensemble du département. Je le dis ouvertement, je ne souhaite pas que ces personnes soient au RSA jusqu'à 65 ans. C'est un projet politique.

Il y aura des Maisons Départementales Insertion et Emploi (MDIE) jeunes. Doriane BÉCUE a très bien travaillé sur le mandat précédent et continue à travailler sur le flux des personnes qui rentrent au RSA. Maintenant, nous devons travailler avec les personnes qui sont là depuis des années. Nous n'allons pas mélanger. Cela fonctionne bien d'un côté et, de l'autre côté, cela va bien fonctionner. Nous avons prévu de l'argent dans ce ROB et il sera demain dans le budget pour financer ces MDIE jeunes. C'est le vrai projet politique.

Au niveau de l'APA – autre projet politique –, une mission a été confiée à Valérie LÉTARD qui a déjà bien travaillé sur le dossier, qui va communiquer avec les groupes, qui va travailler sur les sujets, qui nous a déjà bien présenté les choses et qui a les compétences pour faire avancer ces choses parce qu'elle connaît bien le dossier de l'APA et des personnes âgées. Là également, c'est un projet politique.

Sur les prestations compensatoires du handicap, on voit ce que nous avons fait sur le mandat précédent et, quand vous regardez comment cela se passe aujourd'hui, la redistribution est meilleure. Ce sont ceux qui en ont besoin qui la touchent et ceux qui n'en avaient pas complètement besoin touchent un peu moins. De l'argent était distribué à tort. Nous ne sommes pas, même en tant que président ou en tant que vice-présidents, des distributeurs automatiques de billets. Les Nordistes ne le souhaitent pas, les Nordistes veulent l'équité. Cela, c'est un projet politique.

Dans les grandes politiques, nous sommes là. Nous avons été là en 2015 et nous sommes encore là en 2020 sur le plan pauvreté. Vous ne pouvez pas nous dire que nous n'avons pas de projet politique sur la pauvreté et que nous ne faisons rien. Qui a signé avec Adrien TAQUET ? C'est bien nous. Qui a signé sur l'enfance famille avec le gouvernement ? C'est bien nous et je me félicite d'avoir signé. Du reste, lors du congrès des Maires du Nord, j'ai eu l'occasion d'interpeller le ministre sur le devenir de ces contractualisations et j'ai été assuré de la poursuite de ces contractualisations parce que j'ai dit que, sinon, nous ne pourrions pas subvenir aux besoins.

Quand il a fallu travailler sur l'avenant 43 – je suis étonné que vous n'en parliez pas – et mettre 8 M€ supplémentaires sur 2022 et 2,6 M€ sur 2021, il fallait les avoir et nous les avons. Ce n'était pas le cas toutes les années. Vous le voyez, nous avons une ambition qui est énorme à ce niveau-là.

Ensuite, vous dites que ce n'est pas beau de réclamer de l'argent aux Nordistes. Or, ce sont les règles. Quand on signe un contrat, on connaît les clauses du contrat au départ. Quand il y a la vente de la maison, pour celui qui a fait ce choix, il y a bien un retour au Département. D'autres ont fait le choix de payer avec leur argent et de ne pas demander

l'aide sociale. C'est bien écrit en long, en large et en travers, j'en ai déjà parlé depuis des années et tout le monde le sait. Aujourd'hui, les gens qui payent ont payé. Nous tenons à l'équité des Nordistes.

C'est vrai que, lorsque nous sommes arrivés il y a quelques années, il y avait des milliers de dossiers où on n'avait même pas répondu aux notaires pour leur dire s'il y avait une dette ou pas. Aujourd'hui, le notaire peut savoir s'il y a une dette ou pas ; depuis le 15 janvier, il a le montant de la dette dans les 3 minutes et, dans le mois qui suit, il y a le titre. C'est de l'organisation. De plus, on sait à ce moment-là que la personne est malheureusement décédée et qu'il faut arrêter l'APA et la PCH. Sinon, on refait une procédure, cela coûte de l'argent en termes de personnel pour aller rechercher ce qui est dû au Département.

Notre raisonnement est poussé mais c'est un raisonnement de gestionnaire. Nous sommes obligés d'être gestionnaires. Nous allons encore aller plus loin puisque le contrôle de gestion dans cette maison va être développé. Vous allez avoir un Directeur général adjoint contrôleur de gestion, avec une équipe autour de lui et avec deux options : la première sera la recette, la deuxième sera l'optimisation des services, l'optimisation de la procédure, la fluidité, le process interne. Nous sommes en train de faire une petite révolution, mais nous l'assumons. Nous avons un projet de mandat et nous l'assumons complètement.

Monsieur RINGOT, vous parlez de l'organisation et des modifications. Effectivement, il y a un nouveau DRH et un DGAA-RH qui est sous la responsabilité de Sophie. Nous structurons. Je souhaite que les embauches soient centralisées. On n'embauche pas dans tous les arrondissements comme on a envie d'embaucher. Il faut la gestion interne et nous y tenons.

Au niveau de la Direction Générale Adjointe Solidarité (DGASol), nous modifions les choses. Aujourd'hui, notre volonté est très claire, nous voulons travailler en silo, c'est-à-dire avoir une politique avec un DGA enfance famille de haut en bas, du central jusque sur le territoire. Sur le RSA, pour la remise à l'emploi, c'est la même chose. Sur l'autonomie, c'est la même chose. Nous voulons une fluidité dans le fonctionnement du Département. Vous aviez un DGASol qui reprenait la totalité, alors que personne n'est capable de parler aussi bien de l'enfance famille, du RSA et de l'autonomie. Nous avons donc ce choix-là. Le Directeur général des services a déjà commencé à y travailler. Il y a déjà eu des annonces en comité paritaire et, maintenant, nous allons aller un peu plus dans le process.

Oui, nous avons un projet politique pour les Nordistes. Le premier des projets est de les protéger et de bien les protéger. Je souhaite que nous soyons un service public auprès des Nordistes. Quand ils ont besoin de quelque chose, ils viennent à l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS), on les accueille et on s'occupe d'eux tout de suite. Je peux vous dire que, pour arriver à cela, nous avons encore un peu de marge.

Dans les MDIE, c'est la même chose, je pense qu'il faut que nous allions encore plus loin. C'est un projet politique.

Autre sujet, vous nous parlez tous d'aller à l'emprunt. Soyons raisonnables. Vous ne parlez que des intérêts, vous ne parlez jamais du capital. Il faut bien rembourser le capital. Quand nous sommes arrivés, nous étions à 13 ans d'endettement. Nous sommes bien descendus en endettement et nous serons à 5 ans d'endettement dans les années qui viennent. À 13 ans, nous étions dans le rouge.

Par ailleurs, Madame BOCQUET, ne prenez pas la Seine-Saint-Denis comme référence. Vous dites que la Seine-Seine-Denis est à plus de 200 € par habitant en investissement, mais ils ont fait un choix, ils ont « viré » le RSA à l'État. Ils ne veulent pas s'en occuper, ils ne veulent pas s'occuper des gens qui sont en difficulté. Je le dis, c'est de la démission par rapport aux personnes qui sont au bord de la route, à qui nous devons prendre la main et que nous devons aider à retrouver la dignité. S'il y a un exemple qu'il ne faut pas prendre, c'est celui-là. Si on « refile » le RSA, on ne peut pas dire qu'on a un projet politique. C'est la base, c'est la colonne vertébrale de notre projet politique.

Sur les recettes, Madame BOCQUET, on voit que vous êtes jeune dans le métier. Je pense qu'il va vous falloir reprendre les différents budgets et les différents comptes administratifs que nous avons pu voter, je pense qu'il y a un travail de fond à réaliser avec vos collègues. Sachez quand même que l'opération Transpole en termes de patrimoine a été une belle opération pour le Département et également pour la Métropole Européenne de Lille (MEL). Sachez que nous nous séparerons de l'hôpital militaire, c'est pour demain. Sur la rue de Valmy, nous avons un bâtiment. Sur le boulevard de la Liberté, nous avons un bâtiment. S'agissant du Tribunal de Grande Instance (TIG) de Lille, j'aurai l'occasion de le visiter dans les jours qui viennent avec Madame le Maire de Lille. Ce sont des propriétés du Département et, à ce niveau, un travail important de valorisation de ces bâtiments a été fait et nous allons aller encore plus loin. En effet, si le Forum est construit pour regrouper l'ensemble des services, c'est pour quitter demain les bâtiments que nous louons et faire des économies. Dans 20 ans, nous n'aurons plus de charges. Je sais que le Forum n'était pas « votre truc », mais nous avons pris cette décision. Le fait d'avoir tous les services autour va nous permettre de travailler dans de meilleures conditions et donc de produire mieux. Demain, le SDIS pourra peut-être quitter la rue Dupas pour venir dans le Forum ; là aussi, il y aura de l'optimisation et, à ce moment-là, on pourra faire des casernes supplémentaires, ce qui peut être intéressant aussi.

Je pense qu'il y a beaucoup de choses comme cela à regarder.

Au niveau de l'investissement, vous nous dites « vous faites des routes, vous ne savez pas trop où vous allez ». Nous savons bien où nous allons. Le PPI a été validé par l'ensemble des élus de la majorité. Ce n'est pas le président qui définit ce que nous allons faire. Le président soumet les projets à l'ensemble des élus du Groupe Union pour le Nord et nous validons. Nous portons notre politique et nous assumons notre politique.

Voilà ce que je voulais vous dire ce matin. Nous avons vraiment un projet politique. C'est le premier ROB que je présente en tant que président et je peux vous dire que je suis déterminé avec l'équipe de l'Union pour le Nord d'aller au bout. Nous ne lâcherons rien là-dessus. Nous sommes déterminés, nous savons où nous allons.

J'entends dire que le personnel ne se sent pas bien. Arrêtez ! Quand je vais dans les couloirs, tout se passe bien. Je n'ai pas de souci. Personne n'est encore arrivé dans mon bureau. Il faut arrêter ! Vous pouvez aller dans les UTPAS et autres. Il y a des choses à faire, sinon, ce serait trop simple. Je ne reste pas dans mon bureau non plus, je suis sur le terrain. Il faut s'approprier les choses.

Que l'on soit amené, Madame BOCQUET, à faire des routes, des contournements et autres, c'est la vie de demain, on est bien obligé d'y aller. Il faut faire le contournement de Maubeuge. S'agissant de la 642, j'étais sur le terrain cette semaine, quand les maires disent qu'il y a un décès là, un autre décès là, que fait-on ? Faut-il attendre qu'il y ait X décès pour prendre des décisions demain ? Si nous ne prenons pas les décisions, nous ne pourrions pas aller chercher la Région dans le contrat de plan État-Région, nous n'irons pas chercher l'État et ce sera des financements uniquement départementaux quand on sera pris à la gorge.

Je peux vous dire que la détermination est totale. Je ne serai pas plus long parce que je suis passionné par notre projet politique. L'Union pour le Nord a un projet politique et elle ira au bout de son projet politique.

Merci de vos interventions parce qu'il y avait des choses intéressantes. Tout n'est pas inintéressant dans ces échanges. Je voulais vous convaincre que nous formons une équipe avec tous les groupes politiques. Essayons de travailler ensemble et de regarder la stratégie pour les Nordistes.

Nous ne sommes pas loin, mais il ne faut pas aller dans des secteurs où on veut faire du vert et pas autre chose, ni route, ni aéroport, etc. Il faut aussi regarder comment on peut vivre correctement et donner un peu de bonheur aux Nordistes.

(Applaudissements des membres de la majorité)

Mes chers collègues, nous avons pu débattre sur le ROB. C'est un beau moment parce que cela permet d'échanger, de donner véritablement nos convictions et de dire où nous allons ensemble. Nous allons y travailler ensemble et je pense que, dans les années qui viennent, nous nous rapprocherons de plus en plus sur la volonté.

Il nous faut maintenant voter pour prendre acte.

Est-ce que le Groupe Union pour le Nord donne acte au Président ? Je n'ai pas remercié l'Union pour le Nord pour son intervention, mais je n'avais rien à ajouter.

M. CHRISTOPHE.- Je vous remercie, Président. Vous pouvez compter sur votre majorité, c'est important.

En tout cas, nous prenons acte de la bonne tenue et de la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Didier MANIER ?

M. MANIER.- Nous prenons acte, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Isabelle ZAWIEJA-DENIZON ?

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Nous prenons acte, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Stéphanie BOCQUET ?

MME BOCQUET.- Monsieur le Président, nous prenons acte du fait que nous n'avons pas eu le PPI. Il existe et nous ne l'avons pas.

M. LE PRESIDENT.- Vous allez en avoir une partie pour l'année 2022 dans le budget et vous le verrez opération par opération.

Dès que vous gagnerez les élections demain, vous ferez votre PPI. Il n'y a pas de souci.

MME BOCQUET.- Nous n'avons pas perdu, Monsieur le Président, nous avons gagné les élections sur nos cantons.

M. LE PRESIDENT.- Excusez-moi, je dis des bêtises. Le jour où vous serez majoritaires, vous ferez votre PPI.

Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

MME DEROEUX.- Je prends acte.

M. RENAUD.- Également.

M. LE PRESIDENT.- Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Pas de souci. Je prends acte.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité de la présentation du Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 et de la tenue d'un débat sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues. Merci.

Nous allons suspendre la séance.

Je vous propose de reprendre à 14 heures.

(La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 14 heures 05.)

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, avant de prendre les points suivants, je voudrais vous demander une petite chose. Nous sommes en visio, mais vous savez que, dans les visio, nous avons tous les retours. Si certains ont envie de s'amuser quand le Président prend la parole à faire du violon ou à jouer du pipeau, ils quittent leur écran ou ils le ferment. C'est le genre de chose qui n'est pas respectable, que ce soit en visio ou dans l'hémicycle. Je voulais être très clair. Sinon, je serai obligé d'en arriver à la suspension de séance. Je dis cela surtout pour le groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts. Ainsi, c'est bien clair pour tout le monde.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

M. LE PRESIDENT.- J'ai oublié tout à l'heure l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021. Avez-vous des remarques ? Je me tourne vers les présidents de groupe.

M. CHRISTOPHE.- Pas de remarque.

M. MANIER.- Pas de remarque.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Aucune remarque.

MME BAILLEUL.- Pas de remarque, Monsieur le Président.

MME DEROEUX.- Pas de remarque.

M. RENAUD.- Pas de remarque.

MME BOCQUET.- Pas de remarque, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 22 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Je vous propose de passer aux dossiers du président.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

- **Rapport 1 - Fonds de soutien aux actions d'intérêt local - Ajustement des enveloppes cantonales pour l'année 2022**

M. LE PRESIDENT.- C'est simplement l'ajustement des enveloppes cantonales pour l'année 2022, en sachant que ce qui n'a pas été utilisé en 2021 pourra être utilisé en 2022.

Il s'agit d'un montant global de 2 988 251 €.

Je vous rappelle que le Fonds départemental d'Intervention (FDI) était distribué uniquement par le Président. J'ai souhaité que ce soit du droit commun dans les subventions classiques et que ce FDI revienne dans les actions d'intérêt local.

J'ai une demande de parole de Michel LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Quelques mots pour rappeler notre attachement à ce dispositif des Fonds de soutien aux actions d'intérêt local (AIL) qui prend toute son importance dans cette période exceptionnelle.

Si les contraintes se desserrent, si les liens sociaux se retissent, il importe toutefois d'entendre les signaux d'alerte des associations dont personne n'ignore qu'elles participent pleinement au vivre ensemble, à la solidarité, au dynamisme et à l'attractivité dans notre territoire. Mais, sans bruit, d'innombrables associations sportives, culturelles, d'entraide, de loisirs, humanitaires, etc. sont en passe de disparaître au préjudice de tout un chacun, du jeune enfant au senior.

Nous avons pu le constater il y a quelques semaines lorsque nous avons invité le secteur associatif dans notre canton qui avait répondu en nombre. Depuis le début de la pandémie, des associations ont enregistré de lourdes pertes de recettes, privées des licences sportives, des cotisations et des produits d'actions d'autofinancement. Pas une structure n'a pu organiser de tournois, de banquets, de lotos ou autres initiatives. Pour autant, elles ont continué à faire face à de multiples dépenses liées aux frais bancaires, aux cotisations d'assurance, aux abonnements de téléphone, d'eau ou d'énergie, voire aux taxes d'habitation ou foncières. Au fil des semaines, leur trésorerie a été réduite à peau de chagrin. Après deux années blanches, de nombreuses associations sont exsangues et certains responsables se préparent à jeter l'éponge n'ayant plus aucune capacité à faire fonctionner leur structure.

Nous ne pouvons nous résoudre à ce que des bénévoles renoncent à faire partager leur passion au plus grand nombre, à laisser disparaître un tissu associatif si riche, si dense et au moment même où les besoins de relations et de liens sociaux ont rarement été aussi importants.

C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que le montant des AIL soit, à partir de cette année, bonifié par les sommes consacrées jusqu'à présent au FDI. Cette décision doit s'accompagner, Monsieur le Président, d'une démarche auprès du Premier ministre pour obtenir une augmentation significative du fonds de développement de la vie associative. Tout ceci permettrait d'apporter à beaucoup une bouffée d'oxygène indispensable.

Ceci étant, je rappelle qu'il était possible avec le FDI d'aider des associations dont l'intervention dépasse la limite géographique d'un canton. Je prends pour exemple les associations de défense des victimes de l'amiante au nombre de six à l'échelle de notre département et pour lesquelles nous avons obtenu dans la précédente mandature que l'on puisse les traiter de manière particulière, comme du reste les associations de donneurs de sang et ce, compte tenu du rôle essentiel qu'elles jouent. Leurs ressources dépendent essentiellement des cotisations des adhérents et des subventions des collectivités ; elles sont insuffisantes. C'est pourquoi nous avons décidé d'attribuer 60 000 € pour l'ensemble des six associations.

Sur quelles lignes budgétaires pourrons-nous demain répondre à leur demande de soutien ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de votre intervention.

Je ferai trois remarques.

Sur le fonds de développement du fonds associatif, pour aller vers Monsieur le Premier ministre, pas de souci, cela ne me pose pas de problème. Jean CASTEX est un garçon attentif à ce qu'on peut lui demander. Cela ne me pose aucun problème de lui faire part du message.

En ce qui concerne ce qui était attribué dans le FDI, je pense que cela ne peut pas être uniquement la personne qui vient voir le président dans son bureau pour lui proposer quelque chose et que le président décide tout seul, ou je dirai presque tout seul car je n'ai jamais vu un FDI être refusé en plénière, quelle que soit la majorité.

Si on prend l'exemple des donneurs de sang, je souhaite que l'on puisse y travailler sur le cadre commun de notre politique santé. Pour le don du sang, on est dans la politique santé et on y viendra à ce niveau-là.

Je pense qu'il y a des choses qui sont bien adaptées, des choses qui le sont moins. Je pense à des subventions sportives ou autres, elles rentreront dans le cadre de notre politique sportive d'intérêt commun mais on ne laissera personne sur le côté.

Nous avons besoin des donneurs de sang, nous investissons tous sur les territoires pour les aider. L'Établissement français du sang (EFS) doit faire le job de son côté pour démultiplier les prélèvements. Je le dis en passant parce que, parfois, au lieu de trois ou quatre jours par mois sur un territoire, on n'y vient que deux fois. Je préfère donc que ce soit bien réalisé, mais je souhaite que les donneurs du sang aient leurs subventions, puissent faire leurs communications. On est dans l'intérêt général, dans la santé et dans la prévention.

Pas de souci. Je vous rassure, ce sera du droit commun.

M. LEFEBVRE.- De même pour les six associations de défense des victimes de l'amiante ?

M. LE PRESIDENT.- Pour les associations de défense des victimes de l'amiante, je ne peux pas vous dire oui comme cela. Il faut voir le dossier, voir où on est, il faut qu'il y ait l'instruction du dossier. En effet, cela peut être les victimes de l'amiante ; demain, ce sera autre chose. Je vais être très clair, cela ne peut pas être ouvert à tout. On verra bien.

Sur le don du sang, c'est de la santé, je dis oui tout de suite.

Sinon, il faut qu'on ait une enveloppe à géographie variable à la volonté du président. Non. Ce n'est pas le souhait. Cela peut être également des conseillers départementaux qui se mettent d'accord sur un territoire et qui décident de monter une action. C'est déjà arrivé, j'ai connu cela par le passé, la moitié des AIL était utilisée sur des actions dans les associations et l'autre partie était travaillée ensemble sur un projet d'arrondissement. Je me souviens avoir fait cela avec un de nos anciens collègues, Jacques MICHON, qui était président de l'arrondissement du Douaisis, c'était une autre solution. Si d'autres veulent faire cela, cela ne me pose pas de problème particulier.

Je ne dis pas oui pour les victimes de l'amiante et autres ; sinon, on pourrait faire une liste exhaustive. Il faut regarder l'instruction et on décidera ensemble.

M. LEFEBVRE.- OK.

M. LE PRESIDENT.- Par ailleurs, en ce qui concerne les AIL, je souhaite qu'on laisse les différents montants. On est à 250 € au minimum. Dans certaines associations, 250 €, cela permet de faire de la cohésion sociale. Or, cette cohésion sociale sur les territoires, il faut la garder.

Par contre, nous allons être amenés à faire des contrôles plus importants sur l'utilisation des fonds lorsque nous serons sur des montants de l'ordre 2 000 ou 3 000 €, pour voir s'il y a bien eu utilisation des fonds. Aujourd'hui, nous le faisons par un ciblage sur 10 % des associations au niveau des AIL. Demain, nous en ferons un peu plus, nous irons sur des montants un peu plus élevés. Nous sommes en train de définir un process de vérification des AIL.

Je veux garder cette souplesse au niveau des petites associations, cela leur fait du bien, cela fait du lien social et nous avons besoin de ce lien social au Département du Nord.

J'espère avoir répondu à l'interrogation de Michel LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE.- Oui. On verra avec le temps.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes d'accord.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Je me tourne vers les présidents de groupe.

Les trois présidents de groupe dans l'hémicycle sont d'accord.

Madame Stéphanie BOCQUET ?

MME BOCQUET.- Abstention, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Madame BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- C'est d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Pas de problème, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

- **Rapport 2 - Prolongation des pactes conclus avec la Fédération française des bâtiments (FFB) et la Fédération régionale des travaux publics (FRTP)**

M. LE PRESIDENT.- Dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, afin de faciliter la reprise des activités du secteur du BTP, lourdement touché par le premier confinement lié à la Covid-19, le Conseil départemental a autorisé par délibération du 17 mai 2021 la signature de deux pactes de relance, de confiance et de solidarité avec la Fédération française du bâtiment et la Fédération régionale des travaux publics.

C'est une volonté forte que l'on puisse travailler avec les entreprises du secteur.

Prévus initialement pour s'achever fin 2020, les deux pactes signés en mai 2021 prévoient la possibilité de leur prolongation. Or, les impacts de la crise sanitaire n'ont pas disparu, particulièrement sur le plan de l'emploi.

La volonté de travailler avec la FFB et la FRTP, c'est également pour avoir un partenariat fort pour nos allocataires du RSA, pour qu'ils puissent s'engager dans les entreprises, développer des compétences, apprendre et, demain, avoir la possibilité de trouver un emploi.

J'ai une demande de parole de Stéphanie BOCQUET.

MME BOCQUET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous voterons pour la délibération. Nous avons juste une question.

Il s'agit d'une de vos délibérations qui, sauf erreur de ma part, n'est pas passée en commission. Nous nous permettons donc une question en séance plénière. Nous souhaitons avoir des précisions sur la tenue des engagements par la FFB et la FRTP en matière d'insertion et de développement des pratiques environnementales.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Si cette délibération n'est pas passée en commission, c'est certainement une omission parce que c'est une délibération qui relève de la présentation des rapports du Président du Département. Nous allons y remédier. Avec mon Vice-président aux finances, nous avons pour habitude de passer les délibérations du président dans la commission. Il faut que l'on se cale là-dessus, il n'y a pas de souci.

Aujourd'hui, c'est un partenariat que je souhaite avec la FFB et la FRTP. Au niveau environnemental, je pense que tout le monde est très attentif. Aujourd'hui, il n'y a plus de fédérations, de constructeurs ou d'architectes qui passent les concours d'architectes dans différentes collectivités qui ne prennent pas en compte le côté environnemental. On le voit bien sur la récupération d'eau, sur le photovoltaïque, sur l'utilisation des matériaux, également sur les plantations pour réaliser des projets. Tout le monde y a intérêt à ce niveau-là. Pour moi, il n'y a pas de sujet en ce qui concerne le respect des normes environnementales et le développement de toutes les bonnes pratiques en termes d'environnement.

Je pense que ce partenariat avec le monde de l'entreprise est important. J'aurai l'occasion avec Doriane de rencontrer les chefs d'entreprise de chaque arrondissement pour bien leur expliquer le fonctionnement du RSA, bien

leur expliquer comment les MDIE fonctionnent et comment nous pouvons travailler ensemble. J'ai prévu d'aller à Valenciennes et j'en ai parlé récemment au maire de Valenciennes, Laurent DEGALLAIX ; Damien CASTELAIN est d'accord pour que nous le fassions également au Zénith de Lille. Nous avons besoin de faire équipe avec les fédérations professionnelles et l'ensemble des chefs d'entreprise.

Est-ce que je peux considérer que tout le monde est pour adopter cette délibération ?

Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Pas de souci.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Pas de problème pour nous également.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la délibération 1-1 qui va vous être présentée par Loïc CATHELAIN.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 1^{re} COMMISSION

- **Rapport 1-1 – Accord transactionnel dans le cadre du marché n° 2017-502 588 relatif à la mise en place de collecte et d'affranchissement du courrier et prestations annexes dans plusieurs services du Département du Nord par la société Courrier Plus**

M. CATHELAIN.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le présent rapport a pour but d'autoriser le versement de 151 437,37 € à la société Courrier Plus en contrepartie des prestations qu'elle a assurées entre le 1^{er} octobre et le 10 décembre 2021.

Pour rappel, en 2017, la société Courrier Plus avait été choisie dans le cadre d'un appel d'offres pour la collecte et l'affranchissement du courrier dans plusieurs services du Département sur 12 sites. Il y a eu un nouvel appel d'offres et, le 28 septembre dernier, la commission d'appel d'offres a retenu la société XPERT France Nord. La société Courrier Plus n'était plus retenue et elle a exercé un droit de recours auprès du tribunal administratif de Lille. Lors de l'audience du 27 octobre dernier, le juge a annulé la procédure de passation de l'accord-cadre.

Dans l'attente de la mise en place à l'interne d'une nouvelle organisation et afin d'assurer la continuité du service fourni, Courrier Plus a maintenu ses prestations du 1^{er} octobre au 10 décembre 2020. Le marché ayant cependant pris fin, il était nécessaire de signer un protocole transactionnel spécifique pour payer à Courrier Plus les 151 437,37 € liés aux prestations que cette société a réalisées en dehors du marché.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Loïc.

J'ai une demande de parole de Michelle GREAUME.

MME GREAUME.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je souhaitais vous informer, Monsieur le Président, que je regrette la complexité pour obtenir des documents nécessaires à la bonne appréciation de cette délibération. Ce n'est pas faute de m'y prendre à l'avance, notamment de demander des informations avant la commission du 17 janvier 2021. Cette demande a d'ailleurs été reformulée le jour de la commission.

Après m'avoir envoyé toutes les délégations accordées au Président – document que je n'ai pas demandé et je n'avais aucun doute qu'elles vous aient été accordées car elles ont été votées –, j'ai de nouveau réclamé des informations et je tiens à remercier Madame Vanessa VUJCIC pour le retour des informations en me transmettant en partie les documents du marché, notamment les clauses techniques et administratives et l'acte d'engagement et de m'informer des montants des dépenses annuelles des quatre années.

Je vous avoue que j'ai abandonné mes requêtes auprès de cette personne, mais je me permets de rappeler que, dans un marché, on retrouve également l'offre technique du titulaire, les bons de commande et, surtout, le bordereau des prix. Cela aurait été plus simple de donner l'ensemble des documents relatifs à cette délibération.

Si j'ai demandé des informations complémentaires, c'est que mon groupe trouvait le montant réclamé important et pour comprendre si les montants définis correspondaient au cahier des charges ou si d'autres éléments d'indemnisation venaient s'ajouter.

N'ayant pas la totalité des réponses, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération et nous formulons le vœu que cet incident ne se reproduise plus.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Madame GREAUME, je pensais que, vendredi, vous aviez la totalité des informations. Vous n'avez pas la totalité des éléments que vous souhaitez. Je vous propose de nous dire exactement ce qui manque. Je suis tout à fait preneur. Nous allons passer la délibération, vous allez vous abstenir – pas de souci –, mais je souhaite que l'on vous donne l'intégralité des éléments. Cela me paraît tout à fait logique. Vous les aurez dans la semaine et je souhaite que, à l'avenir, vous ayez la totalité des éléments.

MME GREAUME.- Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie.

Je considère donc qu'il y a une abstention du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !.

La délibération est validée par le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et par le Groupe Union pour le Nord.

Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s ?

MME BOCQUET.- Pas de souci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Pas de souci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Pas de problème pour nous.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! s'abstiennent).

Nous passons à Jean-Luc DETAVERNIER.

- **Rapport 1-2 - Extension du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

M. DETAVERNIER.- Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Cette délibération est relative à l'extension et à la mise à jour du RIFSEEP.

Quelques mots pour une bonne compréhension et un bref retour historique. Le RIFSEEP a été instauré et mis en œuvre au niveau de la collectivité par une délibération de décembre 2017. Dans cette délibération, nous avons prévu qu'elle s'appliquerait aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale n'en bénéficiant pas au 1^{er} janvier 2018 et au fur et à mesure de la parution des arrêtés ministériels fixant la liste des corps de référence équivalents de l'État qui sont appelés à en bénéficier. Suite à cette délibération de 2017, au fur et à mesure des arrêtés ministériels, nous avons pris trois autres délibérations pour étendre le RIFSEEP à ces personnes-là.

Aujourd'hui, nous avons deux propositions supplémentaires.

1. L'extension du RIFSEEP à deux nouveaux cadres d'emplois :
 - Un premier cadre qui regroupe les pédicules-podologues, les ergothérapeutes, les orthoptistes et les manipulateurs radio.
 - Un deuxième cadre d'emplois qui comprend les kinésithérapeutes, les psychomotriciens et les orthophonistes.
2. La mise à jour des montants annuels du RIFSEEP pour certains cadres d'emplois, à savoir les ingénieurs territoriaux, les psychologues et les techniciens. Vous avez avec vos documents en annexe les montants maxi et mini de l'Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) et les montants mini et maxi du Complément indemnitaire annuel (CIA).

Ce sont deux délibérations dans une, qui sont assez techniques.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Luc.

J'ai une demande de parole d'Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

Nous n'allons pas nous opposer, bien sûr, à l'extension du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois qui en étaient jusqu'à maintenant exclus.

Je rappelle toutefois notre opposition de principe au RIFSEEP qui instaure un système de rémunération via notamment le CIA, une part variable qui dépend des évaluations annuelles où beaucoup d'éléments trop arbitraires et subjectifs entrent en jeu – on a parfois plusieurs niveaux d'indemnité dans un même cadre d'emplois pour des mêmes responsabilités –, avec en particulier les relations interpersonnelles entre les agents et l'encadrant. De plus, on peut craindre une pression sur l'encadrement pour tenir des enveloppes budgétaires relativement limitées au détriment des agents.

J'ai juste une petite question puisqu'on évoque ce sujet. Suite à la publication de décret en décembre 2021, on doit s'attendre à la transposition des dispositions Ségur de la santé à certains d'emplois de la filière médicosociale de la fonction publique territoriale. Aurons-nous une délibération à venir sur ce sujet et notamment lors de la prochaine séance ou est-ce que cela va se faire automatiquement ?

M. LE PRESIDENT.- Jean-Luc, je te laisse répondre.

M. DETAVERNIER.- Apparemment pas. Ceci dit, le Ségur cause – on le verra tout à l’heure – pas mal de questionnements étant donné que cela bénéficie à certains agents mais pas à toutes et tous. Cela dit, aucune délibération n’est prévue aujourd’hui pour les intégrer au sein de la collectivité.

Je répondrai quand même rapidement sur votre positionnement au niveau du RIFSEEP. Depuis qu’il a été mis en œuvre, c’est quand même la petite bagatelle de 3,3 M€ d’argent qui a été mis en plus au profit des salariés, certes en fonction des catégories et en fonction du résultat de l’entretien professionnel puisque, pour bénéficier du RIFSEEP, il faut être au moins noté « satisfaisant ». Au sein de la collectivité, les agents qui ont été notés « exceptionnel », « très satisfaisant » ou « satisfaisant » sont de l’ordre de 94 %. Cela veut dire que la quasi-totalité des agents de la collectivité bénéficient du RIFSEEP, certes en fonction de leur notation et de leur situation mais, à ce jour, même s’il a parfois été décrié au tout début, aujourd’hui, je n’entends jamais un agent ni un syndicat me dire qu’il veut que le RIFSEEP soit supprimé.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Jean-Luc.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- C’est la mise en œuvre, les critères utilisés, la façon dont c’est fait pour les agents que nous remettons en cause. Évidemment, on préfère toujours du salaire à de la prime, c’est une évidence.

M. LE PRESIDENT.- OK.

J’ai noté que c’était quand même un vote positif.

Didier MANIER ?

M. MANIER.- Nous sommes favorables.

M. LE PRESIDENT.- L’Union pour le Nord ?

M. CHRISTOPHE.- OK.

M. LE PRESIDENT.- Stéphanie BOCQUET ?

MME BOCQUET.- Abstention, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Avis favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Favorable.

M. LE PRESIDENT.- Merci. La délibération est adoptée.

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Nous passons à la délibération suivante. Je laisse la parole à Jean-Luc DETAVERNIER.

- **Rapport 1-3 - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3.3.2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)**

M. DETAVERNIER.- C'est une délibération habituelle, puisqu'il s'agit d'étendre à certains emplois la possibilité de les pourvoir par voie contractuelle.

Je vous rappelle les règles au niveau de l'emploi dans la fonction publique territoriale. Les emplois civils permanents des Départements sont d'une manière générale occupés par des fonctionnaires, mais, par dérogation de la loi de janvier 1984 portant dispositions statutaires, les emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et ce, bien évidemment, sous réserve qu'ils n'aient pu être recrutés préalablement.

C'est donc la règle que nous appliquons et, lorsque nous recourons à un contractuel, nous l'engageons pour un contrat d'une durée de trois ans, lesquels contrats peuvent être renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois ans, soit dans une limite totale de six ans.

Aujourd'hui, il y a 20 postes que nous proposons éventuellement – j'insiste bien – de pourvoir par voie contractuelle. Vous avez la liste de ces différents postes au sein de la collectivité aujourd'hui.

Je vous rappelle aussi le nombre de contractuels au sein de la collectivité. Au 30 novembre 2021, nous avons 575 contractuels sur 7 882 agents, dont 476 sur des postes de catégorie A, 77 sur des postes de catégorie B et 20 sur des postes de catégorie C.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

J'ajoute une petite précision. Vous avez le recrutement d'un poste de direction de projet sur le nouveau Forum, un directeur ou une directrice. Le nouveau Forum est un enjeu important, également avec le télétravail et dans l'organisation et nous avons besoin d'une personne qui gère l'intégralité du dossier.

J'ai deux demandes de parole : Soraya FAHEM et Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Je donne la parole à Soraya FAHEM.

MME FAHEM.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste faire une demande de précision auprès de Jean-Luc DETAVERNIER. En fait, cela m'intéresserait vraiment de connaître, sur ces 575 postes de contractuels, quel est le nombre de lauréats de concours qui ont été recrutés. Vous nous présentez toujours ces délibérations en disant que c'est au cas où nous ne trouverions pas de lauréats et ma question reste toujours en suspens. Combien de lauréats de concours sont recrutés au Département sur ces postes ouverts à voie contractuelle.

M. DETAVERNIER.- Je suis incapable de vous donner le chiffre aujourd'hui, vous le comprendrez bien, mais je vais voir cela avec les services et nous essaierons de vous donner la réponse très bientôt.

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'il serait intéressant de prendre les dix dernières délibérations d'ouverture de postes et de voir où nous en sommes.

Qu'en pensez-vous, Madame Soraya FAHEM ? Je pense que cela peut être un bon plan pour donner la situation.

MME FAHEM.- Un très bon plan, cher Président. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Pas de souci.

M. DETAVERNIER.- J'ajoute une petite précision. Notamment sur les postes qui sont pourvus par des contractuels, il y a un schéma qui arrive relativement souvent. Lorsque nous recrutons pour un poste quelqu'un qui a le diplôme requis pour le poste, c'est quelquefois un jeune qui sort de ses études et, généralement, il n'a pas encore eu le temps de passer le concours. Dans ce cas, nous n'avons pas 36 solutions, nous le recrutons par voie contractuelle. Libre à lui de le passer de manière à intégrer le statut de fonctionnaire. Si nous voulons donner la chance à des jeunes diplômés, nous sommes quasiment toujours obligés de passer par cette formule.

M. LE PRESIDENT.- Madame Soraya FAHEM.

MME FAHEM.- Tout à fait. Je n'ai rien contre le fait de donner la chance à des jeunes diplômés qui prépareront le concours. Il serait justement intéressant d'avoir une étude sur un ou deux ans et d'estimer à la fois le nombre de lauréats de concours qui ont été recrutés sur ces postes mais aussi les jeunes diplômés qui ont bénéficié de ces emplois contractuels pour voir où ils en sont aujourd'hui, s'ils ont vraiment passé les concours, s'ils ont été lauréats de concours. C'est un vrai sujet qui, en tout cas, me tient à cœur.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez raison. Si nous prenons les dix dernières délibérations, cela portera sur deux ans, nous aurons un peu de recul et nous pourrions voir l'évolution de ces personnes au sein de la collectivité, voir si elles se sont engagées dans une formation pour aller au concours et pour devenir fonctionnaires. Vous en aurez exactement le nombre.

Je pense que c'est intéressant pour vous et pour nous d'avoir un zoom sur cela.

MME FAHEM.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, il serait très intéressant d'avoir ces informations.

Conformément à notre position récurrente sur ce dossier, nous voterons contre cette délibération. Effectivement, le pourvoi des contractuels permet d'éviter les problématiques dans les équipes. Je vais revenir sur un problème de fond que j'ai évoqué tout à l'heure, les conditions de travail. Il faut pour cela que les conditions de travail soient acceptables et il ne semble pas que ce soit toujours le cas.

Je prends l'exemple du secteur de l'enfance protégée, beaucoup de jeunes professionnels en contrat quittent rapidement la collectivité, même celles et ceux qui sont en formation chez nous puisque nous avons développé des accueils de stagiaires.

Le recours aux contractuels peut être une solution à un instant T, c'est une évidence, mais il crée aussi de nouveaux problèmes au sein des équipes. En effet, c'est tout aussi dérangeant pour eux d'avoir toujours à former les nouveaux arrivants dans les équipes, cela peut créer aussi des difficultés au sein des équipes.

La nécessité de recourir à des contractuels dans des secteurs traditionnels de la collectivité traduit tout de même des problématiques plus profondes sur lesquelles on aura peut-être des réponses avec les chiffres que vous pourrez nous fournir.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vais me permettre de répondre à Madame ZAWIEJA-DENIZON. Pour l'avoir vécu dans une UTPAS, je sais que, quand des personnes sont prises en contractuelles, on est obligé de leur faire deux contrats de trois ans avant qu'elles soient en CDI et, de ce fait – cela se comprend –, le salaire reste sur les six ans. J'ai demandé au Directeur général des services que, au bout des trois ans, il y ait une revalorisation du salaire pour bien montrer la motivation de la collectivité de garder ces travailleurs sociaux et pour arriver à les fidéliser et être en CDI.

En allant sur le terrain, je me suis aperçu de cela en ayant des discussions avec le personnel. Ces personnes vont avoir le CDI, elles sont compétentes, il n'y a pas de souci, mais une évolution du salaire leur montrera un geste de la collectivité pour leur dire que, dans trois ans, on va les CDIser.

Est-ce que tu veux ajouter quelque chose, Jean-Luc ?

M. DETAVERNIER.- Simplement, je faisais un rapide tour d'horizon sur les 20 postes actuels. Deux (??) postes sont restés vacants alors que ces postes ont été publiés cinq fois. Cela vous donne une idée de la difficulté que nous avons parfois à recruter. Cela montre bien que, si on ne prend pas des décisions comme celle que l'on prend aujourd'hui sur un certain nombre de postes, certains postes peuvent parfois rester vacants très longtemps. Si on veut être efficace et ne pas se trouver avec des postes vacants pendant des mois et des mois, il n'y a pas 36 solutions.

M. LE PRESIDENT.- Tu as complètement raison. Il faut avancer avec les contractuels. On vous donnera les chiffres, vous aurez exactement les éléments disant pourquoi on n'a pas pu prendre des personnes de la fonction publique et comment on les amène à la fonction publique.

Je souhaiterais que l'on arrive au bout de ce débat et que l'on puisse vous donner tous les éléments.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Le Groupe Communiste vote contre... pour l'instant. Mais je ne désarme pas.

Le Groupe Socialiste vote contre.

L'Union pour le Nord vote pour.

Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s ?

MME BOCQUET.- Abstention, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Je vote pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Nous votons pour.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

La délibération est adoptée.

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ainsi que les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! votent contre. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Nous passons au point suivant, pour lequel je laisse la parole à Martine ARLABOSSE.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 3^e COMMISSION

- **Rapport 3-1 - Etablissement public administratif « régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles » - Bilan d'activités 2019-2020 de l'Abbaye de Vaucelles**

MME ARLABOSSE.- Merci, Monsieur le Président.

Pour rappel, en 2017, le Département du Nord faisait l'acquisition de l'Abbaye de Vaucelles afin de sauvegarder un patrimoine exceptionnel. En 2018, la SARL Abbaye de Vaucelles a continué de gérer le site via une convention d'occupation précaire. Le 1^{er} janvier 2019, l'Établissement public administratif « régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles » a démarré son activité.

Le 1^{er} juillet 2020, il y a eu reprise en régie directe de la gestion de l'équipement par le Département. Au même titre que les neuf autres équipements culturels départementaux, l'ensemble des droits et obligations de l'établissement tels que les contrats, marchés publics et les biens ont été transférés au Département.

Le bilan de l'Établissement public administratif (EPA) au 30 juin 2020 présentait un actif de 608 000 €. La procédure de liquidation est toujours en cours et, à l'issue de cette procédure, l'actif sera transféré au Département.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Martine.

J'ai une demande de parole d'Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

On observe que les événements historiques rencontrent encore leur public et mobilisent beaucoup. En revanche, les nouveaux rendez-vous sur les axes musique, littérature et nature mobilisent encore très faiblement au sein de l'Abbaye de Vaucelles. Nous constatons qu'il manque peut-être un projet scientifique et culturel réellement écrit pour pouvoir développer cet équipement culturel important.

Sauf erreur de notre part, il me semble qu'il y avait un engagement de ce point de vue sur l'écriture d'un projet scientifique. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Est-ce que cela avance et est-ce que cela va bientôt sortir de terre pour développer ces nouveaux rendez-vous ?

Nous rappelons également que nous avons évoqué la remarque de ne pas pénaliser les actions culturelles au profit des diverses festivités personnelles qui pouvaient y être organisées.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Martine.

MME ARLABOSSE. C'est en cours de réflexion.

J'ai rencontré au mois de juillet 2021 le directeur et l'équipe et je les rencontre à nouveau au mois de mars. C'est en cours de préparation et de réflexion.

M. LE PRESIDENT. On avance.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Dans l'hémicycle, elle est votée à l'unanimité.

Stéphanie BOCQUET ?

MME BOCQUET. Pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL. Pour.

M. LE PRESIDENT. Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD. Favorables.

M. LE PRESIDENT. Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité de la présentation des Rapports d'activités 2019-2020 de l'Établissement Public Administratif « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles ».

Je vais laisser la parole à François-Xavier CADART qui va nous présenter la délibération suivante.

- **Rapport 3-2 - Société publique locale (SPL) de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix - Présentation du rapport d'activité**

M. CADART. Merci, Monsieur le Président.

Il vous est présenté le rapport d'activité 2020 de la SPL qui, je le rappelle, est propriété de la Région avec un partenariat Région - Département du Nord et Ville de Roubaix.

Compte tenu du contexte sanitaire, les éléments budgétaires qui vous sont retranscrits ne sont pas franchement le reflet de l'activité menée par la SPL. Il y a lieu de considérer qu'il y a eu des pertes de revenu par rapport à cette activité.

Toutefois, il y a des perspectives d'avenir intéressantes. On a pu organiser les championnats du monde cycliste au sein du stade de Roubaix, avec de belles perspectives. Cela a été une vraie mise en lumière de l'outil avec tout son potentiel. De nombreuses équipes internationales se sont déjà positionnées pour pouvoir bénéficier de cet équipement dans la perspective de la préparation des Jeux olympiques.

Ce rapport d'activité est le reflet d'une activité au ralenti compte tenu du contexte sanitaire, mais avec toutefois de belles perspectives pour les mois et les années futures.

Ce rapport a été présenté en commission, il n'a pas fait l'objet de sollicitations particulières.

M. LE PRESIDENT.- Merci, François-Xavier.

Le championnat du monde de cyclisme sur piste était intéressant. François-Xavier n'a pas eu la chance de remettre des médailles aux Français. J'ai eu cette chance.

Le Nord est une terre de cyclisme. Mon souhait est de vous proposer d'être partenaire du tour de France, qui va avoir deux belles étapes dans le Nord, de Dunkerque à Lille en allant dans le Valenciennois, pour que l'on soit présent ainsi que dans l'enfer du Nord, dans le Paris-Roubaix. Aujourd'hui, c'est Métropole européenne de Lille et Région. Je pense qu'il y a également une place pour le Département du Nord compte tenu du rayonnement que cela peut avoir au niveau mondial. Je pense que, quand on a la chance d'avoir de tels événements, il ne faut pas s'en priver. Je ferai des propositions à ce niveau avec le concours de François-Xavier CADART.

Nous passons au vote de cette délibération.

Dans l'hémicycle, pas de problèmes particuliers.

Stéphanie BOCQUET ?

MME BOCQUET.- Pas de problème, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Pour également.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité de la présentation du Rapport d'activité 2020 de la Société Publique Locale (SPL) de Gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, en charge de l'exécution de la délégation de service public départemental.

Nous passons à la 4^e commission et à une délibération sur l'aménagement du territoire. Je vais laisser la parole à Nicolas SIEGLER pour nous présenter une opération à plusieurs dizaines de millions d'euros, sur les ADVB, PTS et autres.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 4^e COMMISSION

- **Rapport 4-1 - Lancement des appels à projets des dispositifs d'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) et d'aide à l'aménagement des trottoirs le long des voiries départementales (AAT) pour l'année 2022 et attribution du dispositif projets territoriaux structurants (PTS) millésime 2022**

M. SIEGLER.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

J'ai effectivement à vous présenter le rapport qui va lancer notre appel à projets d'aménagement du territoire cette année, un appel à projets qui sera accessible sur la plate-forme Aster pour les communes et les intercommunalités à compter du 1^{er} février et jusqu'au 31 mars 2022.

Quelques chiffres pour rappeler, si cela était encore nécessaire, que la volonté de notre majorité et du Département du Nord en matière de soutien aux territoires est une volonté extrêmement puissante en termes de financement public : 44 M€ l'année dernière au titre de cette politique, un peu plus de 45 M€ cette année. Cette politique, née en 2016, a, depuis lors, représenté plus de 220 M€ directement injectés dans les territoires au profit des projets des maires et des intercommunalités.

Cet appel à projets donnera lieu à l'adoption d'une délibération le 4 juillet cette année pour attribuer lesdits montants. Il reprend les principaux axes de notre politique : l'Aide départementale aux villages et bourgs (l'ADVB), l'Aide en matière de voirie communale (l'ADVB-VC), l'Aide à l'aménagement des trottoirs (l'AAT). Il va permettre aux collectivités qui sont retenues au titre des projets territoriaux structurants de l'année 2021 d'actualiser leurs dossiers pour, en juillet prochain, connaître le montant et la force de notre soutien à l'élaboration de ces projets.

À noter quelques innovations par rapport à notre politique somme toute assez classique et efficace depuis quelques années qu'elle se met en œuvre.

Une innovation majeure sur laquelle, je n'en doute pas, nous aurons quelques éléments de débat dans les minutes qui suivent, une innovation qui est la traduction d'une bonification de Nord durable. Vous savez, mes chers collègues, que, en 2019, le Département du Nord a adopté 10 engagements de développement durable, que cette délibération Nord durable est devenue opérationnelle en 2020 et que, désormais – c'est en tout cas ce que je vous propose –, pour les maîtres d'ouvrage publics qui mettront en œuvre ces engagements, qui concourront à la réalisation de ces engagements – puisque, en matière de développement durable, la théorie du colibri chère à notre Vice-président VALOIS est une réalité, nous faisons –, une bonification sera expérimentée cette année sur cette politique. Nous verrons par la suite les effets qu'elle produit pour engager les uns et les autres à construire des équipements qui soient plus respectueux de l'environnement, du développement durable, qui concourent à une société décarbonée, qui répondent aux enjeux de la stratégie Nord durable telle que nous l'avons définie il y a quelques années. Nous soutiendrons donc les équipements qui, de par leurs caractéristiques plus techniques, concourent à la stratégie Nord durable. C'est le point le plus important de l'appel à projets lié à l'ADVB pour 2022.

Je vous propose également de mettre fin à un effet de seuil qui existait depuis quelques années dans notre politique, un « trou dans la raquette », puisque six communes identifiées comme rurales, qui ont été déclarées rurales par notre assemblée il y a quelques années, ne pouvaient pas bénéficier de dispositifs de l'ADVB. Ce sera désormais chose réparée, elles seront donc éligibles à l'ADVB et, comme toutes les autres désormais, lorsqu'elles mettront en œuvre des bonifications Nord durable, ces bonifications viendront s'ajouter au montant de la subvention de l'ADVB.

Un effort sera encore fait en matière de voirie, de soutien aux projets des communes et des intercommunalités éligibles à l'ADVB en la matière dès lors que le territoire concerné est celui d'une commune de moins de 3 000 habitants. C'était 2 500 habitants l'année dernière, ce sera 3 000 habitants cette année.

Enfin, comme je l'indiquais tout à l'heure, les projets territoriaux structurants qui sont suffisamment matures, qui permettent une consommation effective des crédits dans l'année, permettront le soutien du Département pour un total de plus de 45 M€.

Voilà en quelques minutes la présentation de ce rapport, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Nicolas.

Je précise un petit détail. En ce qui concerne les projets territoriaux structurants d'intérêt 2022, il faudra bien qu'ils soient réactualisés par les porteurs de projet sur la plate-forme en ligne dédiée. N'hésitez pas à le dire aux maires de vos cantons de façon à voir l'avancée du dossier, même s'ils ont été pré-fléchés, pour qu'on ne choisisse pas des dossiers qui ne verront pas le jour.

Sur cette délibération importante, j'ai quatre demandes de parole.

Luc MONNET.

M. MONNET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Le rapport d'orientations budgétaires discuté ce matin permet d'envisager sereinement l'avenir, une gestion responsable et assumée garantissant des capacités financières pour poursuivre et renforcer nos dispositifs d'investissement.

En effet, il nous appartient aujourd'hui de voter pour une délibération visant à soutenir et accompagner des projets d'aménagement des communes et intercommunalités. Celle-ci s'inscrit dans la continuité d'une politique départementale engagée depuis 2016. Chaque année, c'est une étape importante dans le partenariat que nous souhaitons instaurer au plus près des territoires, au plus près des préoccupations locales.

Le fonds de soutien aux projets territoriaux structurants viendra, comme l'an passé, aider les projets d'investissement ayant une dimension intercommunale. En attribution bisannuelle, ces projets répondent à des enjeux stratégiques identifiés et partagés avec les territoires. Ainsi, nous poursuivons notre engagement à soutenir des projets d'aménagement qui correspondent aux besoins réels de nos concitoyens.

Pour exemple, les enjeux posés par la crise que nous traversons montrent l'importance de maintenir une offre médicale dans tous nos territoires. Le Département est au rendez-vous en soutenant l'investissement dans la création de maisons de santé pluridisciplinaires.

Garantir un développement équilibré de notre département et favoriser l'investissement local, c'est aussi s'engager pour tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. L'aide départementale aux villages et bourgs, dotation de soutien à l'investissement des communes de moins de 5 000 habitants, est, elle aussi, pérennisée, véritable effet levier pour l'investissement public. Nous nous félicitons du maintien de l'enveloppe d'investissement de 20 M€. Ces accompagnements pourront se réaliser dans des domaines aussi variés que le service au public, la rénovation de patrimoine, l'enseignement, la culture, le tourisme ou le sport. Je prendrai un exemple concret sur mon canton : en 2021, la ville de Thumeries a été aidée pour la rénovation énergétique du bâtiment des ateliers municipaux.

À l'écoute des élus locaux, notre exécutif et notre majorité continuent avec pragmatisme à avancer et à adapter les choses pour que les appels à projets puissent correspondre aux réalités de terrain.

Je tiens à saluer et remercier notre Président et notre Vice-président sur l'ouverture du dispositif Aide départementale aux villages et bourgs à six communes d'un peu plus de 5 000 habitants : La Bassée, Le Cateau-Cambrésis, Bourbourg, Flines-lez-Raches, Wormhout et la commune de Templeuve-en-Pévèle dont je suis le maire. Ainsi, vous démontrez que les politiques d'aménagement du Département du Nord se construisent en tenant compte de la réalité avec la souplesse nécessaire. Nous avons ces spécificités d'être des communes rurales et d'être reconnues comme étant des communes rurales de plus de 5 000 habitants assumant des charges de centralité.

J'évoquais aussi l'engagement du Département à préparer l'avenir du territoire et à répondre aux attentes de nos concitoyens dans le domaine de la transition écologique. La prise en compte des enjeux environnementaux est une de nos priorités depuis de nombreuses années. Dès 2019, nous avons fixé le cap Nord durable. Il nous faut constamment nous améliorer. L'expérimentation de la bonification Nord durable en est une traduction concrète. Nous valorisons les communes qui ont une ambition forte pour des aménagements durables. Ainsi, plus que jamais, la question environnementale fait partie de notre préoccupation collective.

La réussite des territoires ruraux passe également par l'accessibilité de leurs voiries. Sur le volet voirie communal, là aussi, vous proposez d'aller plus loin en augmentant le seuil d'éligibilité aux communes de moins de 3 000 habitants. Nous saluons l'enveloppe affectée de 4 M€.

La sécurité a de multiples aspects, dont celui d'avoir des aménagements de trottoirs le long des routes départementales. Avec un budget renouvelé de 1,4 M€ dédié à l'accompagnement des projets d'aménagement de nos trottoirs, nous pouvons constater avec une grande satisfaction que l'enveloppe consacrée à la réalisation de ces projets de développement d'intérêt communal reste conséquente pour cette année 2022 et est particulièrement appréciée des petites communes.

Monsieur le Vice-président, avec cette délibération, vous prenez l'engagement qu'il n'y aura ni privilégié, ni oublié. Nous, majorité départementale, Union pour le Nord, entendons n'oublier aucun territoire. Il ne s'agit pas de faire du saupoudrage, mais bien d'agir de manière différenciée pour garantir une meilleure équité territoriale.

Avec ces trois dispositifs et une enveloppe globale de plus de 45 M€, le Département du Nord se donne des moyens pour créer une harmonie territoriale basée sur un mariage équilibré tout en tenant compte des spécificités territoriales, des moyens particulièrement ambitieux pour l'attractivité, source indispensable de croissance et d'emplois dont nous avons d'autant plus besoin dans cette période d'incertitude et de difficulté. La politique de cohésion des territoires passe par la volonté de construire ensemble des projets dans les territoires.

Il est dès lors évident que les élus du Groupe Union pour le Nord se positionnent en faveur de ce dispositif de soutien et d'aide aux projets tant communaux qu'intercommunaux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Luc.

Je vais laisser la parole à Grégory BARTHOLOMEUS pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

M. BARTHOLOMEUS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera pour cette délibération qui a pour objet de soutenir des projets d'investissement portés par des communes et des intercommunalités du département. Néanmoins, notre groupe souhaite apporter quelques remarques et réserves concernant ce dispositif tel qu'il nous est présenté ici.

Je soulignerai tout d'abord que l'apparition d'une bonification Nord durable est un progrès par rapport au dispositif antérieur. Néanmoins, il est loin d'apporter aujourd'hui une réponse suffisante face à l'urgence écologique. Cette dernière nécessite en effet le courage de prioriser les projets et les opérations qui s'inscrivent dans cet objectif, dans le cadre d'une politique cohérente et planifiée de l'aménagement durable du territoire qui se doit d'être portée par le Département du Nord.

Même si, comme je le rappelais dans mon propos liminaire, nous sommes favorables à une politique de soutien à l'investissement du bloc communal, nous regrettons la forme qu'elle prend au sein du Département du Nord aujourd'hui. Ce qui nous est présenté ici n'est ni plus ni moins qu'une politique de guichet et d'appel à projets annuelle qui ne permet pas de construire de manière partenariale une vision pluriannuelle de l'aménagement du territoire et de la transition écologique. Nous estimons que, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Département doit mettre l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la table et avoir une vision stratégique et partagée avec les communes et les intercommunalités, comme le fait par exemple le Département du Pas-de-Calais aujourd'hui ou comme ce fut le cas par le passé au sein du Département du Nord avec les contrats de territoire.

La délibération évoque la volonté d'agir – je cite – « *de manière différenciée sur les territoires dans une volonté d'équité territoriale, notamment au regard de leur situation économique et sociale* ». Nous nous félicitons de cette intention affichée. N'est-ce pas là donner sens à la mission du Département qui se doit d'être un acteur de premier plan de la cohésion et des solidarités territoriales ? Nous pourrions nous retrouver autour d'actions ciblées sur des territoires prioritaires comme le secteur de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM), le secteur du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache ou encore les quartiers en politique de la ville. Cependant, nous regrettons que rien de précis ne soit avancé sur ce point et les réponses apportées en commission sur la traduction concrète de cet objectif n'ont pas pu nous apporter des garanties en ce sens.

Monsieur le Président, tout comme je l'avais déjà exprimé lors de mon intervention à la séance plénière du 27 septembre dernier, nous regrettons le manque de transparence sur les modalités de sélection des dossiers et les montants attribués. À l'époque, nous avons formulé la demande d'être destinataires de la grille d'évaluation des dossiers et de la liste des projets non retenus. Malheureusement, ces éléments ne nous ont jamais été communiqués. Je vais donc accepter la proposition que m'a faite Monsieur SIEGLER en commission lundi dernier. Je lui adresserai une demande écrite dans les prochains jours pour obtenir ces éléments, comme il m'y a invité.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je souhaite malgré tout faire une suggestion. Lorsque nous délibérons chaque année pour lancer les appels à projets ADVB et PTS, les conseillers départementaux que nous sommes pourraient être destinataires d'un rapport annuel qui dresserait le bilan des vagues précédentes d'appels à projets et qui comprendrait par exemple la liste des projets retenus, des projets non retenus, la répartition territoriale des financements, la part des projets subventionnés au titre de Nord durable ou toute autre information utile pour saisir l'importance et la pertinence de cette politique départementale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je laisse la parole à Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU. Monsieur le Président, chers collègues,

Comme vous le savez, notre groupe a toujours considéré notre compétence d'aménageur du territoire comme une priorité. Cette délibération cadre, que nous examinons chaque année, est très attendue par nos collègues maires de la ruralité. Ces communes bénéficient rarement de la solidarité nationale et le Département doit souvent combler le désengagement de l'État sous peine de désertification.

Pour nos collègues, face à l'immensité des besoins et des limites financières de leur commune, le soutien financier du Département est de plus en plus indispensable pour maintenir et développer leurs projets. Le succès du plan de relance que nous avons initié en est un des témoignages.

Quelques remarques sur la présente délibération.

Dans le ROB, vous exprimez vos interrogations quant à l'emploi et la sortie de la crise sanitaire. Vous proposez également de nouvelles relations avec le BTP. Alors, pourquoi ne pas renouveler pour la troisième année consécutive le plan de relance ? Nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire. En passant des commandes publiques aux PME-PMI, le Département permet non seulement d'améliorer la trésorerie des entreprises, mais aussi l'emploi local et de répondre aux besoins des habitants. Pourquoi donc avoir supprimé ce budget d'investissement supplémentaire de 9 M€ et réduit l'enveloppe de l'aménagement de territoire de 53,8 M€ en 2021 à 45,4 M€ ?

Vous proposez, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président, d'expérimenter une bonification pour les projets s'inscrivant dans les objectifs de Nord durable. Nous ne pouvons qu'y être favorables, l'ayant sollicité durant des années. Toutefois, nous aimerions avoir des précisions sur les critères retenus et sur les pourcentages de cette bonification. Surtout, nous regrettons qu'il n'y ait pas de budget supplémentaire alloué à ces bonifications. Nous allons donc travailler en enveloppe constante.

Nous sommes satisfaits que notre intervention financière de 50 % pour les petits travaux jusqu'à hauteur de 70 000 € soit pérennisée en 2022. Ce seuil était basé sur la législation des appels d'offres. Je vous ai signalé que, en janvier 2021, cette législation faisait passer ce seuil de 70 000 € à 100 000 €. Nous proposons donc d'élever le seuil à 100 000 €.

Ensuite, certains élus proposent d'inclure dans les critères des travaux de rénovation des cellules commerciales en centre-bourg. Vous proposez plus de souplesse quant au seuil d'éligibilité des communes. Nous sommes tout à fait d'accord, mais pouvez-vous nous donner plus de précisions sur les raisons qui ont fait que six communes ont été retenues ? Y a-t-il d'autres listes en attente ?

Nous sommes satisfaits également que soient pérennisées les subventions sur les voiries communales et de l'adoption du seuil de 3 000 habitants. Nous espérons enfin aboutir prochainement aux 5 000 habitants, seuil de la ruralité retenu par le Département.

Enfin, concernant notre agence iNord, en fin de mandat précédent, nous avons demandé un comparatif des agences d'ingénierie des différents départements, ceci pouvant pour enrichir notre réflexion et notre approche sur le devenir d'iNord. Votre prédécesseur avait donné son accord. Où en êtes-vous ?

Merci.

M. LE PRESIDENT. Merci, Jean-Claude.

Je vais laisser la parole à Laurent PERIN pour le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s.

M. PERIN. Chers collègues, Monsieur le Président,

Vous nous présentez aujourd'hui une délibération lançant notamment les appels à projets des dispositifs d'aide départementale aux villages et bourgs dits ADVB.

Lors du conseil départemental du 27 septembre dernier, nous faisons plusieurs remarques sur ce dispositif, aussi bien sur certains projets financés en 2021 que sur la méthode même de l'attribution de ces subventions.

Le dispositif mis en place pour les projets 2022 restant similaire dans les grandes lignes, nous ne pouvons que renouveler nos propos sur la méthode et le fond de ce dispositif : logique de court terme, pas de vision stratégique sur le développement local et l'aménagement du territoire, manque de transparence sur les modalités de sélection des dossiers et les montants attribués au final.

Notre Département doit être davantage à l'initiative pour faciliter l'émergence de projets de territoire en appuyant les communes et les intercommunalités en ingénierie, en finançant des études de faisabilité pour la mise en place de projets innovants redynamisant les centres bourgs et s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire.

Vous introduisez tout de même une nouveauté que nous accueillons favorablement, celle d'une bonification dite Nord durable, visant à valoriser les projets prenant en compte les engagements en termes de politique publique durable fixés par le dispositif dit Nord durable. Même si nous sommes favorables à la mise en place d'un dispositif ciblant davantage les projets participant à la transition écologique et solidaire, la délibération aurait gagné à davantage de précisions notamment sur le taux de bonification accordé. Vous nous indiquez une bonification pouvant aller jusqu'à 20 % – c'est en tout cas ce que vous nous avez indiqué en commission –, il aurait été utile de le mentionner dans la délibération.

Cependant, et malgré votre optimisme budgétaire et la non-consommation des crédits ADVB les années précédentes, nous regrettons qu'il n'y ait pas d'éléments plus concrets quant aux différents niveaux de bonification, ainsi qu'un fléchage ou une enveloppe budgétaire précise pour ce nouveau dispositif.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vais donner la parole à Nicolas.

M. RENAUD.- J'avais demandé la parole.

M. LE PRESIDENT.- Je ne l'ai pas sur ma liste, mais c'est avec plaisir que je te donne la parole.

M. RENAUD.- Je voulais intervenir pour réitérer en séance plénière la remarque que j'avais faite en commission, pour dire bien évidemment mon accord sur la reconduction de cette politique qui répond pleinement aux attentes de nos communes et de nos territoires.

Simplement, par rapport à ce fait tout à fait bénéfique et intéressant d'élargir un peu et d'assouplir ces politiques, notamment avec l'intégration des critères Nord durable pour ce qui est de l'ADVB, et également d'élargir le seuil pour les communes pouvant prétendre à l'ADVB voirie communale, je voulais quand même dire que je suis dubitatif sur le fait que ces élargissements se fassent à enveloppe constante. On risque d'avoir affaire à un appel d'air au niveau de ces deux politiques et d'être un peu court au plan financier. Je pense qu'il aurait peut-être été intéressant de regarder la possibilité d'un élargissement de l'enveloppe financière pour pouvoir répondre aux dossiers supplémentaires qui vont arriver en nombre. Certes, il y a eu une baisse de consommation ces deux dernières années de par les élections municipales d'un côté et, ensuite, du fait de la crise sanitaire qui est apparue, mais je pense qu'il faut s'attendre à un rebond – et c'est une bonne chose – des projets qui vont être déposés à partir de 2022. Je voulais donc dire mon inquiétude que l'on soit un peu court par rapport à ces élargissements et avec une enveloppe qui est reconduite à périmètre constant.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Éric.

Je laisse la parole à Nicolas SIEGLER.

M. SIEGLER.- Merci, Monsieur le Président

Je vais essayer de répondre à chacune de vos interventions et de vos remarques. Je sais que je le ferai à deux voix avec le Président POIRET.

Je voudrais tout d'abord remercier Luc MONNET de son soutien, de son optimisme, de son envie quant à cette politique, quant aux objectifs qu'elle poursuit, quant aux réalisations qu'elle permet de mettre en œuvre dans les territoires.

Tu l'as rappelé, cher Luc, c'est une politique extrêmement ambitieuse, 20 M€ consacrés aux projets territoriaux structurants, 20 M€ consacrés à l'ADVB, 4 M€ consacrés à l'ADVB voirie et 1,4 M€ à l'AAT. C'est donc la trajectoire budgétaire que cette politique va déployer cette année et dans les années à venir.

Si chacun se souvient de ce que le Président et notre collègue Loïc CATHELAIN exprimaient ce matin, c'est une ambition portée pour toutes les politiques du Département du Nord, y compris celles qui vont vers les territoires et cela se traduira par un soutien lorsque cela sera nécessaire. On peut inscrire des chiffres, mais, dès lors que ces crédits ne sont pas consommés, nous avons clairement un problème. Nous inscrivons des montants qui correspondent à la meilleure capacité de réponse du Département aux territoires, aux communes, aux intercommunalités.

Chacun peut parfois s'étonner, je suis moi-même très étonné d'entendre dire que nous avons des problèmes de transparence sur les critères. C'est dans les délibérations, je ne peux pas vous dire autre chose. Ce ne sont pas des subventions allouées à la louche. Les services examinent techniquement les dossiers, les référents dans les arrondissements examinent les dossiers, la Direction générale adjointe examine les dossiers, examine le fait qu'ils correspondent à nos politiques publiques et aux critères que l'on valorise. Cette politique est également la traduction d'une véritable solidarité entre le Département, ses communes et ses intercommunalités. Là encore, c'est dans les délibérations, j'invite chacune et chacun à les relire, peut-être à revoir celles qui ont fondé nos politiques. Quand le Département du Nord subventionne à 50 % une opération d'un coût inférieur à 70 000 €, on est plus que dans la solidarité. Quand le Département du Nord subventionne, selon la richesse de la commune, à 30 %, 40 % ou 50 %, une dépense supérieure à 70 000 €, on est plus que dans la solidarité.

Luc, je veux te remercier pour ce que tu as qualifié – et j'en suis extrêmement convaincu – de dispositifs qui valorisent l'équité territoriale.

Notre collègue BARTHOLOMEUS ne retrouve pas ce dispositif que comme favorisant certaines parties de notre territoire. Pourtant, quand il cite l'ERBM, les QPV, le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache ainsi que la stratégie Avenir du Cambrésis, ces territoires sont dans le schéma départemental d'accessibilité des services publics et sont donc des territoires qui, dans les politiques d'aménagement du territoire et dans toutes les politiques du Département, sont regardés d'un autre œil et sont soutenus comme il se doit.

Effectivement, même si j'ai entendu le vote favorable du parti socialiste – il serait difficile de ne pas voter favorablement à des aides pour les territoires –, je regrette qu'il considère que c'est un guichet. J'ai connu une politique de guichet, cela s'appelait des contrats de territoire et c'était un dispositif des socialistes, mon cher collègue. C'était une politique de guichet où on ne retrouvait pas le soutien du Département, où on retrouvait les opérations qui étaient réalisées par les communes et les intercommunalités.

Nous évoquons ce que nous finançons, ce que nous ne finançons pas, nous évoquons ce que nous allons bonifier, ce que nous ne bonifierons pas. L'argent que nous mettons année après année se traduit en crédits de paiement. C'est bien pour cela que nous nous refusons depuis plusieurs années à prendre des dossiers dont la maturité n'est pas établie, puisque nous considérons que les sommes votées par l'assemblée départementale doivent être payées dans l'année. Je vous rappelle que nous sommes extrêmement vigilants également sur les demandes d'acompte une fois que la subvention est allouée.

Je me suis procuré un chiffre. Si j'appliquais les critères de notre collègue BARTHOLOMEUS pour la transcription de nos politiques, quand j'ai aujourd'hui malheureusement plus de 10 M€ de subventions qui ont dû être reversés dans le budget général parce que les opérations avaient été avortées par le choix de la maîtrise d'ouvrage, j'imagine ce que cela traduirait pour le budget du Département du Nord, ce serait simplement ce que nous connaissons avec le FDAN et le FDAN grands projets, près de 10 ans à payer des opérations qui finançaient des équipements qui n'étaient pas prêts à être financés.

Effectivement, mon cher collègue, je vous concède que je n'ai pas du tout la même méthode de travail que vous. Il n'y a aucune difficulté là-dessus.

Mon cher collègue DULIEU évoque le désengagement de l'État. Chacun est libre de l'apprécier. En tout cas, je continue de considérer que le Département du Nord s'engage fortement aux côtés des territoires, des mairies et des intercommunalités. J'ai répondu au travers de l'observation que je faisais sur l'intervention de Luc MONNET sur sa question de la relance : 50 % pour les opérations de moins de 70 000 €, l'application de nos critères au-delà 70 000 € (30 %, 40 %, 50 %). Il n'y a pas de difficulté pour regarder cette année, mon cher collègue, à votre demande d'augmenter ce seuil à hauteur de 100 000 €. Cela dit, même si je veux bien y regarder, admettez simplement que, pour les opérations dont le seuil est au-delà de 70 000 €, quand le Département finance déjà 30 %, 40 % ou 50 % selon leur richesse, nous finançons déjà au minimum un tiers de l'équipement qui se présente à nous et la commune ou l'intercommunalité doit au moins en payer 20 %. De plus, en général, depuis quelques années, vous trouvez la DSIL et la DETR pour compléter l'effet levier de nos politiques.

Vous m'interrogez sur le critère qui a conduit à combler la non-éligibilité de six communes de notre territoire à cette politique. Il est clair, il figure dans la délibération. Ces communes étaient retenues au titre des politiques de la ruralité, ces communes sont rurales au sens du Département du Nord. Elles ne bénéficiaient pas de cette politique ADVB et cela est désormais réglé.

Mon cher collègue du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts, Monsieur PERIN, regrette le peu d'évolution – si je puis dire – entre septembre et janvier de cette politique. Nous avons fondamentalement une différence. Je ne suis pas le Vice-président qui dira aux maires et aux présidents d'intercommunalité ce qui est bon pour eux. J'engage le Département à être un partenaire proactif, un partenaire de l'aménagement des territoires par celles et ceux qui sont en responsabilité dans les territoires. Je suis bien d'accord sur le fait que nous soyons en parfait désaccord sur ce point.

Nord durable est une expérimentation et vivra comme une expérimentation. Nous financerons les projets qui ont trait aux enjeux de notre délibération Nord durable : les circuits courts, la mobilité bas carbone, les énergies renouvelables. Nous financerons encore en bonifiant les projets qui portent sur les continuités écologiques, les intégrations de solutions de mobilité bas carbone et de performance climatique des bâtiments. Si je ne m'engage pas vers une grille qui soit, à mes yeux, trop rigide, c'est parce que, le 1^{er} janvier de cette année, il y a une modification importante pour les maîtres d'ouvrage publics, c'est la mise en œuvre de la réglementation énergétique 2022. Depuis quelques années, nous avons une réglementation thermique 2012 qui régissait les règles de construction pour chacune et chacun dans ce pays et, depuis le 1^{er} janvier, cette réglementation énergétique vient à se mettre en œuvre dans un contexte de forte tension sur le marché des matières premières. C'est une politique d'expérimentation, elle visera à valoriser plus fortement ceux qui cochent plusieurs cases du bonus Nord durable.

Je ferai par la suite le point sur les aspects positifs, les inconvénients, les difficultés de la mise en œuvre de cette bonification, qui est avant tout l'expression d'une volonté politique forte et une traduction opérationnelle de notre engagement pour le développement durable.

Enfin, mon cher collègue Monsieur RENAUD, s'il se satisfait également de cette politique comme tout un chacun ou presque, regrette qu'il n'y ait pas augmentation de budget. Je dirai oui et non. Avec 44 M€, 45,4 M€ cette année, vous admettez qu'il y a une augmentation de budget. Vous dites qu'elle est à périmètre constant. En réalité, le décalage fait que je veux absolument que les crédits de paiement se rapprochent le plus de ce que nous votons en budget primitif et je suis très optimiste sur le fait d'y arriver et, si demain le Département du Nord doit renforcer son soutien financier à l'égard des territoires, il sera en mesure de le faire grâce à la gestion budgétaire du Groupe Union pour le Nord.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Nicolas, de toutes ces explications.

Je voudrais simplement intervenir sur un point, c'est la souplesse et la fluidité pour déposer un dossier au Département du Nord. Les communes vont sur Aster, elles déposent leur dossier, elles sont suivies par du personnel de territoire qui les aide et on ne leur demande pas les rapports d'appel d'offres. Ce n'est pas comme à la Région. À la Région, quand un dossier passe en plénière, on a le rapport d'appel d'offres, on est sûr qu'il va se réaliser au niveau de l'OS. Là, il n'y a pas de rapport d'appel d'offres, on ne sait pas si l'Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) est encore pris, on ne sait pas si le financement est complètement bouclé mais on vote quand même une subvention et on s'engage auprès des maires en disant que l'on mettra autant d'argent sur leur projet. Cela rassure les maires quand ils prennent la décision d'avancer sur un projet. Quand ils auront la réponse du Département, après la réponse parfois de la DETR, celle parfois de la DSIL, ils attendront la Région. Je ne sais pas si, demain, la Région demandera les dossiers d'appel d'offres, mais je veux bien prendre le pari que si, dans ce Département, on demande le rapport d'appel d'offres pour valider la subvention comme le fait la Région – et j'y ai pensé dans le mandat précédent –, cette année-là, on ne dépense pas 15 M€.

Vous pouvez tout nous dire sur notre politique, dire que nous n'avons pas de vision stratégique, que nous n'avons pas de transparence, que nous devons travailler sur les centres bourgs – chacun son métier –, mais nous avons une souplesse pour les maires. Je pense que le meilleur baromètre sur notre politique, ce sont les maires. Or, quelle que soit leur sensibilité, ils nous disent qu'ils savent pouvoir compter sur le Département.

Je voulais être clair à ce niveau-là. Quand vous êtes maire d'une petite commune et qu'on vous dit qu'on va mettre 200 000 € dans votre projet, 300 000 € dans votre église, que vous êtes sûr de les avoir, ce n'est pas sûr avec les autres partenaires. C'est notre force d'aménagement du territoire.

Il y a un point qui me désole un peu, quand vous dites que nous n'avons pas fait d'effort par rapport à la délibération de septembre. Or, Nord durable, ce n'est quand même pas rien. Passer à 3 000 habitants, ce n'est pas rien non – si tout va bien, on arrivera à 5 000 habitants un jour –, le fait d'ajouter six communes rurales qui vont pouvoir abonder, ce n'est pas mal du tout.

Mes chers collègues, nous avons une politique qui est appréciée par les territoires, par les maires, par les intercommunalités, mais nous sommes plus encore avec les communes que les intercommunalités, la région étant plus par rapport aux intercommunalités.

Quant au plan de relance, Jean-Claude, on ne peut pas faire un plan de relance tous les ans. Je pense qu'il faut être clair. Pour information, neuf dossiers en ADVB plan de relance n'ont pas abouti, alors que c'était simple. Sur 70 000 €, on mettait 35 000 €, il fallait trois consultations. On a neuf dossiers qui passent à travers, c'est quand même dommage. Il n'y a qu'à ramasser la subvention. Notre politique aujourd'hui fonctionne bien.

En termes de transparence, demandez aux maires, quelle que soit leur étiquette politique, il n'y a aucun souci particulier. Sur les 648 maires sur le territoire, je ne les connais même pas.

De plus, on peut être amené à bouger le pourcentage en arbitrage pour arriver à subventionner plus de dossiers. Cela nous est arrivé il y a quelques années. On peut être à 25 % au lieu de 30 %, à 35 % au lieu d'être à 40 %, mais cela nous permet de subventionner plus de dossiers. C'est l'intérêt de tous les conseillers départementaux et tous les maires.

Par ailleurs, vous disiez que nous devrions être plus présents là où il y a des contrats de territoire, comme le pacte Sambre-Avesnois, l'ERBM et les politiques de la ville. Quand on regarde le nombre de millions dépensés dans la Sambre-Avesnois, c'est la part la plus importante des ADVB et PTS ; en deux, vous avez l'ERBM et vous avez la politique de la ville partout, à Roubaix, à Tourcoing, également dans le Cambrésis, dans le Douaisis, dans le Valenciennois. Là, il faudrait être partout à la fois et nous le sommes.

Nous avons une politique simple, abordable tout de suite par les maires, qui leur permet d'avoir des financements. Je pense qu'il ne faut pas changer. Il ne faut pas s'interdire non plus – je pense que Nicolas en sera d'accord – à ce que, si demain nous avons des bonnes surprises en termes de fonctionnement ou en termes de recettes, avec notre politique de la recette, il puisse y avoir une DM sur l'ADVB et PTS, ou des crédits plus importants l'année prochaine. Si n'allons pas à la DM il y aura un solde de l'année 2022 et nous pourrions réinjecter un peu plus en 2023 sur cette politique.

En tout cas, c'est une belle politique et nous devons aller au bout avec celle-là.

Je vous propose de passer au vote.

M. DULIEU.- J'aurais voulu ajouter un mot.

Sur le plan de relance, cela a été un très grand succès. Certes, il y a eu neuf dossiers non aboutis, ce sont neuf dossiers de trop, mais ce sont neuf dossiers sur combien sur les deux années ?

Vous n'avez pas répondu à notre demande par rapport à l'agence iNord, sur le comparatif des différentes agences. Je pense – et cela a été dit dans les interventions – que beaucoup attendent une aide en ingénierie. Là, nous avons un outil performant, qui peut être encore plus performant. Je pense qu'avoir un comparatif avec les agences identiques dans les autres départements serait intéressant.

M. LE PRESIDENT.- Il faut faire très attention avec iNord. iNord ne rentre pas dans le champ concurrentiel. Il n'est pas dans l'AMO. Il est dans la faisabilité d'un projet et dans la recherche de subventions. Nous avons recruté une personne qui gère l'aide pour aller chercher les subventions. On ne peut pas entrer dans le concurrentiel avec les AMO et avec les maîtrises d'œuvre. Avec iNord, on ne peut pas légalement aller plus loin. Sinon, il faut passer par la SEM-Nord mais, dans ce cas-là, les communes préfèrent, entre autres, pour de nombreux projets, y aller seules.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Merci beaucoup à Nicolas pour tous les éléments.

Je vous propose de passer au vote.

Il n'y a pas de souci au niveau du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, ni au niveau du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !. Au niveau du Groupe Union pour le Nord, c'est approuvé des deux mains.

Je note l'abstention du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s.

C'est dommage. C'est vrai que, quand l'aménagement du territoire se limite à Lille, ce n'est pas du tout la même chose que la petite maison de santé pluridisciplinaire qui se trouve par exemple à Gouzeaucourt. On n'a pas du tout les mêmes visions, mais c'est normal, cela se comprend très bien.

Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Je vote pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Nous votons pour.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup à toutes et à tous. Cette délibération est adoptée.

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Nicolas SIEGLER va continuer sur sa lancée avec le canal Seine-Nord Europe.

▪ **Rapport 4-2 - Canal Seine-Nord Europe - Révision des cahiers du Canal solidaire**

M. SIEGLER.- Merci, mes chers collègues, pour le vote que vous venez d'exprimer.

Je passe à un autre rapport qui concerne l'approbation de la nouvelle version des cahiers du Canal solidaire.

La version « martyr » datait de 2017. En 2017, en dehors du contexte de financement du canal Seine-Nord Europe, le dossier technique n'était absolument pas mature, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, le chantier étant maintenant dans un calendrier que chacune et chacun d'entre vous pourra apprécier. Le début des travaux préliminaires du secteur 1 est chose faite et le début des travaux préliminaires des secteurs 2, 3 et 4 – le 4 étant celui qui nous concerne – est prévu pour la fin de l'année 2023.

Ces quelques années ont été l'occasion pour le Département du Nord, et il y a encore peu de temps – je suis certain que le Président POIRET en parlera dans quelques instants –, pour exiger, compte tenu de son engagement financier, un renforcement de la clause d'insertion dans les marchés que contractent les entreprises qui travaillent pour la Société du Canal Seine-Nord.

La clause d'insertion s'est longtemps limitée aux marchés d'études et de conception de maîtrise d'œuvre. Très concrètement, une petite quarantaine d'allocataires du RSA ont bénéficié de la clause d'insertion pour ces marchés. Nous allons maintenant entrer dans la phase des travaux et c'est l'occasion, au travers de ce cahier des charges, d'indiquer plus précisément nos attentes, le rôle du référent coordonnateur pour le Canal solidaire et le Département du Nord pour la mise en œuvre de la clause d'insertion et de marquer nos exigences en la matière.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Nicolas.

J'ai deux demandes de parole.

Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, Monsieur SIEGLER a déjà commencé à répondre à notre question. Nous aimerions avoir un bilan en fin de chaque année du taux d'insertion effectif pour les allocataires du Nord au regard de l'implication financière du Département dans ce projet.

M. SIEGLER.- Nous sommes d'accord, ma chère collègue. Nous avons besoin d'avoir un tableau de bord extrêmement opérationnel du suivi de chacune et chacun des Nordistes qui se retrouvent dans la situation d'être allocataire du RSA, d'abord assez naturellement pour qu'ils puissent trouver une place dans le secteur 4 lorsque celui-ci sera en travaux, c'est-à-dire dans le secteur du département du Nord, mais aussi, avant cela, dans les autres secteurs où les travaux vont commencer. Il n'y a absolument pas de raison que les Nordistes ne puissent pas bénéficier des secteurs où le chantier a déjà commencé.

Je vous ai dit une petite quarantaine d'allocataires, je crois que c'est 38. C'est un chiffre qui peut s'entendre compte tenu de l'état d'avancement de ce chantier : ingénierie, études, marchés de maîtrise d'œuvre.

Maintenant, dans le cadre de la politique que le Président, Doriane et moi-même voulons décliner sur ce chantier, nous allons renforcer grandement le suivi individualisé des objectifs que nous fixerons à la Société du Canal Seine-Nord sur cet objectif de retour à l'emploi des allocataires du RSA.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Nicolas.

J'ai une deuxième demande de prise de parole, celle de Céline SCAVENNEC.

MME SCAVENNEC.- Monsieur le Président, chers collègues,

Cette délibération présente la démarche et l'organisation mise en place par les six Départements, dont le Département du nord, auprès de la Société du Canal Seine-Nord Europe pour faire valoir la clause d'insertion par l'activité économique dans les différents marchés d'études ou de travaux de la construction de cette infrastructure.

Nous soutenons clairement cette démarche. C'est pourquoi nous voterons favorablement.

Cependant, à la lecture de cette délibération croisée avec les rapports d'activité annuels de la Société du Canal Seine-Nord, force est de constater l'écart énorme entre l'ambition affichée pour l'emploi de bénéficiaires du RSA et la réalité des chiffres du nombre de bénéficiaires concernés et du nombre d'heures d'insertion correspondant. Le bilan est bien faible pour l'instant, mais j'entends bien ce que vous venez de dire, Monsieur le Vice-président, sur l'effort que vous mettez dans ce domaine.

Nous ne pouvons qu'encourager cette démarche et l'effort de coordination partenariale entre les six Départements.

Par ailleurs, je voudrais saisir cette rapide intervention sur le Canal Seine-Nord pour vous interroger, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, sur l'étude de l'ESSEC qui a été présentée en octobre dernier sur le canal Seine-Nord, une étude qui a été menée par la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC pour le compte des agences d'urbanisme, l'agence d'urbanisme de Lille-Métropole et celle de l'Artois. Cette étude souligne clairement le risque d'échec du Canal Seine-Nord en termes de développement économique des territoires et également en termes de report modal compte tenu de l'évolution des flux internationaux de marchandises et des évolutions très récentes notamment sur le fait que les ports des Pays-Bas ou de Belgique ne sont plus la seule porte d'entrée par rapport aux transports de marchandises venant d'Asie, que les routes de la soie soient déjà opérationnelles avec une arrivée en train au port de Duisbourg en Allemagne par exemple. Cette étude propose des préconisations pour éviter un tel échec. Parmi ces préconisations, il y a la priorité absolue à donner aux connexions ferroviaires avec les ports et les plates-formes du Nord dans une dimension transfrontalière avec par exemple le port de Duisbourg entre autres.

Est-il envisagé au niveau du Département du Nord de donner suite à ces préconisations ou du moins d'en débattre ? Le risque est quand même que l'on voie passer des bateaux, mais que l'on ait toujours autant de camions sur les routes.

Au regard des compétences départementales dans ce projet, je voulais vous interroger sur les préconisations de cette étude.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Nicolas, toi qui lis toutes les études, peux-tu nous faire une synthèse ?

M. SIEGLER.- Je peux vous faire un condensé en quelques instants, Monsieur le Président.

Je veux d'abord remercier notre collègue et son groupe d'approuver à la fois mes propos et ce rapport qui a pour but premier de s'assurer de la remise à l'emploi des allocataires du RSA sur ce chantier, même si je partage le constat que, aujourd'hui, l'objectif doit être concrétisé. L'objectif est ambitieux et il nous appartiendra de le mettre en œuvre et de le concrétiser. Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus. C'est du travail, mais je n'ai pas d'inquiétude.

Sur l'étude de l'ESSEC, la question qui se pose finalement est, premièrement, la place du Département dans les préconisations de l'école et, deuxièmement, ce qui est concrètement mis en œuvre qui correspondrait de près ou de loin à ces propositions.

Sur le premier point, la compétence transport échappe aux Départements, les choses sont claires, c'est une compétence régionale. Une fois que j'ai dit cela, je ne me dédouane absolument pas de ce sujet. Pour éviter l'écueil que l'étude évoque et dont parle notre collègue, celui de voir passer les péniches, les quatre ports intérieurs de la région Hauts-de-France sont copilotés par la Région Hauts-de-France et les intercommunalités d'implantation qui ont en charge le développement économique et l'aménagement local du territoire.

Concernant le port intérieur de Cambrai-Marquion qui est le plus grand port intérieur des quatre ports qui seront implantés dans les années à venir, avec une autre casquette, j'ai obtenu du Président BERTRAND et de Franck DHERSIN le raccordement ferroviaire de ce port intérieur. Nous travaillons actuellement à l'implantation de ce fuseau qui permettra de s'assurer de l'intermodalité du port intérieur de Cambrai-Marquion.

Vous savez peut-être que, au moment de son implantation, ce port voit une réalité quant à son implantation autoroutière. C'est un nœud autoroutier à côté duquel le port intérieur va s'implanter, à côté duquel se trouve également la base aérienne 103 qui est en cours de reconversion (350 hectares dédiés à la logistique). La multimodalité est effectivement recherchée et elle sera mise en œuvre pour s'assurer de pouvoir faire face – puisque c'est bien le sujet – à la concurrence hollandaise et à celle du Benelux d'une manière générale.

M. LE PRESIDENT.- Merci, beaucoup Nicolas.

Je vous propose de passer à l'adoption de cette délibération.

D'après ce que j'ai compris, au niveau de l'hémicycle, les trois groupes sont d'accord.

Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts est d'accord.

Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Je vote pour.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Pas de problème, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. C'est adopté à l'unanimité.

<p>Les propositions du rapport n° 4.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).</p>

Nous passons au rapport 4-3. Je laisse la parole à Valentin BELLEVAL.

▪ **Rapport 4-3 - Modalités de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2021**

M. BELLEVAL.- Merci, Monsieur le Président.

Cette délibération vise à approuver les modalités de répartition des recettes qui proviennent du produit des amendes de police pour l'année 2021 que le Département a en charge d'affecter.

Le montant de l'enveloppe 2021 que nous répartirons cette année n'a pas été communiqué par les services de l'État, il le sera un peu plus tard dans le courant de l'année.

L'enveloppe à répartir l'an dernier était de 2 161 000 €, pour 257 projets retenus. Dans la continuité des dispositifs que nous mettons en place comme les ADVB, les PTS ou les Aides à la sécurisation des routes départementales (ASRDA), 126 communes du département ont pu bénéficier d'une subvention en 2021. Il y a un reliquat de 367 511,79 € sur cette enveloppe de 2021 qui sera repris dans le cadre du présent appel à projets pour 2022.

Je rappelle aussi que le produit de ces amendes de police est réparti entre les communes de moins de 10 000 habitants situées en dehors de la communauté d'agglomération de Maubeuge, de la communauté urbaine de Dunkerque et de la Métropole européenne de Lille, les grandes agglomérations de notre département étant éligibles au fonds sur les dispositifs de sécurisation en agglomération. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Le dispositif est reconduit comme l'année dernière, avec quelques adaptations qui faciliteront la vie de quelques communes qui avaient déposé des dossiers notamment pour des implantations de feux tricolores comportementaux, qui avaient jusqu'alors été écartées du dispositif parce que c'était non réglementaire, il y avait en tout cas un flou juridique autour de leur implantation et de leur utilisation, il a été levé. Nous proposons donc de réintégrer et de rendre éligibles pour le nouvel appel à projets les feux verts dits « feux verts récompense », les feux micro régulés.

De même, nous proposons deux adaptations du dispositif : l'éligibilité des aménagements de « chaudiou », les chaussées à voie centrale banalisée, pour favoriser la priorité du vélo dans les aménagements de voirie ; et la dissociation de la création d'aménagements cyclables de type bandes pistes, qui sont déjà éligibles à d'autres dispositifs, de la création de sas vélo ou de la mise en œuvre de jalonnements qui pourront être éligibles à ce dispositif provenant du produit des amendes de police.

Voilà ce que je voulais préciser avant de délibérer sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Valentin.

Je n'ai pas de demande de prise de parole sur cette délibération.

Est-ce que je peux considérer que tout le monde est d'accord ?

Dans l'hémicycle, je note que les trois groupes sont d'accord.

Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts ?

MME BOCQUET.- Nous sommes d'accord, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Je suis d'accord, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Pas de problème, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les propositions du rapport n° 4.3 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Nous poursuivons avec le rapport 4-4.

- **Rapport 4-4 - Modalités d'attribution des aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASRDA) pour l'année 2022**

M. BELLEVAL.- Monsieur le Président, a priori, cette délibération ne devrait pas faire de débat non plus, puisqu'elle reprend exactement les mêmes évolutions pour le produit des amendes de police.

Je vous donne quelques chiffres de bilan. Nous sommes repartis cette année sur un budget annuel de 3 M€ pour le dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération, qui permet aux communes de plus de 10 000 habitants de bénéficier de ces mêmes dispositifs de sécurisation et d'aménagement.

La répartition 2021 a permis d'attribuer, sur ces 3 M€, près de 1 350 000 €, ce qui représente 172 projets retenus et 94 communes du département qui ont pu bénéficier d'une subvention tout à fait importante pour la réalisation de ces différents projets.

Nous proposons de reconduire le dispositif pour l'année 2022 avec les mêmes critères d'évolution : l'intégration des feux comportementaux, l'intégration des chaudières et la création d'un accompagnement pour la création de sas vélo et la mise en place de jalonnements pour les cyclistes.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Valentin.

Je pense que cette délibération fait l'unanimité. C'est le cas dans l'hémicycle.

Stéphanie BOCQUET ?

MME BOCQUET.- Nous sommes d'accord, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Oui, c'est d'accord, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Pas de problème.

M. LE PRESIDENT.- C'est donc voté à l'unanimité. Merci.

Les propositions du rapport n° 4.4 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Je vais laisser la parole à Patrick VALOIS sur le rapport 2022 sur la situation du Département en matière de développement durable.

Je dois m'absenter 5 minutes. Je vais laisser la présidence à Loïc CATHELAIN.

(Monsieur le Président sort de l'hémicycle)

DOSSIERS RELEVANT DE LA 5^e COMMISSION

- **Rapport 5-1 - Rapport 2022 sur la situation du Département en matière de développement durable - Année de référence 2021**

M. VALOIS. Monsieur le Président, mes chers collègues,

Effectivement, me revient le rôle de présenter ce rapport, un exercice réglementaire qui est issu du Grenelle 2 de l'environnement.

Cet exercice a pour objet de présenter un bilan des actions du Conseil départemental en matière de développement durable au cours de l'année écoulée. Le deuxième objectif est d'en faire un outil d'aide à la décision et d'ajustement si nécessaire de la trajectoire et en particulier de la trajectoire Nord durable. Enfin, c'est une invitation à la transversalité. En effet, cela sous-entend l'implication de l'ensemble des vice-présidents et des conseillers délégués, que je tiens à saluer pour leur collaboration. Chacun d'eux nous évoque les évolutions dans son domaine en matière de développement durable – vous en avez eu un certain nombre d'illustrations tout au long de cette séance.

Il s'agit du deuxième rapport de développement durable depuis l'adoption de la délibération opérationnelle de Nord durable. Il s'agit effectivement d'un exercice qui est très lié à cette délibération Nord durable et il en devient d'une certaine manière un tableau de bord, ce qui nous permet de faire un petit point sur les 20 engagements et sur les 59 actions que recouvre Nord durable.

C'est l'occasion également de rappeler ce qu'est notre colonne vertébrale en la matière, une colonne vertébrale qui est celle de l'écologie de bon sens – on en parle depuis longtemps dans notre hémicycle –, cette écologie de bon sens que l'on veut transpartisane et qui est effectivement notre ADN, et également une écologie également pragmatique.

(Projection de diapositives)

Je rappelle quelques chiffres, parmi la montagne de chiffres qui vous sont proposés dans ce rapport :

- Ce sont 10 tonnes de déchets revalorisés en 2021.
- L'investissement dans de nombreuses fontaines à eau – je parle de ce qui se passe au niveau des services.
- Les colibris, cher Nicolas, je ne suis pas attaché qu'à la légende, mais également aux agents du Département que l'on nomme ainsi, qui sont non seulement impliqués par conviction personnelle, mais qui souhaitent également passer la bonne parole. Ils sont maintenant 104, ce sont des personnes convaincues et convaincantes.
- L'achat de vélos électriques, de voitures électriques.
- On peut noter également une diminution de 36 % des émissions d'oxyde de carbone depuis 2011.

Sur le volet des politiques publiques :

- Le plan de déplacements du collégien implique 31 établissements dans le département, ce qui est important, nous y reviendrons tout à l'heure.
- 176 collèges sont impliqués dans l'approvisionnement local, dont 103 labellisées « ici je mange local ». Pour être labellisé, il faut au moins être impliqué à hauteur de 20 % de fourniture en approvisionnement local.
- Je rappelle les 55 000 paniers solidaires qui ont été distribués durant l'année 2021 pendant la période de confinement pour permettre à nos producteurs d'écouler leurs marchandises et aux familles de bénéficier de produits de qualité.
- 502 familles ont été aidées par le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité.
- 12 financements de jardins collectifs.
- On a évoqué encore tout à l'heure les aides départementales et ce fameux bonus Nord durable au titre des ADVB.

Je veux préciser également que ce rapport sur le développement durable n'est pas le seul rendez-vous de partage sur l'avancement de notre dispositif Nord durable. Je veux simplement rappeler l'existence du Comité de suivi Nord durable – et, une fois de plus, je vous redis à quel point je tiens à ce que ce comité de suivi soit vraiment vivant – qui implique l'ensemble des groupes politiques de notre hémicycle et qui doit être une instance d'échange. L'objectif est vraiment d'avancer ensemble sur cette grande aventure qu'est Nord durable.

Une fois de plus, merci à tous pour vos contributions, que ce soient les agents ou vous, mes chers collègues. Faisons-en sorte que nos objectifs en 2022 soient conformes à nos souhaits et même au-delà.

(Retour de Monsieur le Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Patrick.

Nous avons quatre demandes de prise de parole.

Je vais laisser la parole à Marie-Hélène QUATREBOEUF.

MME QUATREBOEUF.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, cher Patrick, mes chers collègues,

À l'aube de cette nouvelle année malheureusement encore fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire, nous nous retrouvons en visio pour dresser le bilan de la situation de notre collectivité au regard du développement durable et acter ainsi d'une année supplémentaire sous l'égide de la stratégie de transition écologique et solidaire, la stratégie Nord durable dont la délibération cadre fut votée à l'unanimité par notre assemblée départementale le 18 novembre 2019 ; plan audacieux et historique dans notre Département qui, aujourd'hui, continue à renforcer sa dynamique vertueuse par la concrétisation de son plan de 59 actions issues des 20 engagements adoptés en matière d'administration durable et de politique publique départementale, passant ainsi de la théorie à la pratique et de la promesse à la réalité.

Ce coup d'œil dans le rétroviseur nous permet de garder à l'esprit le défi urgent de sauvegarder notre maison commune qu'est ce beau département du Nord. Nous allons d'ailleurs pouvoir mettre à l'honneur cette année notre Département au Salon de l'agriculture afin de faire rayonner notre terroir et nos merveilles d'élevage pour le plus grand plaisir de nos agriculteurs nordistes eux aussi fortement impactés par la crise sanitaire.

Ce coup d'œil en arrière nous permet également de mettre en lumière les actions concrètes mises en œuvre par le Département au travers de toutes ses délégations exécutives et ses services, afin de transformer de manière positive les territoires et les modes de vie, de mobiliser et rassembler les Nordistes autour d'une démarche de bon sens et d'entrevoir les perspectives que le Département du Nord prévoit d'emprunter en 2022, car c'est bien dans l'addition de mesures concrètes, et non pas dans l'incantation, que nous pourrons tendre vers une réponse à l'urgence climatique.

Évidemment, ces mesures concrètes, vous les retrouvez dans le rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable qui nous intéresse aujourd'hui.

Deuxième rapport annuel de l'ère Nord durable, ce rapport met en exergue les actions transversales du Département. Que ce soit en matière de solidarités humaines ou territoriales, le critère Nord durable s'applique, ce qui démontre que le Département s'engage dans tous ses champs de compétences possibles et reste pleinement engagé dans la protection de l'environnement, prenant ainsi toute sa part dans la nécessaire transition écologique.

En ce qui concerne le volet d'intervention interne du présent rapport, le Département du Nord a su faire l'engagement d'exemplarité sur sa propre administration, car il est essentiel que nous appliquions à nous-mêmes les objectifs que nous avons définis, notamment à travers :

- Des pratiques pour maîtriser son impact sur l'environnement, par exemple avec la mise en place d'un forfait mobilité durable passé de 100 € à 200 € par an pour les cyclistes et covoitureurs – ce sont 181 agents bénéficiaires en 2020 –.
- La démarche zéro déchet comme levier économique dans l'accompagnement social des usagers en UTPAS avec, comme perspective en 2022, d'expérimenter le kit zéro déchet pour les familles accompagnées, ou encore le renforcement du réseau d'agents colibris engagés dans la démarche d'administration durable.
- Sans oublier que le Département du Nord sensibilisait déjà ses agents au télétravail avant que la crise sanitaire ne l'y contraigne, pour atteindre aujourd'hui jusqu'à 68 % de télétravailleurs.

Je ne vous ferai pas l'inventaire détaillé des mesures permettant une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens tant le rapport est riche en politiques publiques départementales. Je suis certaine que vous l'avez tous lu avec la plus grande attention.

Permettez-moi seulement de vous citer quelques exemples illustrant notre engagement.

Je tiens à souligner le rôle majeur des collègues. En plus d'être la figure de proue de l'approvisionnement local avec 98 % de leur restauration scolaire investis dans cette démarche, ils sont aussi démonstrateurs de la transition écologique avec ces jeunes qui sont de plus en plus impliqués et qui sensibilisent autour d'eux leur famille et leur entourage. Ne l'oublions pas, c'est à nous de leur donner les clés du département du Nord de demain. Nous devons leur proposer une vision enthousiasmante et fédératrice de l'avenir du territoire.

Cet engagement se traduit aussi par le maintien de politiques publiques qui profitent à tous les Nordistes et qui sont utiles à leur quotidien. Je pense à la lutte contre les passoires énergétiques emblématiques de l'écologie du bon sens.

En plus des investissements menés dans les collèges, le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité, qui vise à remédier ou prévenir la précarité énergétique, et le soutien départemental pour mettre en œuvre une transition énergétique dans les établissements sociaux et médicosociaux (4,5 M€), lutte efficacement contre le gaspillage thermique et permet d'améliorer le quotidien des Nordistes. Une meilleure qualité de vie passe par une vraie politique concrète et ambitieuse en faveur de la transition écologique.

C'est pourquoi nous poursuivrons et amplifierons les actions déjà engagées, telles que la compensation carbone par la plantation de 40 000 arbres cette année – rappelons que c'est 400 000 depuis 2011 –, ou encore la création ou réhabilitation de jardins collectifs, qu'ils soient familiaux ou jardins partagés.

Toujours en transversalité et sur un aspect plus social, la crise du Covid-19 a fait émerger les paniers solidaires, permettant d'aider les producteurs locaux qui trouvent ainsi un débouché supplémentaire dans une période toujours compliquée.

De même, 388 allocataires du RSA sont accompagnés dans le cadre du développement de l'économie circulaire car, nous l'avons clairement affiché, notre ambition est d'accompagner les allocataires des minima sociaux vers l'emploi.

Vous l'aurez compris, ce rapport montre ô combien notre majorité départementale s'est déjà bien engagée dans le chemin de la transition écologique par des actions concrètes et des projets ambitieux depuis maintenant plus de deux ans et continuera ses efforts afin d'avancer ensemble avec les Nordistes dans la bonne direction.

Nous ne crions pas à l'urgence climatique, nous la constatons et agissons concrètement en conséquence, avec passion et avec conviction. C'est donc avec une très grande fierté que, au nom du Groupe Union pour le Nord, je tiens à saluer le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif, par notre Vice-président Patrick VALOIS et tous les agents dont le souhait profond est de continuer à apporter une contribution à façonner un avenir durable pour notre territoire du Nord où il fait bon vivre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marie-Hélène.

Je vais laisser la parole à Valérie CONSEIL, pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

MME CONSEIL.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Notre groupe tient tout d'abord à remercier les services de la qualité de ce rapport 2021 relatif aux actions départementales en matière de développement durable.

Il va sans dire que nous partageons pleinement les grands objectifs du document qui guident à la stratégie Nord durable et visent notamment à lutter contre le dérèglement climatique, à préserver la biodiversité, les écosystèmes, les milieux et les ressources naturelles du département, à agir pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, à œuvrer pour le développement de pratiques plus responsables.

Notre premier constat, à la lecture de ce document, est que l'administration du Nord et les agents départementaux se montrent pleinement mobilisés dans le changement de leurs pratiques quotidiennes en faveur de l'environnement. En attestent les 104 agents volontaires, les colibris, engagés pour sensibiliser les services aux bonnes pratiques de consommation et de mobilité.

Plus particulièrement, nous relevons en 2021 la formation d'une centaine d'agents à la réduction des consommations d'énergie, 54 sites départementaux équipés d'un outil de monitoring pour la maîtrise des consommations, la participation de 350 agents au challenge de la mobilité, l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'usage des déplacements propres et doux et à la création de parkings vélos, enfin le développement d'actions de sensibilisation aux démarches zéro déchet dans les collèges et UTPAS. Toutes ces actions menées au sien de notre administration, avec diffusion en interne des comportements vertueux sur le plan écologique, vont, selon nous, dans le bon sens et nous souhaitons féliciter à notre tour les agents engagés dans cette démarche durable.

Pour ce qui concerne à présent les actions en termes de politiques publiques, si l'on peut saluer l'instauration de la bonification Nord durable et les résultats obtenus dans le cadre du schéma cyclable départemental ou encore le dispositif « plantation renaturation », certaines actions nous semblent encore bien timides dans une stratégie Nord durable qui se veut ambitieuse.

Il nous apparaît donc nécessaire, face aux défis climatiques actuels, que ces actions soient accélérées, voire renforcées.

Il s'agit notamment des travaux d'amélioration énergétique dans les collèges qui comptent parmi les bâtis départementaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Quatre rénovations énergétiques seulement en 2021. On nous annonce une amplification de ces travaux en 2022 que nous suivrons avec attention.

Il s'agit également de l'accompagnement des acteurs à la mise en place de la zéro artificialisation nette et nous gageons que les perspectives 2022 permettront un véritable déploiement de cet engagement.

Il s'agit enfin des actions de mobilisation et d'accompagnement des habitants. Sur ce dernier point, le Département du Nord pourrait se tourner aujourd'hui davantage vers les usagers et les citoyens nordistes pour leur proposer des actions participatives de préservation de l'environnement. La transition écologique est aussi et surtout un enjeu de mobilisation citoyenne. Le Département du Pas-de-Calais a par exemple instauré un fonds d'initiative citoyenne pour accompagner les associations et les habitants qui se mobilisent pour l'environnement.

Notre groupe souhaiterait également entendre une parole politique plus forte sur certains enjeux : sur les enjeux liés à la santé environnementale et ceux liés aux pesticides et néonicotinoïdes dans l'agriculture ; sur les enjeux liés aux problématiques de l'eau, problématiques de l'eau restées dans le giron des compétences départementales.

Notre groupe propose enfin que le Département du Nord, à l'instar d'autres grandes collectivités, expérimente la mise en place d'un budget climat. Il s'agit en effet d'un outil intéressant d'aide à la décision qui apporterait une garantie supplémentaire au regard de la responsabilité climatique du Département du Nord.

Voilà quelques constats, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, des réflexions et propositions que notre Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen souhaitait vous présenter à partir de ce rapport développement durable 2021.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Je vais laisser la parole à Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, chers collègues,

Vu le temps qui nous est octroyé, je serai synthétique et je vous renvoie pour plus de détails au débat que nous avons eu sur la délibération cadre Nord durable en septembre 2020.

Notre institution, qui intervient sur un territoire comprenant 2,6 millions d'habitants, peut et doit jouer un rôle majeur pour le climat. Dans notre institution, le combat ne date pas d'aujourd'hui, nous le menons depuis de nombreuses années. Les anciens se souviennent des actions de Jean SCHEPMAN.

Aujourd'hui, face à l'ampleur du réchauffement climatique, il y a une nécessité absolue. La conversion écologique doit irriguer toutes nos politiques publiques, impliquant des moyens financiers conséquents qui font malheureusement défaut aujourd'hui.

Concernant le bilan des actions concrètes du Département en 2021, celui-ci est fidèle aux objectifs de la délibération cadre.

Je tiens à féliciter les différents services et collaborateurs qui ont participé à la mise en œuvre de ces initiatives départementales, ainsi que tous ceux qui se sont impliqués individuellement par leurs gestes quotidiens pour réduire les rejets de CO2.

Communiquer, c'est bien ; verdir les politiques départementales, c'est mieux, mais cela ne peut suffire. Nous débattons tout à l'heure sur le sens de déclarer l'état d'urgence climatique dans le Nord.

Rapidement, je prendrai quatre exemples.

Premièrement, sur les transports et la pollution de l'air, lorsque vous parlez des voitures, vous parlez des voitures 100 % électriques. Nous vous invitons à poursuivre dans les semaines à venir votre réflexion, surtout au moment où le charbon doit venir à la rescousse de la production d'électricité au détriment du climat, où le prix de l'électricité flambe, où des études démontrent que la voiture n'est moins polluante qu'à partir de 40 000 kilomètres, voire 70 000 kilomètres si nous écoutons les déclarations du patron de Stellantis, Carlos TAVARES, qui explique dans Les Échos que l'électrification est la technologie choisie par les politiques, pas par les industriels et qui dit « ce n'est pas un choix économique, ni environnemental ». Réfléchissons donc aussi à l'hydrogène comme énergie d'avenir pour les déplacements et continuons à favoriser les transports collectifs, notamment avec la gratuité de son accès.

Deuxième exemple, sur la réduction des factures d'énergie et d'eau, établissons un véritable plan Marshall sur la réhabilitation thermique des logements et des collèges, définissons un budget spécifique à la hauteur des exigences climatiques. Pour l'eau, je vous rappelle notre proposition quant aux kits économiseurs pour les logements sociaux qui réduisent de 50 % les consommations et donc les factures d'eau. En Gironde, 80 000 exemplaires ont été diffusés.

Troisièmement, remettons à l'ordre du jour le plan contre les inondations que nous avons initié avant 2015.

Enfin, dernier exemple, sur l'artificialisation du foncier, pour agir efficacement, intervenons financièrement sur la reconquête des centres-villes et centres-bourgs en participant aux surcoûts engendrés par la reconversion des friches habitat, commerciales et agricoles.

Je pourrais poursuivre sur ces différentes thématiques, comme je l'ai fait en septembre 2020, par exemple sur l'agriculture avec une plus grande mobilisation du foncier départemental et en mobilisant le PAEN, le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, ou sur les achats publics socialement et écologiquement responsables, sur le reboisement avec l'adoption d'un plan Canopée et d'une charte de l'arbre que je souhaite depuis longtemps, sur la pollution sonore qui est toujours absente des projets et des objectifs de Nord durable.

Toutes ces propositions, nous ne cesserons de les développer et de les réitérer lors de nos futurs comités de pilotage et nous espérons qu'elles seront entendues. Pour certaines, nous n'en doutons pas.

En conclusion, nous prenons acte du bilan de 2021. Sur la base des résultats de ces deux dernières années, nous appelons à passer à un cap supérieur beaucoup plus ambitieux et responsable et surtout d'y consacrer un budget spécifique, faute de quoi nous ne serons pas au rendez-vous des réels enjeux de notre société. Je le répète, la planète se transforme sous nos yeux à un rythme de plus en plus accéléré menaçant l'existence de l'espèce humaine. Tel est le défi auquel nous sommes confrontés.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Jean-Claude.

Je vais laisser la parole à Maël GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président,

Au vu des données scientifiques récentes particulièrement préoccupantes sur l'évolution du climat, l'érosion de la biodiversité et les sérieuses menaces que font peser ces perspectives pour la prospérité, la stabilité et la sécurité, le Département a souhaité renforcer son action et prendre la pleine mesure des changements systémiques à opérer dans les modes de vie.

Ce propos introductif, ce n'est pas le mien, c'est celui du rapport du Département en matière de développement durable. Ce propos, nous le partageons, nous n'en aurions pas changé un mot.

La question qui se pose à la lecture de ce rapport est : a-t-on pris la mesure de l'ampleur de la tâche et des enjeux exposés ? Notre motion d'urgence climatique propose cette accélération qui nous semble indispensable.

Nous regrettons par ailleurs que le plan pluriannuel d'investissement ne soit pas communiqué, plan qui permettrait de planifier sur le long terme les financements liés à Nord durable.

Alors oui, certains points du rapport vont clairement dans le bon sens, notamment l'introduction du bonus Nord durable dans l'ADVB, le plan de déplacement des agents ou le développement des possibilités de subventions des aménagements cyclables.

Cependant, sur la méthode, nous pensons que le Département pourrait améliorer son rapport en prenant exemple sur le rapport redevabilité du Conseil départemental de Gironde ou le rapport de développement durable d'Ille-et-Vilaine, demander à l'AFNOR une évaluation de la responsabilité sociale des organisations et analyser les politiques au regard des 17 objectifs de développement durable.

Sur le fond, concernant l'agriculture, nous regrettons que seuls trois collègues aient atteint 20 % de bio.

Nous vous encourageons à mettre en place une évaluation fine pour identifier les établissements publics qui ont besoin d'être accompagnés pour atteindre les objectifs de la loi Egalim, notamment pour passer à 50 % de produits durables dans la restauration collective. Nous regrettons le manque d'anticipation sur le sujet. La loi Egalim est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Cette évaluation aurait dû être menée avant, pas après, au risque de mettre les établissements en difficulté.

Pour accélérer dans les mutations agricoles, le Département pourrait également créer des fermes départementales ou soutenir davantage les coopératives d'installation en agriculture paysannes.

Concernant un autre sujet, la rénovation énergétique des bâtiments privés, nous souhaiterions des objectifs plus ambitieux pour les politiques du Département que ceux exposés dans le rapport de développement durable. La question de l'isolation est cruciale, comme on le voit actuellement, et le Département devrait se saisir davantage de ces enjeux.

Enfin, concernant la zéro artificialisation nette, pour nous, le compte n'y est pas. L'aborder dans les réunions de plan local d'urbanisme (PLU) ne suffit pas. Quand vous choisissez d'accélérer l'artificialisation des terres via de nouveaux axes routiers, vous ne prenez pas la pleine mesure des enjeux et vous êtes très loin de votre objectif de zéro artificialisation nette. Or, agir maintenant, ce n'est pas uniquement se soucier des générations futures, c'est se préoccuper du présent. Les inondations de cet été chez nos voisins wallons leur ont coûté plus de 1,3 Md€ et l'ampleur impressionnante de ce fardeau financier s'explique en grande partie par l'artificialisation des terres et la construction en zone inondable. Par conséquent, agir contre l'artificialisation des terres, agir pour le développement durable des territoires, c'est agir pour les générations actuelles, mais aussi pour les finances publiques de nos collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Patrick, je vais te laisser répondre sur les grandes lignes.

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président. Merci aux différents intervenants.

Je vais commencer bien évidemment par remercier Marie-Hélène QUATREBOEUF pour l'expression de son soutien. J'ai retenu, Marie-Hélène, l'évocation des collégiens. Effectivement, les collégiens – et ils nous l'ont prouvé

– sont au centre de nos préoccupations en matière de développement durable et des questions environnementales. Lorsque nous avons décidé de développer cette politique d’approvisionnement local, dans un premier temps, nous l’avons fait un peu sous l’angle d’une aide à une certaine forme d’agriculture, dont il a été fait état ici dans nos discussions. Au fil du temps, nous avons constaté à quel point les collégiens devenaient des ambassadeurs, à quel point le fait de retrouver des collégiens qui appréciaient ce qu’ils mangeaient, qui racontaient à la maison comment s’étaient passés les repas, etc. nous a amenés à nous dire que, s’ils le sont pour cette question alimentaire, les collégiens peuvent être également d’excellents ambassadeurs pour les autres questions, que ce soient les questions de replantation, de renaturation, que ce soient les questions de protection des bâtiments ou que ce soit pour les questions de mobilité. C’est donc effectivement un point très important, Marie-Hélène, qui a été soulevé autour de cette intervention.

Ensuite, dans leur intervention, chacun des différents groupes apporte sa contribution d’une certaine manière à cette question.

Jean-Claude, lorsque tu nous dis par exemple qu’il y a une initiative possible autour d’économiseurs d’eau, cela fait partie des choses concrètes qui doivent être évoquées très concrètement lors de nos comités de pilotage. C’est un sujet intéressant dont tu m’avais déjà parlé et c’est un sujet que j’ai déjà eu l’occasion d’évoquer avec le Directeur de l’agence de l’eau qui est intéressé par une expérimentation sur le sujet. Je veux juste rappeler que, sur la consommation globale d’eau, on estime que 70 % de l’eau consommée aujourd’hui est consommée par les particuliers, 10 % par l’agriculture et 20 % par l’industrie. Ce sont les chiffres donnés au niveau de l’Agence de l’Eau dans la région Hauts-de-France. Nous avons donc effectivement un rôle à jouer auprès des citoyens. J’ai entendu aussi sur cette question au cours de certaines réunions que des élus, qui ne sont pas de ce département, évoquaient la question du prix de l’eau, considérant que le prix de l’eau était peut-être insuffisant et que, si le prix de l’eau augmentait sensiblement, il y aurait peut-être des comportements différents de la part des citoyens. Je ne souhaite pas que nous en arrivions là, mais soyons prudents et essayons de multiplier les initiatives de ce genre qui sont concrètes, pragmatiques et qui donnent des résultats.

Nous avons évoqué – mais je pense que nous aurons l’occasion d’y revenir tout de suite après cette délibération – la question des rénovations thermiques. Effectivement, les rénovations thermiques représentent un enjeu absolument considérable. Je rappelle que le département du Nord compte 202 collèges, qu’il a 250 bâtiments en gestion propre. Ce n’est pas rien et cela représente des sommes considérables.

Par ailleurs, vous avez évoqué collectivement – parce que, d’une certaine manière, les interventions se croisent – la question de l’artificialisation des sols. Nous sommes en mesure de vous dire qu’aujourd’hui, le Département est déjà quasiment arrivé à son objectif de zéro artificialisation nette hors voirie – c’est ce qui est écrit dans la délibération. Nous pouvons vous assurer que c’est le cas aujourd’hui. Je voudrais citer l’exemple du collège Paul Duez à Cambrai ou le cas de bâtiments construits sur l’initiative de la commune de Saint-Python où 22 logements ont été construits sur une friche industrielle. C’est d’ailleurs un peu le sens de ce qui a été présenté dans le cadre de l’ADVB tout à l’heure où, effectivement, nous tiendrons compte non seulement des matériaux utilisés pour les projets des communes, mais également de la question de l’artificialisation des sols parce que nous avons également un rôle de conseil à jouer auprès des collectivités dans leurs projets respectifs.

Je renouvelle mes remerciements à l’ensemble des collègues qui nous soutiennent dans cette politique. C’est important. On ne peut pas le faire seul. Je veux en particulier recentrer mes remerciements sur notre Président qui donne une impulsion forte et nous pourrions vous le prouver encore à l’occasion du débat budgétaire.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments que je tenais à apporter suite aux interventions des uns et des autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Patrick.

C’est très complet, je n’ai rien à ajouter.

Je souhaiterais que l’on puisse prendre acte de la présentation.

Dans l’hémicycle, il n’y a pas de souci.

J’interroge le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s.

MME BOCQUET.- Nous prenons acte, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Pas de souci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Nous prenons acte également.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité de la présentation du Rapport annuel de développement durable 2022 du Département du Nord – Année de référence 2021.

Je vous propose de passer à l'examen de la motion relative à l'urgence climatique pour le Département du Nord déposée par les groupes « Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s », « Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! », « Socialiste, Républicain et Citoyen ».

Si je comprends bien, je vais d'abord donner la parole à Simon JAMELIN, ensuite à Jean-Claude DULIEU, puis à Valérie CONSEIL et nous terminerons par le président du Groupe Union pour le Nord.

- **Examen de la Motion relative à « l'urgence climatique pour le Département du Nord » déposée par les groupes « Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s », « Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! », « Socialiste, Républicain et Citoyen »**

M. JAMELIN.- Monsieur le Président, vous l'avez dit, nous n'étions pas là au mandat précédent. Nous n'avons donc pas eu l'occasion de contribuer à Nord durable. Si nous l'avions pu, les objectifs, bien que louables, auraient pu être un peu plus ambitieux. C'est le sens de cette motion de déclaration d'urgence climatique.

Penser global, agir local. C'est l'impératif que nous avons mis en évidence en portant cette motion de déclaration d'urgence climatique pour le département du Nord.

Cette motion, soutenue par l'ensemble de votre opposition, présente plusieurs éléments de contexte, international, européen et national, et détaille surtout les impacts du dérèglement climatique qui touchent directement les Nordistes (épisodes de forte chaleur de plus en plus fréquents et intenses, sécheresse latente, inondations, élévation du niveau de la mer), autant de phénomènes qui touchent déjà notre département et qui, à court terme, impacteront un nombre croissant d'habitants, en commençant par les plus pauvres.

Cette première motion commune aux groupes écologiste, socialiste et communiste propose que le Département s'engage à réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à la fin du présent mandat et à atteindre la neutralité carbone sur son territoire au plus tard en 2040.

Vous évoquez souvent la stratégie du colibri. Elle est nécessaire mais pas suffisante. Les petits gestes, c'est bien, et nous remercions l'ensemble des agents pour leur investissement, mais leur accumulation ne fait pas une politique publique environnementale.

Bien loin d'une déclaration d'intention, cette déclaration est un appel à accélérer la mise en œuvre de la stratégie Nord durable en atteignant, dès la fin du présent mandat en 2028, les trois objectifs majeurs fixés initialement à l'horizon 2040.

Nous saluons la demande faite aux services par Monsieur le Vice-président Patrick VALOIS de préciser les impacts financiers de cette accélération, ce qui nous permettra d'évaluer précisément les choix budgétaires et donc les choix politiques à faire pour apporter une réponse à la hauteur du besoin de protection de tous les Nordistes face à l'urgence écologique.

Cette motion est aussi un appel au déploiement de mesures concrètes en coopération avec l'ensemble des acteurs du département par la mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique et de résilience territoriale et par la création d'une convention citoyenne départementale.

Monsieur le Président, nous vous demandons d'accélérer les engagements pris par Nord durable et vous me permettez ici de reprendre vos propos.

Vous préférez le temps de l'action à celui de la réflexion, vous préférez – je cite – « appuyer sur le bouton ». En proposant cette motion et en la votant, c'est exactement ce que nous faisons, nous vous donnons les moyens d'agir, nous prenons l'engagement d'agir car il est temps, Monsieur le Président, qu'en matière d'écologie, le Département appuie enfin sur le bouton.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je donne la parole à Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Chers collègues,

Il y a dix ans, nous disions : « Si nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux climatiques, quel héritage laisserons-nous à nos enfants dans quelques décennies ? » Dix ans plus tard, ce ne sont pas seulement nos enfants, mais nous qui subissons déjà les conséquences dramatiques du réchauffement de la planète.

Oui, la planète se transforme sous nos yeux à un rythme de plus en plus accéléré : événements météorologiques extrêmes, pics de chaleur, inondations, incendies, extinction de la biodiversité, pertes de production agricole. C'est l'existence même de l'espèce humaine qui est menacée. Il y a extrême urgence d'intervenir, non pas en faisant un peu plus, mais en révolutionnant nos interventions.

La COP26 s'est terminée sur une tonalité amère. Les engagements pris, même s'ils sont mis en œuvre, conduiront toujours à un réchauffement de 2,4° et non pas de 1,5°.

Comme le constatent les ONG, les grands de ce monde ont sacrifié l'humain et la planète sur l'autel des profits.

Nous partageons également les propos d'ATD Quart Monde fixant l'éradication de l'extrême pauvreté comme un premier objectif au développement durable.

Plus grave encore, d'un côté, la catastrophe climatique se monnaie, devient un marché, les bonnes et les mauvaises performances s'achètent et se vendent et, de l'autre côté, 250 millions de personnes deviendront des réfugiés climatiques.

Concernant la loi climatique de la France, nous partageons les propos des experts, à savoir que ce texte ne permettra pas à l'État d'atteindre ses objectifs climatiques, ni même de les effleurer. La France réduit moins vite ses émissions de CO2 que la moyenne de l'Union Européenne et fut condamnée pour inaction climatique.

Le comble du comble, les centrales à charbon vont cet hiver venir à la rescousse de la production d'électricité, ceci au détriment du climat.

Resterons-nous encore longtemps prisonniers du dogme néolibéral ? Ce combat appelle bien des fonds politiques.

Concernant notre institution, je rappelle qu'elle est investie d'une très grande responsabilité compte tenu de son territoire et du nombre d'habitants et compte tenu du désengagement de l'État. En septembre 2020, nous étions intervenus sur l'urgence de mettre en œuvre une véritable politique de transition environnementale qui ne se limite pas à verdifier les activités quotidiennes du département. Nous souhaitons qu'un comité de pilotage soit constitué. Ce fut chose faite en 2020. Pourquoi ne pas solliciter, Monsieur le Président, la création d'une commission spécifique au niveau de l'ADF ?

Afin d'atteindre la neutralité en émission carbone avant 2040 comme stipulé dans la motion, je rappelle que notre groupe a exprimé un certain nombre de propositions : sur la pollution de l'air, les économies et réductions des factures

d'énergie, les consommations d'eau, la qualité de l'eau, contre les inondations, le reboisement dans la ruralité et dans l'urbain, la pollution sonore, sur l'alimentation de haute qualité environnementale et une production de bio en proximité.

Sur la zéro artificialisation, nous regrettons que notre demande d'un budget spécifique ne soit pas retenue.

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, il y a urgence à déclarer dans notre département l'état d'urgence climatique. Dans le respect de nos sensibilités, de nos différences, adoptons ensemble cette motion.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je laisse la parole à Valérie CONSEIL, pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

MME CONSEIL.- Monsieur le Président, chers collègues,

La notion d'état d'urgence climatique fait consensus dans la communauté scientifique. Il ne s'agit pas d'un concept idéologique, il s'agit d'un constat objectif. Le réchauffement climatique est un problème majeur qui appelle une mobilisation immédiate.

Les conséquences de ce réchauffement impactent toutes les régions du globe et le département du Nord n'y échappe pas : augmentation significative de la température, pollution de l'air, sécheresse, pression sur l'alimentation en eau, phénomènes météorologiques violents de plus en plus fréquents.

Les impacts négatifs sur le quotidien des Nordistes et sur l'économie de notre département ne sont pas anodins et iront vers une aggravation si nos actions ne se renforcent pas.

Ainsi, notre Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, associé aux autres groupes d'opposition, propose que le Département du Nord décrète l'état d'urgence climatique et emboîte le pas des institutions qui ont déjà tiré la sonnette d'alarme sur notre territoire, comme, localement, la Région, la MEL, la Ville de Lille, les communes aussi et, plus largement en France, des villes de gauche comme de droite (Strasbourg, Mulhouse, Paris, Lyon, Bordeaux ou encore Aix-les-Bains).

La motion proposée aujourd'hui vise à afficher la résolution du Département à s'engager, dans le cadre de ses compétences, dans une politique volontariste en faveur du climat, mais aussi dans le combat contre les inégalités sociales et territoriales. Par là même, elle vise à contribuer à la sensibilisation des populations et à inviter à des pratiques individuelles et collectives responsables.

Cette motion se veut donc à la fois écologique et solidaire. Le Département du Nord doit agir sur ces deux volets. Nous y sommes attachés. Il n'y aura pas de véritable transition sans prise en compte des besoins des plus fragiles, sans se mobiliser et apporter de nouvelles réponses sur les enjeux de précarité énergétique, de salubrité des logements, de mobilité ou de santé qui sont tout aussi fondamentaux que la lutte contre le réchauffement climatique.

En commission thématique, les élus de la majorité ont déclaré que cette motion ne va pas changer la donne, qu'elle est purement symbolique. Non, cette motion n'est pas une simple déclaration de prise de conscience de l'état d'urgence climatique. Elle énonce également des objectifs conducteurs, pour être une boussole de l'engagement départemental en faveur du climat à l'horizon 2028. Elle propose ainsi une accélération de la stratégie Nord durable pour trois de ses objectifs majeurs : la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales, tendre vers la zéro artificialisation nette pour les opérations du Département hors voirie – semble-t-il, nous y sommes presque –, atteindre 10 % d'autonomie alimentaire des territoires du Nord.

Ces objectifs, nous en convenons, sont ambitieux et complexes à atteindre. Pour y parvenir, il est nécessaire de changer profondément nos logiques de pensée et d'action. Les sujets ne peuvent plus seulement se traiter les uns après les autres ou parallèlement les uns aux autres. Notre politique publique locale d'adaptation nécessite d'être abordée de façon transversale et un corollaire en est la complexification de la question de son financement. C'est ainsi un vrai défi à relever.

Chers collègues, face au changement climatique, une mobilisation soutenue durant plusieurs décennies de tous les acteurs de notre territoire sera nécessaire. Notre assemblée du Nord, si elle parvient à dépasser les clivages et enjeux politiques actuels, peut s'inscrire dans cette dynamique. Il y va de notre responsabilité individuelle et collective, de notre crédibilité politique vis-à-vis de tous les Nordistes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je donne la parole à Paul CHRISTOPHE pour l'Union pour le Nord.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe, mes chers collègues,

Comme nous vous l'avions indiqué en commission, le Groupe Union pour le Nord ne votera pas cette motion déposée par les trois groupes d'opposition. Nous ne la voterons pas pour des questions de forme et de fond.

Sur la forme, nous trouvons regrettable que cette motion, censée nous réunir sur un sujet d'importance, ait été déposée par les trois groupes d'opposition sans volonté manifeste d'y associer le groupe majoritaire Union pour le Nord, comme si, dans une posture idéologique, l'urgence climatique était une affaire de partis. Cela dit, il est certain que, si vous nous l'aviez proposée, nous ne l'aurions pas écrite dans ces termes politisés et encore moins en écriture dite « inclusive », une écriture bien mal nommée car, au-delà de la fragilité juridique qu'elle induit, puisqu'il ne s'agit pas de l'écriture de la République, elle reste souvent inaccessible pour les personnes vivant avec un handicap.

Sur le fond, nous nous sommes refusés à politiser la question de l'urgence climatique car c'est bien l'affaire de tous et, excusez-moi, mais nous n'avons pas attendu cette motion pour nous emparer de ces sujets. L'ancien Vice-président à l'environnement de cette assemblée que je suis peut vous dire que le Département du Nord travaille depuis de nombreuses années sur ces sujets.

Nous partageons bien évidemment les enjeux. La stratégie Nord durable portée par notre Vice-président Patrick VALOIS a mis un coup d'accélérateur sur la prise en compte de l'urgence climatique. Le rapport sur le développement durable sur lequel nous venons de débattre à l'instant prouve que nous agissons concrètement en faveur de l'environnement.

J'observe d'ailleurs que nous assumons le fait d'avoir décidé de travailler en collégialité en choisissant de réunir les représentants des différents groupes politiques du Conseil départemental au sein du comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre de la stratégie Nord durable. Certains élus de vos groupes respectifs ont même reconnu qu'ils étaient surpris en bien par ce que notre majorité entreprenait dans le domaine de l'environnement.

Nous le répétons, nous ne sommes pas dans l'incantation, « à coups de bifurcations » – je vous cite –, mais bien dans l'action avec des opérations concrètes et une feuille de route bien établie. D'ailleurs, ce n'est plus le temps de l'incantation, mais bien celui de l'action, vous en conviendrez. À une écologie politique punitive et éloignée des réalités de nos territoires, nous préférons une écologie d'adhésion. C'est pourquoi nous mettons en œuvre avec détermination une écologie du bon sens, pragmatique et adaptée au quotidien des Nordistes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Paul.

Quelques mots, simplement pour vous dire que je suis surpris des termes qui ont été repris, mais c'est vous qui les avez écrits, c'est tout.

« La neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales, délai 2028 » ... Comment fait-on ? On peut l'écrire, on peut le dire, on peut dire que tout est beau, que tout est bien, tout le monde signe en bas, mais, en 2028, c'est impossible. Personne, quelle que soit la majorité, ne peut dire « neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales en 2028 ». Il y a 202 collèges, 250 bâtiments, c'est impossible à mettre dans le budget.

« Tendre vers le zéro artificialisation » ... « Tendre ». Je peux vous dire que, quand on regarde concrètement sur l'existant, même sur des opérations de reconstruction de collèges, on n'est pas obligatoirement sur des friches. Il y a aussi les territoires qui ont utilisé toutes leurs friches et qui n'en ont plus du tout. Il y a un territoire que je connais particulièrement bien où il n'y a plus une friche, j'en cherche et je suis preneur. Dans ce cas, il faut bien trouver des solutions.

En ce qui concerne l'autonomie alimentaire, laissons chacun et chacune choisir comment il a envie de manger et ce qu'il veut manger. J'entendais lors de la précédente plénière le nombre de repas végétariens qu'il devait y avoir dans nos collèges.

Un travail énorme est fait par Patrick VALOIS, un travail pragmatique. Il est sur le terrain et il avance vraiment dans des choses concrètes. Il va falloir du temps. 2028 est une date qui n'est pas tenable.

Aujourd'hui, Nord durable intervient dans le monde de l'agriculture, dans les espaces naturels sensibles, dans l'habitat avec Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS), dans l'alimentation, il intervient maintenant dans les ADVB et PTS avec cette politique supplémentaire et cette stratégie supplémentaire – vous l'avez vu tout à l'heure. On est dans le concret.

Vous allez trop loin dans votre demande. Vous parlez d'état d'urgence. Quand on est en état d'urgence, on arrête tout et on ne fait plus que cela. Par exemple dans les Alpes Maritimes, quand l'eau a traversé, il n'y avait plus de route, il n'y avait plus rien, on était effectivement en état d'urgence. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en état d'urgence, nous avons besoin de travailler.

À côté de cela, l'écologie, c'est bien, on en fait et il faut continuer à en faire. Je suis d'accord avec Monsieur JAMELIN, je n'arrête pas à chaque fois que je vais dans un collège – et Marie CIETERS fait la même chose – de demander que l'on ait des étoiles supplémentaires, que l'on ait des consommations de bio et de circuit court, mais du vrai bio, pas du bio qui vient en avion. Vous le voyez, nous sommes vraiment partie prenante dans l'opération.

C'est dommage que vous alliez trop loin. C'est de la politique, mais c'est normal aussi, cela peut se comprendre à un certain moment. Il y a de la politique politicienne et, là, on est plus dans un cadre de politique politicienne et d'affichage de vos idées ou idéologies – j'irai jusque-là. Nous le respectons, mais ce n'est pas comme cela que nous souhaitons gérer le Nord.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote.

M. RINGOT.- Monsieur le Président, je voudrais indiquer à l'assemblée que je m'abstiendrai, ainsi que Madame Isabelle FERNANDEZ, sur cette motion.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres abstentions ?

MME FAHEM.- Monsieur le Président, je m'abstiendrai également avec Benjamin CAILLIET sur cette motion. Je rejoins complètement le discours de Paul CHRISTOPHE. Je pense que le sujet est trop important pour que nous le politisons et je pense que cela nécessite – comme vous le faites déjà avec Patrick VALOIS – une réflexion collective dans le cadre de Nord durable.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Y a-t-il d'autres abstentions ?

M. RENAUD.- Ce sera une abstention également pour moi.

MME DEROEUX.- Ainsi que pour moi.

MME BAILLEUL.- Même chose pour moi, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- C'est noté.

Le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! vote pour.

Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen vote pour la motion, moins les abstentions.

Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s ?

M. JAMELIN.- Les six membres de notre groupe votent pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- L'Union pour le Nord vote contre.

La motion est donc rejetée.

La motion relative à l'état d'urgence climatique déposée par le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts – Génération.s, le Groupe Communiste et Républicain, Pour l'Humain d'Abord ! ainsi que le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen est rejetée à la majorité. (Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent pour. Les membres du Groupe Union pour le Nord votent contre. Mesdames FAHEM et FERNANDEZ ainsi que Messieurs CAILLIERET et RINGOT, membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, s'abstiennent).

Je vous invite à travailler avec Patrick VALOIS, à continuer à travailler dans le comité de pilotage et à ce que nous travaillions tous ensemble pour l'écologie, mais une écologie que nous pouvons financer et faire avancer dans le Nord.

Je passe la parole à Patrick VALOIS ou Sébastien SEGUIN sur la mise en œuvre du plan d'actions en faveur de la mobilité en milieu rural.

- **Rapport 5-2 - Mise en œuvre du plan d'actions en faveur de la mobilité en milieu rural : programmation des lauréats de l'appel à projets « mobilités innovantes en milieu rural » 2021 et lancement d'une démarche d'élaboration de plans mobilité durable dans les collèges volontaires accompagnés par l'ADEME au titre de l'appel à projets AVELO2**

M. VALOIS.- Nous allons faire une présentation de ce rapport à deux voix. Je vous propose, Monsieur le Président, chers collègues, d'aborder cet appel à projets à travers ses grandes lignes et Sébastien SEGUIN viendra un peu dans le détail des différents projets qui peuvent en émaner.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 500 000 € pour la troisième année consécutive. Il concerne les communes, les intercommunalités, les associations. Le constat que nous pouvons faire dès maintenant est que cette enveloppe est correctement calibrée. En effet, une fois encore cette année, ce sont 18 projets qui sont retenus, très intéressants pour certains.

Il a été décidé pour cette année d'appliquer un bonus Nord durable, en plus du bonus innovation qui existait déjà, toutes les initiatives novatrices étaient primées jusque-là. Qu'est-ce qu'un bonus Nord durable ? Par exemple, si nous avons une demande d'intervention sur l'acquisition d'un véhicule, nous donnerons une prime lorsqu'il s'agira d'un véhicule propre. Cela signifie également que, lorsqu'il y aura financement d'un véhicule, nous veillerons à ce que ce véhicule soit utile et même très utile, quitte à demander – ce sera le cas pour certaines associations – qu'il y ait des mutualisations dans l'usage de ce véhicule pour qu'il ne passe pas l'essentiel de son temps au garage.

L'objectif de cette délibération est le désenclavement dans les secteurs ruraux et très ruraux. J'ai abordé les différents critères qui sont en cours pour cette année.

Pour l'année à venir, nous aurons l'occasion de vous proposer l'ouverture d'un nouvel appel à projets dans lequel nous veillerons à faire en sorte que les initiatives locales puissent se mettre en connexion avec notre dispositif de France Services itinérantes, les fameux camions bleus. En effet, dans certains territoires très ruraux, bien que nos camions bleus aillent au plus près de la population, il faut malgré tout que, sur les tout derniers kilomètres, des dispositifs à l'initiative de collectivités locales puissent « rabattre » les personnes jusqu'à ce formidable service.

Je laisse maintenant à Sébastien le soin d'évoquer des exemples très concrets de ce dispositif sur les territoires.

M. SEGUIN.- Merci, Patrick.

Monsieur le Président, chers collègues,

Cet appel à projets « mobilités innovantes en milieu rural » ne touche pas que la mobilité, mais aussi le lien social, l'éducation alimentaire, l'économie locale et solidaire, les circuits courts, la culture, le sport, la sécurité routière et, à terme, l'emploi, cheval de bataille de notre président et de la majorité en ce début de mandat.

Le Département a bien compris que la mobilité en ruralité était un sujet important pour le développement en mettant à disposition des territoires et des associations une enveloppe de 500 000 € par an.

Je me suis déplacé à Landrecies dans l'association Les Papillons Blancs, foyer de vie pour adultes handicapés. La structure se trouve à l'extérieur de la commune. Notre appel à projets va permettre aux résidents de passer le code et d'avoir à disposition trois véhicules électriques sans permis. Ils vont pouvoir gagner en indépendance, faire leurs courses, aller à la poste ou chez un spécialiste de la santé.

Je suis également allé dans le Solesmois, dans cette association que nous allons aider à l'aménagement de trois caravanes scènes culturelles itinérantes. Vous ne pouvez pas aller à la culture, elle vient à vous.

Dans les Weppes, l'aide servira à valoriser la remise à l'emploi du public en insertion par l'achat de vélos à assistance électrique.

Voici quelques projets qui montrent l'importance de ce dispositif pour aider à la mobilité en milieu rural et cela, dans chaque bassin de vie de notre département.

Merci au Département d'aller dans ce sens.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Sébastien. Merci, Patrick.

J'ai deux demandes de prise de parole.

Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, sur ce sujet, d'après nous, il y aurait peut-être matière à réflexion sur l'accompagnement des maires pour rendre cette politique plus abordable, en leur présentant des exemples de projets comme vient de le faire notre collègue. Les maires, notamment dans les petites communes, ont besoin d'un appui fort en ce qui concerne l'ingénierie sur ces appels à projets. Nous pourrions donc apporter des conseils, présenter des exemples, notre objectif étant dans cette démarche d'augmenter peut-être les projets qui nous seraient soumis au sein de ce département et de soutenir une démarche tout de même vertueuse.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- OK. Je pense que Patrick VALOIS et Sébastien SEGUIN vont faire le job. Il n'y a pas de souci.

Je vais laisser la parole à Carole DEVOS.

MME DEVOS.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, mes chers collègues,

Comme vous le savez certainement tous, étant élue d'un canton rural, la question de la mobilité est une thématique qui m'est chère.

Lorsque notre majorité départementale a proposé un plan d'actions en faveur de la mobilité en milieu rural, voté le 1^{er} juillet 2019, plaçant de ce fait la mobilité des habitants de territoires ruraux en enjeu central pour nos politiques publiques, ce fut une nouvelle étape pour répondre aux attentes des habitants de ces territoires qui, je le rappelle, prennent leur voiture non pas par choix, mais bien par nécessité. Nos réalités ne sont pas celles des territoires urbains.

En tant que présidente de commission territoriale de l'insertion professionnelle de l'Avesnois, je peux vous dire que la mobilité est un des premiers freins pour accéder à l'emploi ou tout simplement pour régler ses démarches administratives. Dès lors que des besoins émergent, il est nécessaire que des solutions innovantes soient apportées.

La ruralité, il faut la connaître pour pouvoir la comprendre et c'est en tant que chef de file des solidarités territoriales et humaines que le Département du Nord apporte une réponse aux enjeux de la mobilité à travers des projets pour le développement des modes doux, le renforcement de l'autonomie des individus ou encore le développement d'équipements de recharge électrique.

Nous sommes en l'espèce à la troisième édition de cet appel à projets. L'accent est mis sur les bénéfices significatifs en termes sociaux, écologiques, économiques et sociétaux.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir des projets concrets à mettre en place dans nos territoires ruraux, en cohérence avec les enjeux locaux et les stratégies du territoire. Je peux vous citer par exemple l'épicerie solidaire itinérante de l'Avesnois qui a permis de favoriser l'accessibilité de publics vulnérables aux produits alimentaires locaux, a contribué à l'éducation alimentaire et encouragé une alimentation saine, tout en développant le lien social en milieu rural à travers l'itinérance.

Ce troisième appel à projets ajoutera des critères Nord durable dans le financement de ces opérations. En y répondant, le monde rural montrera à celles et ceux qui en douteraient encore qu'il n'est pas fermé au développement durable et à la transition écologique.

Notre schéma départemental cyclable, notre programme de voiries, mais aussi nos camions bleus France Services dont le premier a vu le jour dans l'Avesnois sont autant de dispositifs départementaux qui permettent aux habitants éloignés des centres-villes, des centres administratifs, des équipements culturels de bénéficier tout simplement d'un même niveau de service.

Il nous faut désormais continuer d'appuyer les initiatives de terrain. Soyez certains que, avec le soutien de notre majorité départementale, le Département s'engagera toujours plus fortement pour la mobilité aux côtés des Nordistes des territoires ruraux et des plus vulnérables, en proposant un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

Au nom du Groupe Union pour le Nord, je tiens à saluer le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif, par nos Vice-présidents Patrick VALOIS et Sébastien SEGUIN, ainsi que tous ceux qui s'efforcent de proposer des solutions innovantes afin de répondre aux enjeux de la mobilité de demain dans une démarche vertueuse.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Carole.

Nous sommes bien en phase.

Est-ce que Sébastien ou Patrick souhaite ajouter quelque chose ?

M. VALOIS.- Rien de particulier, Monsieur le Président, si ce n'est que, effectivement, sur la question de la transmission aux maires et aux élus locaux de cette politique, je pense qu'il serait intéressant que Sébastien et moi ayons une démarche en direction des territoires. Nous avons d'ailleurs d'autres choses à évoquer sur ces rencontres territoriales. Je pense aussi que le rôle de chaque élu départemental est de faire le relais de cette politique. Je pense que c'est une politique qui intéresse potentiellement non seulement les communes mais également les associations. De nombreux « petits » projets, mais qui rendent beaucoup de services, sont proposés dans le cadre de cette délibération.

Merci, Carole, pour ton intervention. C'est très encourageant.

M. SEGUIN.- Je suis en phase avec toi, Patrick. Sur notre canton, nous allons créer un conseil cantonal et toutes ces actions du Département seront évidemment lancées à chaque élu de notre canton, mais, à chaque fois que nous nous déplaçons, évidemment, nous mettons en avant tous ces appels à projet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Du reste, si nous avons la chance de sortir un peu de cette pandémie, nous aurons la chance d'aller dans chaque arrondissement pour présenter nos politiques d'aménagement du territoire et, bien sûr, Nord durable. Tout le monde pourra intervenir et nous inviterons l'ensemble des maires de chaque arrondissement à ces réunions. Je dis cela parce que, à ce moment-là, cela pourra rayonner dans l'information au niveau des maires.

Je vous propose de voter sur cette délibération.

Il n'y a pas de souci dans l'hémicycle.

Stéphanie BOCQUET ?

MME BOCQUET.- Nous votons pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Je vote pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Nous votons pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. C'est donc voté à l'unanimité.

M. VALOIS.- Monsieur le Président, cette délibération comporte un second volet qui concerne le plan mobilité durable dans les collèges. Il s'agit de voter un accompagnement de l'ADEME à hauteur de 50 000 €.

Il est proposé dans cette délibération une enveloppe de 150 000 € à octroyer à un cabinet d'étude, qui n'a pas encore été choisi, pour une intervention dans 10 à 15 collèges par an pendant trois ans. Cet appel à projets s'appelle AVELO2.

M. LE PRESIDENT.- Je vais faire approuver cette deuxième partie.

Est-ce que je peux considérer que le vote de la première partie est identique pour cette deuxième partie ?

Il n'y a pas de souci dans l'hémicycle.

Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts et Génération.s ?

MME BOCQUET.- Pas de souci.

M. LE PRESIDENT.- Barbara BAILLEUL ?

MME BAILLEUL.- Pas de souci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Claudine DEROEUX et Éric RENAUD ?

M. RENAUD.- Pas de souci.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Les propositions du rapport n° 5.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Nous passons à la dernière délibération de cette plénière. Je laisse la parole à Patrick VALOIS.

- **Rapport 5-3 - Renouveau de la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole**

M. VALOIS.- Monsieur le Président, il s'agit d'un renouvellement qui nous permet d'intervenir auprès de nos partenaires en particulier dans le cadre de nos politiques agricoles, 32 organismes qui sont aidés par le Département, qui ont bénéficié d'un financement en 2021 pour un montant d'un peu plus de 1 M€.

La loi NOTRe qui est à l'origine de cette convention a défini que c'était la Région qui était a priori en charge d'apporter les subventions à ces organismes. Cependant, le législateur a prévu que le Département puisse soutenir le milieu agricole en accordant des subventions au titre de l'équipement rural, également au titre de la promotion de la solidarité et de la cohésion territoriale sur son territoire. C'est ce qui nous amène à cette délibération.

Je ne donne pas d'exemples. Nous y reviendrons de toute façon à l'occasion d'une autre délibération pour voir quels sont les organismes aidés, mais il s'agit entre autres de la chambre d'agriculture, du groupement de défense sanitaire, de l'association Arcade, etc. Vous les connaissez.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas de demande de prise de parole sur cette délibération.

Est-ce que je peux considérer qu'elle est adoptée ?

Personne ne réagit. Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Les propositions du rapport n° 5.3 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Mes chers collègues, nous passons à la motion présentée par le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !.

- **Motion présentée par le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - « La France a besoin du savoir-faire des salariés de Valdunes Trith-Saint-Léger et Leffrinckoucke »**

M. LE PRESIDENT.- Cette motion, telle qu'elle est présentée, n'apportera pas obligatoirement de vote, mais plutôt des décisions. À la fin, il nous est surtout proposé une efficacité d'interpellation.

Je vais laisser Jean-Claude DULIEU la présenter et ensuite les groupes pourront intervenir.

M. MANIER.- Monsieur le Président, est-ce que vous acceptez l'urgence de cette motion ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, il n'y a pas de souci.

Je passe la parole à Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Ce matin à 7 heures 30 avec le maire de Trith, nous étions à la porte de Valdunes pour rencontrer les salariés qui se rendaient à leur rendez-vous à la Région.

En effet, l'entreprise Valdunes, implantée à Trith-Saint-Léger et à Leffrinckoucke, connaît suite à la crise sanitaire une situation préoccupante aggravée par une décision de la SNCF.

Comme bon nombre d'autres sociétés industrielles, elle subit également les répercussions de la hausse de l'électricité et, de surcroît, voit ses commandes de la SNCF se réduire comme peau de chagrin.

Valdunes est le seul fournisseur français de roues, axes et essieux montés pour le ferroviaire offrant du matériel de grande qualité. Le savoir-faire de ses salariés, ouvriers, employés, cadres et techniciens, n'est plus à démontrer. Il y est le symbole de l'image de marque de notre région dans le monde entier.

Nous énumérons un certain nombre de considérants :

- Le prix actuel de l'électricité met en difficulté les familles, mais aussi nombre d'entreprises.
- Valdunes est aujourd'hui fragilisé par l'inacceptable décision de la SNCF d'octroyer d'importantes commandes aux groupes étrangers en Espagne, Italie et Tchéquie.
- En 20 ans, la commande de la SNCF est passée de 43 000 roues par an à seulement 7 000 pour deux ans.
- L'État est actionnaire de la SNCF à 49 % et celle-ci bénéficie d'importantes subventions d'État. L'argent des contribuables doit donc favoriser l'emploi en France. Il y a nécessité de redévelopper l'emploi industriel français.
- La fermeture de Valdunes à Trith-Saint-Léger et à Leffrinckoucke entraînerait chômage, mais aussi aggraverait la dépendance industrielle de notre pays. Un emploi industriel supprimé, c'est la disparition de trois emplois directs. Tout nouveau privé d'emploi est un futur allocataire du RSA en puissance.
- Certaines entreprises européennes similaires à la SNCF ne respectent pas les règles communes européennes en appliquant une politique protectionniste pour une partie de leurs commandes.
- La France, par son président Emmanuel MACRON, préside pour six mois l'Europe.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous proposons que, face aux menaces qui pèsent sur ces deux usines fleurons de notre industrie, le Conseil départemental du Nord interpelle le Président de la République pour qu'il intervienne en tant que Président de l'Europe en faveur du respect de l'égalité de traitement face aux appels d'offres européens.

Soit tout le monde fait du protectionniste, soit tout le monde respecte la loi sur les appels d'offres européens.

Nous proposons que le Département interpelle le ministre de l'Économie pour que l'État, actionnaire à 49 % de la SNCF, prenne des mesures pour que l'argent des contribuables, du fait des subventions allouées à la SNCF, bénéficie à l'emploi en France et pour que le prix de l'électricité ne pénalise ni les citoyens, ni les entreprises.

Le gouvernement a d'ailleurs déjà pris des mesures dans ce sens.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Claude.

Didier MANIER.

M. MANIER.- Nous allons évidemment voter cette motion d'urgence.

Il y a peut-être un petit problème de syntaxe dans l'avant-dernier paragraphe : « *Interpelle le Président de la République pour qu'il intervienne en tant que Président de l'Europe* ». Je pense qu'il serait mieux de parler de « présidence française de l'Union européenne ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis complètement d'accord. Il faut faire la modification.

Madame MIKOLAJCZAK, je vous en prie.

MME MIKOLAJCZAK.- Je voulais remercier beaucoup le Groupe « l'Humain d'Abord ! » pour cette motion d'urgence et rappeler que nous sommes favorables au développement du chemin de fer pour toutes les raisons de transition écologique et de déplacement décarboné que vous connaissez.

Je veux rappeler aussi que nous avons ici un fleuron de l'industrie qui risque de partir. Or, il est quand même important de garder les compétences et de ne pas les laisser partir.

Notre groupe soutient fortement cette déclaration d'urgence pour cette entreprise.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je laisse la parole à Paul CHRISTOPHE.

M. CHRISTOPHE.- Monsieur le Président, bien évidemment, nous souscrivons pleinement aux propos tenus par notre collègue sur la situation de ces deux usines à Trith-Saint-Léger et Leffrinckoucke.

En tant que conseillers départementaux du canton de Dunkerque 2 et donc de Leffrinckoucke, vous vous doutez bien que, avec Martine ARLABOSSE, nous sommes particulièrement sensibles au sujet.

La question du coût de l'électricité n'est pas neutre pour notre industrie, nous le savons. Les hyper-électrons intensifs, les électrons intensifs sont très fortement pénalisés en ces derniers temps. J'étais d'ailleurs avec mon collègue Bertrand RINGOT la semaine dernière sur le site d'Aluminium Dunkerque également concerné. Nous serons prochainement tous les deux associés à nouveau pour défendre la situation d'Aquanord à Gravelines. Malheureusement, le site de Valdunes Leffrinckoucke et celui de Trith-Saint-Léger n'échappent pas à ces difficultés liées au coût de l'électricité.

Vous l'avez dit, l'État a pris des dispositions aujourd'hui pour relever notamment le quota dit de l'Arenh, qui permet d'avoir un tarif préférentiel pour exercer au titre de nos entreprises, mais nous savons que cela ne suffit pas. C'est une mesure à court terme et il nous faut nous inscrire dans la durée avec des mesures à long terme qui nous permettent de pérenniser ces outils.

Pour la question de la commande publique et, en particulier, de la commande de la SNCF, nous sommes là aussi parfaitement d'accord. Nous savons très bien que ces usines disposent de capacités particulières, de brevets spécifiques et d'un véritable savoir-faire humain et matériel pour proposer des outils de qualité répondant au cahier des charges propre à la SNCF. Nous nous interrogeons nous aussi sur cette volonté de se tourner vers des pays étrangers au nom de la commande publique et de l'ouverture vers l'Europe.

Pour autant, il ne s'agit pas là de parler de réindustrialisation, mais bien de sauver l'industrie déjà existante sur nos territoires, preuve de nos savoir-faire, preuve de compétences, et de nous mettre en soutien également des salariés qui œuvrent chaque jour pour faire perdurer ces entreprises et cette activité économique.

Nous souscrivons donc à cette motion et nous souscrivons à l'idée d'interpeller le Président de la République et le Président exerçant la présidence de l'Union européenne.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Paul.

Mes chers collègues, je vous propose que, dans les 48 heures, un courrier soit adressé au Président de la République ainsi qu'au ministre de l'Économie au nom de l'ensemble des élus du conseil départemental du Nord.

Est-ce que nous sommes d'accord ?

(Accord unanime)

M. DULIEU.- Je vous remercie pour cette unanimité.

M. LE PRESIDENT.- On a besoin de sauver l'industrie dans le Nord.

Nous adresserons copie du courrier aux groupes et aux conseillers départementaux qui ne sont pas obligatoirement dans un groupe.

(La motion, après correction de l'avant-dernier paragraphe, est adoptée à l'unanimité.)

Mes chers collègues, nous passons aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. LE PRÉSIDENT.- La première question va être posée par Sébastien LEPRÊTRE.

▪ **Recentralisation de la protection de l'enfance**

M. LEPRETRE.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente chargée de l'enfance, de la famille et de la jeunesse, chers collègues,

Ma question porte sur l'aide sociale à l'enfance, beau sujet s'il en est dans nos compétences départementales.

Dans notre pays, on le sait, 2 % des enfants, c'est-à-dire 350 000 individus, sont accueillis sous protection au titre de l'aide sociale à l'enfance et, dans notre département, plus de 20 000 enfants sont concernés par un accompagnement de nos services départementaux, qu'il faut saluer.

Confiée aux Départements il y a près de 40 ans, en 1983, partagée avec de nombreux acteurs (l'Éducation nationale, les professionnels de santé, la justice), renforcée en 2016, cette politique doit encore prochainement évoluer avec l'adoption définitive de la loi relative à la protection des enfants et, en l'occurrence, à l'amélioration de la prise en charge des mineurs placés.

On aurait pu s'en tenir à cette dernière évolution dans le quinquennat qui se termine, mais c'était sans compter sur une initiative parlementaire, celle du sénateur IACOVELLI, puisque ce dernier a récemment déposé une proposition de loi qui vise à expérimenter – tenez-vous bien – une recentralisation de l'aide sociale à l'enfance au motif que la décentralisation serait synonyme d'inégalités d'accompagnement et d'accès aux droits en fonction des départements. Selon que l'on est dans le Nord ou ailleurs, on ne serait pas accompagné de la même façon.

Il faut préciser que cette volonté de recentralisation fait directement écho à la position exprimée et assumée à plusieurs reprises par le Président de la République, d'abord au Congrès des maires en novembre dernier et, plus récemment, devant la Fédération des acteurs de la solidarité.

Le Président de la République a donc posé une position, il l'assume, il la revendique. Dans ce contexte, comme je l'ai fait il y a quelques mois à propos d'une autre initiative de recentralisation qui concernait le RSA, je souhaite connaître la position de notre Département sur ces velléités de recentralisation – en l'occurrence, on est sur l'aide sociale à l'enfance, mais il y a eu aussi le RSA – qui sont aujourd'hui manifestées par l'État et par ses actuels représentants.

RSA, aide sociale à l'enfance, même combat ou pas pour notre Département ? J'imagine que vous répondrez, Monsieur le Président ou votre Vice-présidente, de manière très précise comme vous en avez l'habitude parce que c'est un vrai sujet de préoccupation pour nous.

Merci de votre écoute et merci pour votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Sébastien.

Je vais laisser Marie TONNERRE-DESMET répondre dans un premier temps.

MME TONNERRE-DESMET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le conseiller départemental, mes chers collègues,

Monsieur LEPRÊTRE, je tiens à vous remercier pour cette question relative à la recentralisation de l'aide sociale à l'enfance.

Effectivement, le sénateur Xavier IACOVELLI propose de recentraliser la compétence et son financement à titre expérimental pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette proposition de loi vise à limiter les disparités de prise en charge des enfants entre départements. Nous ne pouvons que le regretter et il appartient à l'État de corriger cela.

À travers le projet de loi sur la protection de l'enfance adopté en commission mixte paritaire, le rôle de notre institution est véritablement renforcé. Cela invite à améliorer constamment le dispositif de protection de l'enfance.

Le Département du Nord, en quelques chiffres, c'est 21 553 mineurs et jeunes majeurs accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance, 41 % dans le cadre d'une mesure d'aide à domicile et 59 % dans le cadre d'une mesure d'accueil en maison d'enfants, en famille d'accueil ou en hébergement autonome.

Ce sont près de 8 000 informations préoccupantes en 2021 exposant des faits plus sordides les uns que les autres, impliquant l'action de près de 2 500 agents répartis entre le service social départemental, la protection maternelle et infantile et l'aide sociale à l'enfance ; autant d'agents présents constamment, y compris pendant la crise sanitaire, qui œuvrent sur des thématiques fondamentales relatives à la protection de l'enfance : la prévention du bébé secoué, l'évaluation des compétences parentales, l'intervention précoce, le suivi et l'accueil des enfants soumis à une mesure de protection administrative ou judiciaire, la lutte contre la prostitution des mineurs, la prise en charge des mineurs non accompagnés et l'adoption. Ce sont eux aujourd'hui qu'il faut mettre en avant.

Je constate à chaque visite de structure, à chaque lecture de dossier, la souplesse et l'agilité de notre système actuel pour accompagner ces bébés et ces enfants.

Les agents du Département, les partenaires déploient une énergie considérable pour faire face à l'augmentation des situations de détresse et protéger les enfants dans un contexte de forte augmentation des vulnérabilités.

L'état de santé de plus en plus dégradé des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance impose un travail en réseau, en proximité avec tous les acteurs du territoire. Nos professionnels multiplient les expérimentations avec la Belgique pour les prises en charge des situations complexes, avec les associations lilloises pour la prise en compte des psychotraumatisés, avec le CHU pour la prévention précoce dans le cadre du programme des 1 000 jours.

Nous nous réinterrogeons constamment sur les meilleures mesures à déployer avec nos partenaires pour répondre au mieux aux besoins des enfants les plus vulnérables. Or, l'évolution de la société, la diversité des sept directions territoriales impliquent des actions spécifiques aux besoins de ces populations que les services de l'État, sans ancrage de proximité, peinent à identifier. Qui plus est, je n'ose imaginer l'énergie dépensée et l'argent public gaspillé pour organiser une telle expérimentation.

Plutôt que recentraliser, j'aspire davantage à un partenariat toujours plus fort avec l'État, un État facilitateur et garant qui nous accompagne sur des objectifs partagés, un État qui mobilise ses services pour favoriser l'accès aux soins des enfants, à l'éducation, à la justice quand ils sont victimes de violences. Force est de constater que nous en sommes encore loin.

Nous avons aussi besoin qu'il sécurise ses financements pour inscrire dans la durée les actions nouvelles que nous avons lancées ces deux dernières années et qui produisent des effets positifs.

Le Département du Nord est régulièrement cité comme référence et comme département pilote. Adrien TAQUET, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, le souligne à chaque visite sur notre territoire. En septembre dernier, le Ministre saluait nos efforts sur la prévention précoce et l'expérimentation menée au sein d'un accueil de jour pour les bébés en protection de l'enfance et un centre de la petite enfance ouvert à tous. Il y a une semaine, c'était au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Lille qu'Adrien TAQUET lançait la campagne de sensibilisation contre le syndrome du bébé secoué. Y était présent le professeur STORME, chef de service de néonatalogie à Jeanne de Flandre ; celui-ci fait partie des 18 membres de la commission d'experts mandatée par le Président MACRON pour déployer la politique des 1 000 jours. Ce professeur nous aide quotidiennement pour former nos agents départementaux et nos partenaires.

En conclusion, pour la protection de l'enfance, il est vraiment capital qu'État, Département, monde associatif, justice, Agence régionale de la santé (ARS) coopèrent dans un partage des risques et des responsabilités. Vous pouvez compter sur ma pugnacité, mon énergie et l'implication sans faille des agents du Département pour intensifier encore cette coopération au profit des Nordistes, petits et grands.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Marie.

Je pense, Sébastien, que tu es rassuré. Marie a été complète sur le travail réalisé par le Département sur l'aide sociale à l'enfance qui n'est pas près de quitter ce Département du Nord.

Donc, RSA, aide sociale à l'enfance, même combat. Cela reste au Département du Nord.

Je laisse la parole à Didier MANIER.

▪ **Mise en œuvre d'une charte de la laïcité en direction des associations**

M. MANIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Deux décrets viennent de paraître en ce début d'année pour la mise en application de la loi confortant le respect des principes de la République au sein des collectivités locales. Il s'agit de deux mesures importantes, l'une porte sur la création de référents laïcité dans les services publics, l'autre sur les contrats d'engagement républicain que devront désormais signer les associations bénéficiant de subventions publiques.

Nous connaissons la valeur et l'importance du principe de laïcité au sein de nos services publics locaux. Elle est un rempart contre les intégrismes, elle est inclusive car elle ne fait pas de distinction entre les appartenances religieuses des usagers. Elle inscrit l'action publique des collectivités dans un cadre rassembleur et contribue au vivre ensemble.

L'immense majorité de nos concitoyens sont profondément attachés à la laïcité. Nous devons la protéger, la garantir et la renforcer au sein de nos collectivités.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président, comment le Département du Nord va se saisir de la loi sur le respect des principes républicains pour conforter le principe de laïcité dans nos services administratifs et dans la mise en œuvre de nos politiques départementales.

Une circulaire du 15 mars 2017 invitait déjà les employeurs publics à systématiser la formation des agents sur la laïcité et à prévoir la création d'un référent laïcité.

Certaines collectivités se sont emparées du sujet depuis plusieurs années. La Région des Hauts-de-France par exemple a voté en juin 2018 l'adoption d'une charte régionale de la laïcité, l'attribution de financements régionaux étant conditionnée à l'adhésion, au respect et à la diffusion de cette charte. Nous souhaitons que le Département du Nord puisse lui emboîter le pas.

Il s'agit, à travers la mise en œuvre du contrat d'engagement républicain, de conforter la relation de confiance entre le Département du Nord et les associations partenaires de nos politiques avec qui nous partageons un socle de valeurs communes et de nombreux objectifs. Je pense notamment à la lutte contre la radicalisation.

Voici, Monsieur le Président, ce que nous souhaitons vous demander afin de continuer à défendre, préserver et promouvoir nos principes républicains de citoyenneté et de laïcité au Département du Nord.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci de votre question.

Le décret date du 23 décembre 2021. On voit bien que, entre Noël et Nouvel an, tous les décrets ont été épluchés pour que l'on puisse y répondre et avoir la question aujourd'hui.

Il n'y a pas de souci, cette obligation sera respectée. Nous allons créer un référent interne à la laïcité. Nous avons déjà commencé à y travailler. Nous aurons également l'occasion d'organiser chaque année la journée de la laïcité le 9 décembre. Nous allons nous mettre exactement dans les textes de la loi et j'adhère à 200 % à cette demande.

Nous étions en train de mettre cela en place, ainsi que la création d'un contrat d'engagement républicain. C'est la loi du 24 août 2021, qui a un impact direct sur les activités du Département sur deux points essentiels : en premier lieu, la politique de subventions aux organismes privés et aux associations et, en deuxième lieu, la commande publique.

Nous irons jusqu'au bout de ces nouvelles dispositions. Nous travaillerons également sur les délégations de service public sur les marchés au niveau de la laïcité.

Nous irons encore un peu plus loin dans la démarche. C'est une question de temps, mais l'impulsion est donnée.

Dans les mois qui viennent, dans un court délai, je souhaiterais vous présenter également une charte de déontologie dans notre collectivité pour l'ensemble des élus et des collaborateurs.

Nous poursuivons sur la question suivante avec Bernard BAUDOUX.

MME ZAWIEJA-DENIZON.- Ce sera Agnès DENYS.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie.

▪ **Mouvement de grève dans l'Éducation nationale**

MME DENYS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Jeudi 13 et 20 janvier, les professeurs, les enseignants, les accompagnants des élèves en situation de handicap, les auxiliaires de vie scolaire et, plus globalement, tout le personnel lié à l'Éducation nationale ont exprimé leur exaspération quant aux différents protocoles sanitaires reçus depuis la rentrée de janvier 2021, sans aucune concertation avec le personnel de l'Éducation nationale. Nous y voyons un manque de reconnaissance et un manque de considération.

Bien entendu, nous estimons que garder les écoles ouvertes est une bonne chose. Nos enfants ont trop souffert lors du premier confinement, développant parfois de grandes lacunes dans l'apprentissage et notamment pour les plus défavorisés. De plus, les enfants ne demandaient qu'une chose, retrouver leurs copains. L'école, ce n'est pas seulement l'instruction, c'est aussi un lieu de développement social, du vivre ensemble et de partage des valeurs républicaines fondatrices de l'école de la République.

Cependant, force est de constater que l'Éducation nationale n'a pas créé les conditions favorables à un fonctionnement satisfaisant pendant cette pandémie : la très faible distribution de masques FFP1 ou FFP2 aux enseignants et au personnel encadrant, un faible recrutement de personnels enseignants ou de personnels Auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et l'absence de capacité à remplacer les professeurs absents provoquant la perte de plusieurs journées d'apprentissage. Pire encore, la continuité des fermetures de classe malgré la période de pandémie, alors que nous pensons qu'il faut rouvrir des classes afin de diminuer les effectifs par classe et notamment dans les territoires les plus fragiles. Autre exemple simple, l'achat de capteurs de CO2 qui doit être fait, selon le ministre BLANQUER, par les Communes pour les écoles, par les Départements pour les collèges.

Enfin, nous regrettons la régression continue du nombre de médecins et de psychologues scolaires. Cela entraîne une inégalité d'accès aux soins selon les territoires et, vous savez, Monsieur le Président, combien nous sommes attachés à ce combat sur la désertification médicale qui touche également la médecine scolaire et la médecine du travail.

Monsieur le Président, récemment, nous avons décidé l'équipement de capteurs de CO2 pour tous les collèges et, suivant votre information de début de séance, la distribution de masques FFP2 aux personnels départementaux.

Pendant cette pandémie, vous le savez, l'État s'est appuyé sur les collectivités territoriales, les élus ont pris toutes leurs responsabilités. Cependant, ils souhaiteraient eux aussi plus de concertation et notamment par exemple pour la restauration scolaire où les protocoles sont parfois incompatibles avec l'accueil de l'ensemble des enfants et coûteux pour nos finances.

Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, nous comprenons et soutenons la colère des enseignants et des parents d'élèves. Cette exaspération est aussi l'expression après des années de propositions des enseignants, représentants syndicaux et parents d'élèves, ni entendus, ni écoutés, ce qui a conduit à de mauvais choix.

Nous souhaitons votre intervention auprès des services de l'Éducation nationale afin que toutes les mesures soient prises en concertation avec les équipes éducatives pour apporter sécurité et sérénité dans les établissements scolaires.

Aussi, sur les besoins exprimés pour nos collèges, pouvez-vous nous indiquer les dispositions prises par notre collectivité ?

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci à vous.

Je vais laisser Marie CIETERS, qui passe sa vie dans les collèges, vous répondre.

MME CIETERS.- Merci, Président.

Madame la conseillère départementale, chers collègues,

Un mouvement de grève particulièrement important a marqué la journée du 13 janvier dernier dans l'Éducation nationale pour manifester notamment contre les conditions de travail dans le contexte sanitaire actuel.

Force est de constater que ce mouvement de grève n'a surpris personne au regard de la tension grandissante dans les établissements scolaires depuis le début de la crise sanitaire et plus récemment avec l'arrivée du variant Omicron beaucoup plus contagieux avec son lot de protocoles et de revirements.

La situation sanitaire que traverse notre pays depuis deux ans maintenant est inédite. Dès le début de cette crise, le Département du Nord a souhaité accompagner les collégiens et l'ensemble de la communauté éducative avec pragmatisme et humilité. C'est par le dialogue et la concertation que nous avons à chaque étape adapté nos réponses et notre accompagnement dans les collèges du Nord. Les réponses du Département ont été nombreuses et évolutives, je vais vous les rappeler.

- L'augmentation significative des moyens alloués à l'entretien des établissements et aux remplacements en restauration.
- La dotation trimestrielle de masques et de gel hydroalcoolique.
- La mise à disposition d'ordinateurs et de clés 4G à destination des collégiens pour éviter la fracture numérique.
- Le renforcement et l'adaptation des politiques volontaristes et notamment de l'ARC (l'Aide à la réussite du collégien) permettant aux familles de faire face à des difficultés ponctuelles.
- L'augmentation de la part administration des dotations de fonctionnement des collèges pour prendre en charge des dépenses supplémentaires engendrées par la situation sanitaire.

Lors du dernier conseil départemental de l'Éducation nationale, mais également lors des rencontres de notre président avec les principaux et les directeurs des collèges, nous avons pu constater à quel point les équipes de direction étaient reconnaissantes de l'accompagnement du Département et de ses agents tout au long de cette crise. Le Département du Nord a effectivement pris ses responsabilités et les félicitations que nous avons pu entendre de la part des principaux nous ont vraiment confortés dans toutes les actions que nous menons depuis le début de la crise.

En cette rentrée de septembre, nous avons fait le choix, malgré une situation sanitaire plus encourageante, de maintenir par précaution les moyens supplémentaires alloués au renforcement de l'entretien des établissements. Afin de répondre aux demandes et aux inquiétudes de la communauté éducative, nous avons fait le choix volontariste, et sans attendre au départ le soutien de l'État, de doter chaque collège de deux capteurs de CO2. Ces outils ne sont pas une fin en soi, mais ils permettent d'adapter l'aération des pièces en fonction des spécificités de chaque établissement.

Les agents départementaux sont, comme les personnels de l'Éducation nationale, fortement mobilisés pour faire face à ces crises.

Un audit a été réalisé en début d'année pour s'assurer que chaque salle de classe pouvait être aérée dans de bonnes conditions. Les équipes de direction des bâtiments ont également une vigilance accrue concernant le maintien en état des points d'eau et des sanitaires. Les équipes de la direction de l'éducation, en lien avec les services RH, suivent au jour le jour l'évolution des absences dans les collèges afin de répondre au plus vite pour garantir le bon fonctionnement des établissements. Nous mobilisons les brigadistes pour la restauration, le recrutement de CDD. En effet, le vivier ne permet pas toujours de répondre aux absences, nous recrutons donc en CDD et nous mettons en place de nombreuses prestations ponctuelles.

La gestion au quotidien n'est pas simple. Le variant Omicron, au regard du nombre de contaminations journalières, nécessite de nous adapter au quotidien. Le dialogue avec les principaux, les gestionnaires, les services de l'inspection académique, les parents d'élève est permanent, je peux vous l'assurer.

Comme le Président du Département l'a annoncé, nous continuerons à nous adapter dans la proximité et la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. Prochainement, des masques FFP2 seront livrés dans les collèges du Nord en complément des masques lavables et des masques chirurgicaux déjà présents.

Le Département a su montrer sa proximité et sa réactivité pour faire face à la crise et cela, dans un esprit constructif.

Plus que jamais, chers collègues, notre présence au sein des conseils d'administration est indispensable pour soutenir l'ensemble de la communauté éducative et entretenir ce dialogue de proximité qui caractérise le Département du Nord. Je profite de cette séance pour les remercier une fois encore – et je pense que je peux tous vous associer – pour leur engagement chaque jour malgré les situations difficiles évoquées auparavant.

Agir, écouter et prendre en compte la parole de chacun, voilà humblement la méthode que nous continuerons d'employer au niveau du Département du Nord.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Marie.

Je vais laisser la parole à Anne MIKOLAJCZAK pour le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts (EELV).

▪ **La situation des sages-femmes territoriales**

MME MIKOLAJCZAK.- Monsieur le Président, chers collègues,

Suite à la signature le 22 novembre 2021 du protocole d'accord pour améliorer l'attractivité et les organisations de travail de la profession de sage-femme, les sages-femmes de la fonction publique hospitalière ont vu bien légitimement leur rémunération mensuelle nette revalorisée de 500 € en moyenne. Cependant, la rémunération des sages-femmes de la fonction publique territoriale n'a, elle, été revalorisée que de 72 € net en moyenne. Les sages-femmes territoriales restent notamment exclues du complément de traitement indiciaire et de la prime d'exercice médical.

Cette inégalité de traitement nuit gravement à l'attractivité du secteur et vient mettre en péril les politiques de prévention, de planification, d'éducation familiale et de protection maternelle et infantile de notre département.

Pour y remédier, les sages-femmes territoriales ont fait entendre leur voix lors de la mobilisation nationale des agents et agentes des métiers du soin et du lien le 11 janvier dernier, ils demandent au gouvernement une revalorisation de leur grille de salaire (rémunération, RIFSEEP et primes) au même niveau que leurs collègues de la fonction publique hospitalière.

Monsieur le Président, quel soutien le Conseil départemental du Nord compte-t-il apporter aux sages-femmes territoriales présentes dans nos services de protection maternelle et infantile et dans les centres de planification et d'éducation familiale ? Comptez-vous interpellier Madame la ministre de la Transformation et de la Fonction publique au sujet de cette inégalité de traitement ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je vais laisser le soin à Barbara COEVOET de vous répondre.

M. DETAVERNIER.- Ce n'est pas Barbara qui va répondre, c'est moi.

La question tombe particulièrement à point puisque, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai reçu une délégation de sages-femmes du département qui était accompagnée par un syndicat, en l'occurrence la CGT. Je les ai reçus en

rapport avec les mouvements de grève qui avaient été déclenchés au niveau national, auxquels s'était joint un certain nombre de sages-femmes du département, la dernière grève était le 11 janvier.

Je pense que ce mouvement fait suite aux tensions générées depuis quelques semaines par le Ségur, mais aussi à diverses revendications qui avaient déjà été exprimées au niveau national.

Nos sages-femmes se sont associées à la majorité de ces revendications nationales, mais ont surtout regretté l'absence de revalorisation financière à l'issue du Ségur puisque, comme vous le disiez, ce qui a été accordé à leurs collègues hospitalières relève du régime des primes et n'a pas été transposé à la fonction publique territoriale, comme d'ailleurs la prime d'exercice médical. De plus, nos sages-femmes ont le sentiment d'un manque de reconnaissance, mais pas seulement financier, un manque de reconnaissance tout court.

Personnellement, et je ne suis pas le seul, je mesure leur engagement exceptionnel au quotidien, avant et pendant la crise sanitaire, dans un département qui a 2,5 d'habitants.

Au Département, les sages-femmes sont au nombre de 54. Certes, elles ne réalisent pas d'accouchement, mais elles ont des fonctions prénatales et postnatales importantes. Je me suis rendu notamment compte qu'elles agissaient beaucoup notamment sur les dépressions postnatales qui représentent 15 à 20 % des naissances sur le département, ce qui est énorme.

J'ai beaucoup discuté avec elles, c'était très intéressant. Je me suis engagé sur plusieurs points.

- Sur l'aspect financier, j'ai demandé au service de faire du benchmarking auprès d'autres départements, mais aussi auprès du secteur hospitalier pour comparer des rémunérations nettes. Effectivement, quand on parle de la rémunération, de l'IFSE et autres, il est parfois difficile de comparer. La volonté est de comparer des rémunérations nettes.
- Concernant la formation, une attention sera apportée sur ce que nous allons leur proposer en termes de modules. Bien souvent, elles se plaignent que les formations ne correspondent pas toujours à leurs attentes.
- Une réflexion sera menée sur la prise en charge du coût d'inscription à l'ordre des sages-femmes. Je me suis rendu compte que c'étaient elles qui payaient ce coût-là.
- Un accent sera mis en interne sur la communication au sein de la collectivité, à travers notre magazine, pour mieux les faire connaître par le public, je pense que ce serait une bonne idée.

Il ne faut pas oublier que, malgré tout, si elles ne sont que 54, nous avons quand même il y a quelque temps créé huit postes dont deux ne sont pas encore pourvus. C'est un mieux mais, vu l'importance du département, le fait qu'elles ne soient que 54 cause pas mal de difficultés lorsqu'il y a des absences, des congés. Il faut peut-être que l'on puisse réfléchir sur la mise en place de sages-femmes volantes.

Bien évidemment, sur l'ensemble de leurs revendications, je demanderai à notre Président de relayer ces éléments au niveau de l'État.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Jean-Luc.

Pas de souci pour y travailler ensemble et, dès que tu as le benchmark, pour que l'on se mette autour de la table avec le directeur général des services pour regarder ce que cela représente en termes de rémunération.

Je vais laisser la parole à Soraya FAHEM.

(Madame FAHEM est inaudible)

Je vais passer la parole à Madame LUCAS et nous reviendrons à Soraya FAHEM juste après.

- **Engagement pour le renouveau du bassin minier**

MME LUCAS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le bassin minier a souvent souffert d'une image négative malgré son importance économique, historique, patrimoniale, culturelle et sociale dans le Nord - Pas de Calais, mais aussi pour notre pays. L'inscription de nombreux éléments au titre du patrimoine mondial il y a déjà 10 ans a permis de transformer ce regard qui est un hommage amplement mérité aux mineurs et leurs ayants droit, à ces femmes et à ces hommes d'hier à aujourd'hui qui vivent dans les cités minières et souhaitent simplement le respect et la dignité.

Plus récemment, l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) a acté une certaine volonté de l'État d'accompagner à hauteur de 10 M€ sur 10 ans la rénovation des cités minières et de leurs abords en incluant une dimension sociale de développement culturel, associatif et sportif.

Plusieurs années après le lancement de l'ERBM, le compte n'y est pas, loin de là. Les 100 M€ prévus initialement ne sont même pas automatiques et, chaque année, nous sommes obligés de quémander l'inscription des crédits dans la loi de finances. Ces 100 M€ sont d'ailleurs très largement insuffisants pour satisfaire les rénovations des nombreuses cités minières et l'aménagement de leurs abords.

En cela, nous soutenons activement l'initiative de notre amie Cathy APOURCEAU-POLY, présidente de la Mission bassin minier, sénatrice du Pas-de-Calais, qui a conduit une délégation d'élus à l'Elysée afin d'exiger de l'État des moyens réévalués pour les habitants de nos territoires concernés et à la hauteur de l'enjeu de requalification urbaine.

Rappelons qu'un logement rénové représente un financement de 90 000 € à 100 000 €. Notre département compte de nombreuses communes minières concernées par l'ERBM et ses maires doivent être écoutés, épaulés et respectés.

Le Président de la République a récemment annoncé par voie de presse une augmentation des financements alloués à l'ERBM, ainsi qu'une visite de sa part dans le bassin minier. Les moyens devront être réellement là. Nous refusons tout effet d'annonce à quelques semaines de l'élection présidentielle et toute manœuvre électorale.

Notre territoire souffre de la précarité, de la désertification médicale, du chômage, du manque d'engagement général de l'État dans ses missions premières de maintien des services publics.

Nous demandons clairement la mise en œuvre d'une réelle politique ambitieuse au profit des habitants des cités minières avec une inscription des financements adéquats dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'ERBM. C'est bien un PPI que réclament tous les élus du bassin minier.

Enfin, le plan de rattrapage du bassin minier doit être à la hauteur et nécessite une requalification urbaine globale qui ne pourra être réalisée qu'à travers un dispositif s'apparentant à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans sa philosophie, mais spécifique au bassin minier. C'est pourquoi notre Département doit relayer ses exigences auprès de l'État.

Merci

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je vais demander à Mickaël HIRAUX de répondre.

M. HIRAUX.- Monsieur le Président, chers collègues,

Les premières années de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier signé en 2017 ont été marquées par le lancement des opérations de rénovation des cités minières. Pour rappel, d'ici à 2027, 23 000 logements doivent être réhabilités au sein de 35 cités minières, dont 17 dans le Nord. Actuellement, 15 cités minières ont connu un démarrage de travaux, correspondant à 3 300 logements dans le Nord et 4 200 dans le Pas-de-Calais.

Dans une logique d'opération intégrée, la rénovation des logements doit s'accompagner d'une rénovation des espaces et des équipements publics afin de modifier en profondeur l'image et la dynamique du peuplement des cités.

Force est de constater que l'ERBM est au point mort depuis plus d'une année et que de nombreux points restent en suspens.

À un niveau général, l'État a délaissé les travaux de l'ERBM pour orienter son action vers une contractualisation directe avec les intercommunalités au travers des contrats de relance et de transition écologique, les fameux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE). La Région et les Départements n'ont été associés à aucune des phases de l'élaboration des CRTE. Nous ne pouvons que le regretter et, chère collègue, sachez que je partage votre souhait. Il convient que l'État clarifie ses intentions sur ces territoires.

Les bailleurs Maisons & Cités et SIA Habitat ont largement débuté les travaux de réhabilitation des logements des cités minières en respectant les engagements pris sur la rénovation thermique. J'ai moi-même pu le constater lors d'une visite de terrain en octobre dernier dans le quartier Sabatier à Raismes pour lequel la première tranche des travaux portant sur 128 logements est engagée.

Depuis 2017, le Département, fidèle partenaire des EPCI et des communes du bassin minier sur les territoires du Douaisis et du Valenciennois, a accompagné au travers de ses dispositifs PTS et ADVB 414 projets pour un montant avoisinant les 50 M€.

D'autre part, le Département a confié en février 2021 à la Mission bassin minier une étude d'opérationnalité de mise en œuvre d'une dynamique de valorisation, de mise en lien et d'appropriation par les habitants, de développement de tourisme vert et des sports de nature des espaces naturels du bassin minier, ainsi que du patrimoine minier.

Je profite du temps de parole qui m'est donné pour remercier mon collègue Patrick VALOIS qui m'a associé, dès la prise de ma délégation du renouveau des territoires, aux différents échanges et au travail d'élaboration du schéma stratégique des espaces récréatifs et de nature du versant nord du bassin minier. Cette démarche a permis d'aboutir à une présentation aux EPCI et acteurs du territoire le 20 décembre dernier des unités opérationnelles et de s'assurer de l'adhésion de ceux-ci. Ce travail engagé dans la concertation est accueilli avec enthousiasme.

La dynamique partenariale est enclenchée et je m'en réjouis tout autant que de mes visites de terrain qui me font découvrir le bassin minier, du site de Chabaud-Latour à celui des Argales, un territoire certes bien différent de l'Avesnois, mais qui nécessite, à l'image du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, l'engagement de chacun des partenaires.

Chers collègues, j'en conviens et je le disais un peu plus tôt, nous attendons de l'État qu'il clarifie ses intentions. Il est à noter néanmoins l'arrivée récente de Mélanie DELEAU (?), nouvelle directrice de projet en charge de l'ERBM auprès du Préfet de région. Je dois la rencontrer prochainement et j'espère que cette nouvelle interlocutrice du côté de l'État permettra la relance des travaux et la coordination de la démarche.

Enfin, la venue du Président de la République est annoncée début février. Celui-ci devrait à ne pas en douter préciser les intentions de l'État, ses engagements pour les années à venir et les modalités de son financement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Mickaël.

Quand le Président de la République sera dans le bassin minier, il viendra également dans la métropole lilloise et le Président du Département sera là dans l'intérêt des habitants du Nord, comme toujours. Je tiendrai le même type de discours que j'ai pu tenir pour le Pacte Sambre-Avesnois à Guise devant le Président de la République.

Je pense qu'il y a un travail énorme à faire sur le bassin minier de façon générale. Je suis d'accord avec Maryline LUCAS sur le fait que cela s'est arrêté à un certain moment et que, aujourd'hui, sur les espaces et les opérations intégrées, nous sommes très loin du compte. La rénovation avance doucement, mais, sur les opérations intégrées, nous sommes loin du compte. En termes de PTS, comme le disait Mickaël HIRAUX, nous sommes à 50 M€, mais il y a des opérations intégrées qui ont été financées dans le cadre du PTS, surtout dans le Valenciennois.

Nous allons voir si la liaison est meilleure avec Soraya FAHEM.

(Madame FAHEM est inaudible)

M. MANIER.- J'ai reçu sa question par écrit. Je vais vous la lire.

▪ **Harcèlement scolaire au sein des collègues**

M. MANIER.- « Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Je souhaite aujourd'hui porter à notre réflexion collective la question du harcèlement scolaire et le rôle que pourrait développer le Département du Nord en matière de lutte contre ce dramatique phénomène aux conséquences bien souvent tragiques.

C'est un sujet difficile, complexe, qui touche tous les milieux sociaux, autant au sein d'établissements publics que privés. En tant que conseillers départementaux, il peut nous arriver aussi d'être interpellés par des familles dont les enfants sont victimes de harcèlement scolaire, ce qui nous est arrivé encore récemment sur notre canton.

Le harcèlement scolaire, amplifié par les réseaux sociaux, toucherait près d'un élève sur dix chaque année, principalement au sein du primaire et des collèges.

Le 1^{er} décembre, l'assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi visant à assurer le droit à une scolarité sans harcèlement et posant de nouvelles obligations en matière de prévention et de détection du harcèlement scolaire, créant aussi un délit spécifique dans le Code pénal.

Certes, plusieurs campagnes de sensibilisation sont menées par le ministère de l'Éducation nationale. Néanmoins, je pense que notre collectivité pourrait avoir un rôle majeur à jouer dans cette lutte aux côtés de l'État.

Dans son rapport présenté le 23 septembre, la mission d'information du sénat sur le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement appelle à la mobilisation générale. Le rapporteur de cette mission, Colette MÉLOT, sénatrice de Seine-et-Marne, du groupe Agir, insiste sur le fait que les collectivités territoriales ont un vrai rôle à jouer, notamment dans la prévention.

Aussi, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, je souhaiterais soumettre à votre réflexion la création d'un groupe de travail sur cette question afin d'élaborer collectivement, à l'image du conseil départemental de Seine-et-Marne, un plan départemental volontariste anti-harcèlement dans nos collèges, en partenariat avec l'Éducation nationale et le secteur associatif.

J'appelle vraiment de tous mes vœux ce projet qui serait porté politiquement par votre voix, cher Président, au nom de toute notre assemblée départementale. Le sujet est grave et nécessite notre engagement collectif aux côtés des enfants victimes et de leurs parents.

Je vous remercie de votre écoute

Soraya FAHEM. »

M. LE PRÉSIDENT.- Merci d'avoir été le porte-parole.

Je vais laisser Marie CIETERS répondre.

MME CIETERS.- Monsieur le conseiller départemental, Madame la conseillère départementale,

Dans une période difficile où le vivre ensemble est de plus en plus malmené et où les crispations sont nombreuses, nous devons effectivement collectivement redoubler de vigilance sur ces sujets.

Le harcèlement scolaire est un acte grave, qui se caractérise par une violence répétée. Elle peut être physique, verbale ou sexuelle, mais, dans tous les cas, elle ne doit pas être banalisée.

Dans ce domaine, le Département du Nord est déjà fortement engagé. Nous agissons en matière d'information et surtout en matière de prévention. Notre collectivité est mobilisée pour informer et libérer la parole des personnes concernées. Dernièrement, en novembre, des affiches et des flyers ont été réalisés par les jeunes du Conseil départemental des jeunes (CDJ) et envoyés dans tous les collèges publics et privés. Les élus jeunes fraîchement élus vont également avoir toute la latitude pour faire des propositions dans ce domaine.

Les parents d'élèves sont également engagés sur le sujet. La FCPE 59, partenaire du Département, que j'ai reçue dernièrement, a d'ailleurs également réalisé un support d'information sur le sujet à destination des familles, financé par le Département du Nord.

Dans le domaine de la prévention, le Département du Nord est particulièrement investi aux côtés du personnel de l'Éducation nationale qui est en première ligne dans ce domaine. Nous étions récemment au collège de Gouzeaucourt avec nos collègues Anne-Sophie BOISSEAUX et Yannick CAREMELLE pour assister à une action de sensibilisation sur la question de l'égalité fille-garçon et les violences sexistes. Ce sont des temps essentiels pour accompagner les collégiens à prendre conscience de leurs propres comportements et développer leur esprit critique. En évoquant ces sujets, la question du harcèlement n'est jamais bien loin.

En matière de prévention dans les collèges, le Département a déployé 73 postes d'ALSES. Ces acteurs de liaison sociale en environnement scolaire sont des éducateurs qui interviennent à la fois dans les collèges et à l'extérieur afin de permettre la continuité de l'accompagnement du jeune en prenant en compte son environnement scolaire, familial

et social. Ils sont des acteurs incontournables pour dialoguer, apaiser les tensions. Ce dispositif est porté par notre collègue Marie TONNERRE-DESMET, Vice-présidente en charge de l'enfance, la famille et la jeunesse avec qui nous travaillons sur le sujet du harcèlement.

J'évoquais tout à l'heure l'engagement des élus du CDJ dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Je crois profondément que la prévention par et pour les jeunes permet d'obtenir de meilleurs résultats.

Comme vous le savez, le Département du Nord finance depuis plusieurs années la Ligue de l'enseignement pour accompagner des associations juniors. L'association Reg'art, que connaît bien notre collègue Charles BEAUCHAMP, a réalisé une bande dessinée intitulée « Mots pour maux, histoires du harcèlement » qui permet d'ouvrir le dialogue sur le sujet. Ce type d'action permet d'avoir un impact direct auprès de nos jeunes.

En réalité, notre plan harcèlement au Département du Nord, ce sont des actions concrètes qui contribuent directement à la lutte contre toutes les formes de harcèlement. Avec le projet éducatif départemental du collégien, ce sont 600 actions sur cette thématique. Les résidences d'artistes dans les collèges que porte Martine ARLABOSSE, notre collègue, dans le cadre de sa délégation culture, permettent également une autre approche pour lutter contre le harcèlement. La question du harcèlement scolaire est également au cœur des sujets travaillés par les clubs sportifs UNSS qui bénéficient du soutien du Département à travers la délégation de notre collègue François-Xavier CADART. De nouveaux projets sont déjà à l'étude en lien avec mes collègues Anne-Sophie BOISSEAUX, déléguée à la lutte contre les violences intrafamiliales, et Marie-Hélène QUATREBOEUF, Vice-présidente du SDIS 59. Une rencontre a eu lieu récemment avec la gendarmerie nationale et les cadets de la sécurité civile pour renforcer un dispositif qui a déjà fait ses preuves, le Car'ado.

Voilà un peu toutes les choses qui sont déjà entreprises au niveau du Département du Nord, elles sont riches, mais je me tiens à votre disposition, Madame la conseillère départementale, et à la disposition de chacun d'entre vous pour étudier d'autres pistes d'intervention afin de compléter les nombreuses actions déjà existantes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Marie.

Je pense qu'il serait intéressant, Marie, de faire un groupe de travail. Nous n'allons pas faire une mission sur le harcèlement scolaire au sein des collèges, même si c'est très important, mais un groupe de travail. Je m'adresse aux présidents de groupe, il peut être intéressant de se poser, que tout le monde soit au même niveau d'information de ce qui se fait dans le département du Nord, d'organiser donc un groupe de travail avec par exemple une personne par groupe, avec Marie et Martine puisque vous travaillez de concert sur cette politique, et que vous puissiez avoir des échanges et mettre en place certaines opérations si nécessaire.

Sommes-nous d'accord là-dessus ?

MME CIETERS.- Avec grand plaisir.

M. LE PRESIDENT.- Je ne souhaite pas que nous fassions quelque chose dans le cadre d'une mission, mais que l'on puisse travailler en équipe de cette façon en ayant des échanges.

Est-ce que tout le monde est d'accord ?

(Accord des présidents de groupe)

Madame BOCQUET également ?

MME BOCQUET.- Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Je vais laisser la parole à Martine ARLABOSSE.

▪ **Gardes des espaces naturels du Nord**

MME ARLABOSSE.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Au cours de ces derniers mois, les côtes de notre littoral dunkerquois sont marquées par un retour massif de migrants venus de tous les horizons, prêts au péril de leur vie à prendre la mer vers ce qu'ils pensent être leur futur eldorado.

En novembre dernier, le terrible accident, qui a coûté la vie à 27 migrants au large de Dunkerque, a mis en lumière un phénomène que nos habitants vivent au jour le jour et montré que ce phénomène ne se concentrait pas uniquement aux abords de Calais. En attendant le moment opportun pour prendre la mer, la fenêtre météorologique qui permettra de monter dans leur bateau de fortune, ces migrants se cachent dans les dunes et installent leur camp sur le site des Dunes de Flandre, entre la Dune Dewulf de et la Dune du Perroquet, en passant par la réserve naturelle de la Dune Marchand, un ensemble dunaire de 800 hectares, propriété du conservatoire du littoral, qui est géré techniquement et écologiquement par le Département. Les gardes, agents du Département, sont chargés d'entretenir et de surveiller cet espace à l'écosystème fragile.

Face à cet afflux migratoire, nos gardes se retrouvent à mener des missions très éloignées de celles que l'on attend d'eux. Ils sont confrontés à des personnes en détresse, des passeurs peu scrupuleux et violents et des camps de fortune installés en quelques heures à peine.

Monsieur le Président, quelles actions, quels moyens pouvons-nous envisager pour soutenir nos gardes dans leur mission initiale et leur permettre de revenir à leur vrai métier, à savoir la gestion écologique et technique de cet espace dunaire ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Martine.

Je vais laisser à Patrick VALOIS le soin de te répondre.

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Vice-présidente, chère Martine.

Effectivement, la situation sur le littoral est complexe. Ce n'est malheureusement pas une découverte. J'ai eu l'occasion de me rendre sur place à plusieurs reprises, notamment assez récemment lorsque nous avons une pression extrêmement forte des tentatives de traversée. C'est vrai que le spectacle qui nous est donné est émouvant. Il est d'abord émouvant pour ces personnes qui vivent malgré tout un drame humain extrêmement touchant, on retrouve des objets personnels, des petits doudous d'enfant, etc. Par ailleurs, il y a cet espace naturel qui, je le rappelle, fait l'objet en ce moment d'un dossier en vue d'un classement en grand site de France et où les espaces sont malheureusement couchés, secoués par ces personnes et cela en est désolant.

Les interventions sont nombreuses de la part des policiers, des gendarmes, elles sont également nombreuses de la part du conservatoire du littoral qui est propriétaire du site, ainsi que du Département.

Concrètement, du côté du Département, 40 000 € ont été mobilisés l'année dernière pour une mission demandée à l'association Ecoflandres pour intervenir sur le déblaiement des détritiques, des déchets. Une autre association, qui s'appelle la Ferme des Jésuites, est intervenue sur un financement du conservatoire du littoral à hauteur de 30 000 €. Ce sont des sommes importantes, mais les choses sont à recommencer chaque jour et la détresse de nos gardes départementaux est tout à fait palpable et justifiée.

Le ministre de l'Intérieur, notre collègue Gérald DARMANIN, s'est rendu tout récemment sur le littoral. Je sais qu'il travaille avec le Préfet du Nord sur une mobilisation de moyens pour aider non seulement les communes concernées, mais également les Départements. Nous attendons beaucoup de cette intervention préfectorale parce qu'il nous manque des moyens. Ce sont des moyens importants parce que ce sont des éléments lourds, des moteurs de bateau, etc.

Je tiens à rappeler également, Monsieur le Président, le récent courrier que vous avez transmis au préfet dans le même sens. Nous attendons une réponse prochaine des services de l'État.

En tout cas, pour terminer mon intervention, je veux juste vous citer une petite phrase que j'ai reprise dans une interview d'un de nos agents départementaux. Cette personne dit : « Avant, nous étions ambassadeurs de la biodiversité. Aujourd'hui, nous sommes devenus les éboueurs de la dune ».

M. LE PRÉSIDENT.- C'est fort. Nous sommes bien d'accord.

Merci à toutes et à tous pour ces questions et ces réponses.

Je vous propose de passer à la commission permanente.

(La séance est levée à 18 heures 30.)

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2022

Les articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ainsi, préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité, et d'informer les élus sur sa situation financière. Cet exercice est d'autant plus important qu'il s'agit du premier exercice de ce type pour la nouvelle mandature.

Ces orientations doivent tenir compte du contexte dans lequel le ROB est élaboré. Pour 2022, il convient de souligner que si les efforts réalisés durant le mandat précédent ont permis de rétablir la santé financière de la Collectivité, les impacts de la crise sanitaire ne sont pas encore totalement connus. L'effet de la fin du soutien à l'emploi sur le Revenu de Solidarité Active (RSA), la remontée prévisible à terme des taux d'intérêt et son impact sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), les risques d'une inflation pérenne face à la crise, ou la possible mise à contribution des Collectivités pour résoudre le déficit public sont autant d'inconnues pour le Département, qui doivent être prises en compte dans nos orientations.

Pour autant, l'ambition est de mener une politique de soutien du territoire, de développer des politiques publiques volontaristes, notamment sur le volet insertion avec le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, et de développer l'investissement pour l'attractivité des territoires.

Ainsi, les priorités budgétaires de la mandature présentées dans ce rapport seront :

- La volonté de maîtriser les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), et notamment du RSA au travers d'une politique active de retour à l'emploi des allocataires ;
- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement, hors AIS ;
- Un développement des ressources basé sur une véritable culture de la recette ;
- Une amplification de l'investissement en soutien de la relance de l'activité sur le territoire ;
- Une stabilité de la dette départementale afin de garantir des équilibres financiers pérennes.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir, et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du Budget Primitif.

- POINT PRINCIPAL -

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe 1.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Introduction

Les articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ainsi, préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité, et d'informer les élus sur sa situation financière. Cet exercice est d'autant plus important qu'il s'agit du premier exercice de ce type pour la nouvelle mandature.

Ces orientations doivent tenir compte du contexte dans lequel le ROB est élaboré. Pour 2022, il convient de souligner que si les efforts réalisés durant le mandat précédent ont permis de rétablir la santé financière de la Collectivité, les impacts de la crise sanitaire ne sont pas encore totalement connus. L'effet de la fin du soutien à l'emploi sur le Revenu de Solidarité Active (RSA), la remontée prévisible à terme des taux d'intérêt et son impact sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), les risques d'une inflation pérenne face à la crise, ou la possible mise à contribution des Collectivités pour résoudre le déficit public sont autant d'inconnues pour le Département, qui doivent être prises en compte dans nos orientations.

Pour autant, l'ambition est de mener une politique de soutien du territoire, de développer des politiques publiques volontaristes, notamment sur le volet insertion avec le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, et de développer l'investissement pour l'attractivité des territoires.

Ainsi, les priorités budgétaires de la mandature présentées dans ce rapport seront :

- La volonté de maîtriser les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), et notamment du RSA au travers d'une politique active de retour à l'emploi des allocataires ;
- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement, hors AIS ;
- Un développement des ressources basé sur une véritable culture de la recette ;
- Une amplification de l'investissement en soutien de la relance de l'activité sur le territoire ;
- Une stabilité de la dette départementale afin de garantir des équilibres financiers pérennes.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir, et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du Budget Primitif.

Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

SOMMAIRE

I.	Le contexte : l'amélioration des équilibres entre 2015 et 2020 permet d'affronter sereinement les incertitudes.....	3
A.	L'amélioration des équilibres budgétaires départementaux	3
1.	La mise en place d'une culture de la recette.....	3
2.	La maîtrise des dépenses de fonctionnement	4
3.	L'amélioration des équilibres départementaux.....	6
4.	Une amélioration permettant de faire face à la crise, de relancer l'investissement et de conforter les politiques prioritaires du Département	8
B.	Un environnement économique incertain.....	8
1.	Une situation de sortie de crise aux nombreux risques	8
2.	Des décisions de politiques nationales impactantes pour les équilibres financiers départementaux	9
II.	La stratégie : des orientations pluriannuelles articulées autour du renforcement de la politique d'investissement de la Collectivité	11
A.	Le maintien d'un niveau élevé d'épargne, source d'autofinancement	11
1.	Les projections prudentes en matière de recettes, dans un contexte global incertain.....	11
2.	La stabilisation des dépenses de fonctionnement.....	16
B.	L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité concomitamment au maintien d'un endettement sain	22
1.	L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité.....	22
2.	Le maintien d'un endettement sain.....	24

I. Le contexte : l'amélioration des équilibres entre 2015 et 2020 permet d'affronter sereinement les incertitudes

A. L'amélioration des équilibres budgétaires départementaux

La stratégie établie en 2015 a consisté rétablir l'équilibre des finances départementales, en fonctionnement, tout en développant une culture affirmée de la recette. Ces choix ont abouti au rétablissement de l'épargne du Département (+ 145 M€), permettant d'amplifier l'effet en investissement (+ 63 M€) tout en diminuant la dette (- 217 M€).

1. La mise en place d'une culture de la recette

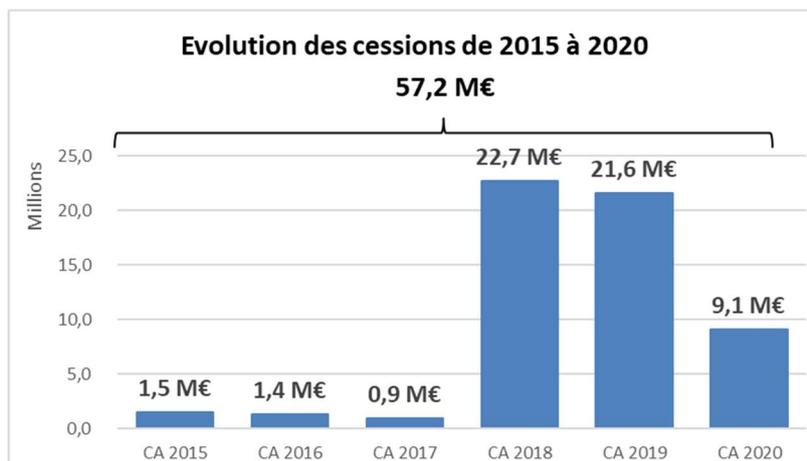
Les recettes départementales ont fortement augmenté entre 2015 et 2021. Cette hausse s'explique, en partie, par la bonne tenue des DMTO mais, surtout, par le déploiement d'une véritable culture de la recette à tous les niveaux de l'administration.

Le Département a mobilisé de nombreux financements, au service de ses politiques :

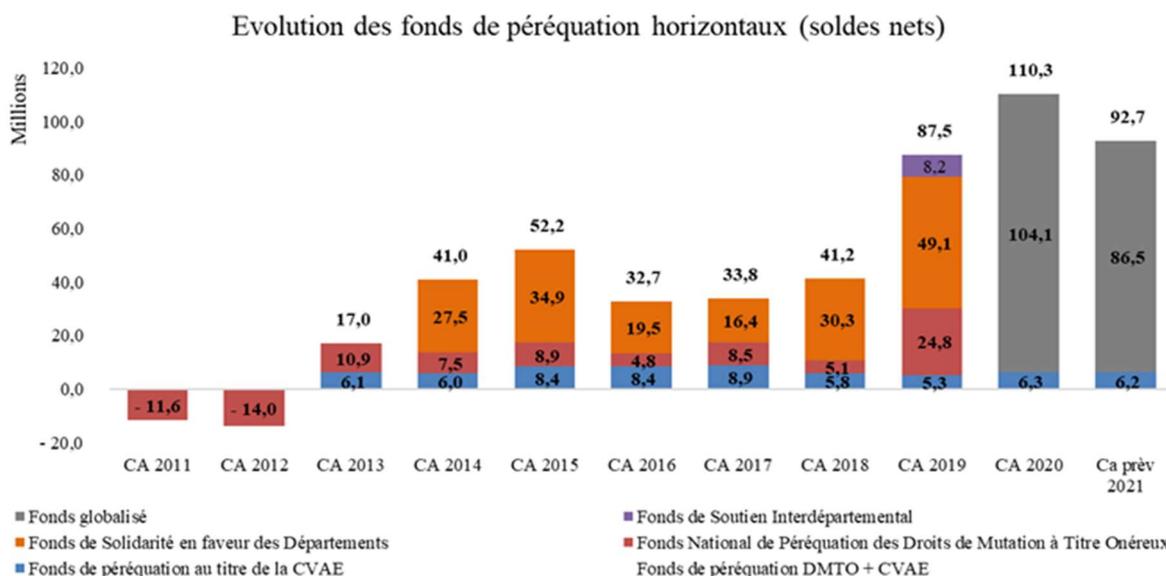
- Le soutien de l'Etat, d'abord, avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le Département du Nord a été le premier signataire, et la stratégie de prévention et de protection de l'enfance qui auront permis de consacrer, en trois ans, 133 M€ supplémentaires au service des politiques sociales du Département, dépenses financées à hauteur de 60 M€ par l'Etat ;
- Le soutien de l'Union Européenne (UE), ensuite, avec 21 M€ conventionnés sur la période 2014-2020, en hausse de plus de 60 % par rapport à la programmation précédente. Cette hausse reflète la qualité des projets portés par le Nord et la pleine appropriation des thématiques européennes.

D'une manière plus générale, la culture de la recette s'est diffusée largement par une sensibilisation des services du Département, et sur différents domaines :

- Les recours sur successions pour la récupération des créances sont un exemple de mesures mises en œuvre. Ainsi, sur la période 2015 à 2020, le Département a titré 42,7 M€ de créances dans ce domaine ;
- Le Département a aussi travaillé à l'optimisation de son actif patrimonial. Les cessions patrimoniales ont ainsi atteint un montant cumulé de 57,2 M€ sur la période 2015-2020 (dont 18,8 M€ liés aux transferts de compétence).



Sur le volet de la péréquation, le Département a été présent dans les négociations sur la réforme majeure des fonds de péréquation des DMTO, faisant passer le solde net pour le Département du Nord de 43,8 M€ en 2015 à 104,1 M€ en 2020, soit une multiplication par plus de deux des recettes et une répartition davantage fléchée vers les Départements les plus fragiles.



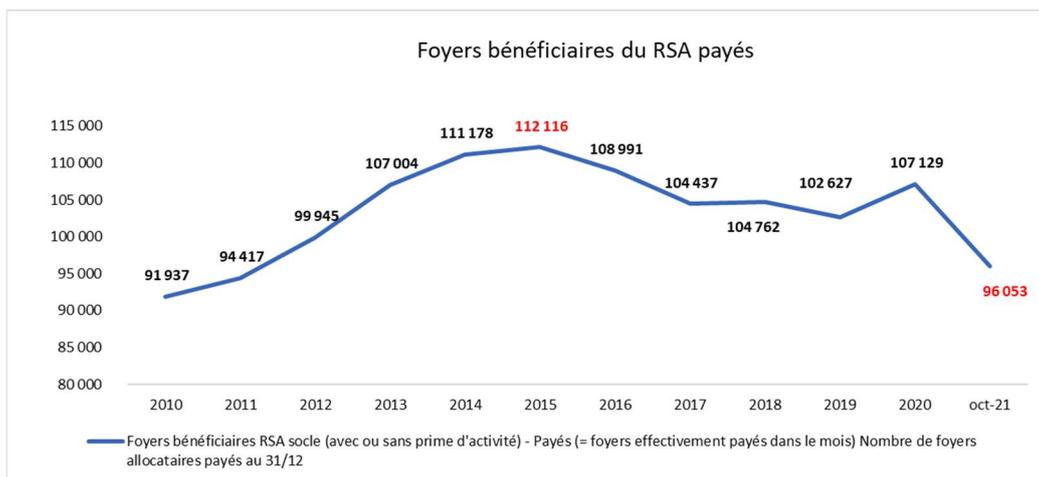
2. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans le même temps, l'exécutif précédent a engagé une démarche de maîtrise des dépenses de l'ensemble des politiques départementales. Trois chantiers majeurs doivent à cet égard être soulignés : la politique active de retour à l'emploi, la mise en place d'une mission Prestation de Compensation du Handicap (PCH), et l'optimisation des ressources humaines en lien avec une politique de modernisation de l'administration.

La politique de retour à l'emploi

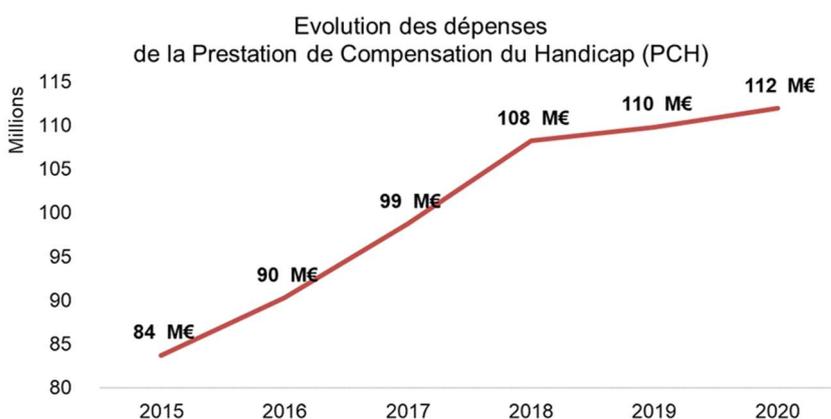
La délibération-cadre n° DLES/2015/994 du 17 décembre 2015, relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, a affirmé la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires, et a fixé

cet engagement comme une priorité forte du mandat 2015-2021. Le déploiement, dès 2019, des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) a permis de faire passer le nombre de foyers allocataires de 112 116 en 2015 à 96 053 à octobre 2021. Cette diminution représente une économie estimée en année pleine de 80 M€ sur la simple année 2020. La conjoncture n'explique que partiellement cette évolution. S'il est vrai qu'elle a contribué à une stabilisation, voire une diminution du nombre de demandeurs d'emploi et donc d'allocataires du RSA, cette tendance est beaucoup plus marquée dans le Nord qu'au niveau national : entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires a augmenté de 7 % en France métropolitaine alors qu'il a diminué de - 2 % dans le Nord.



La maîtrise de la PCH

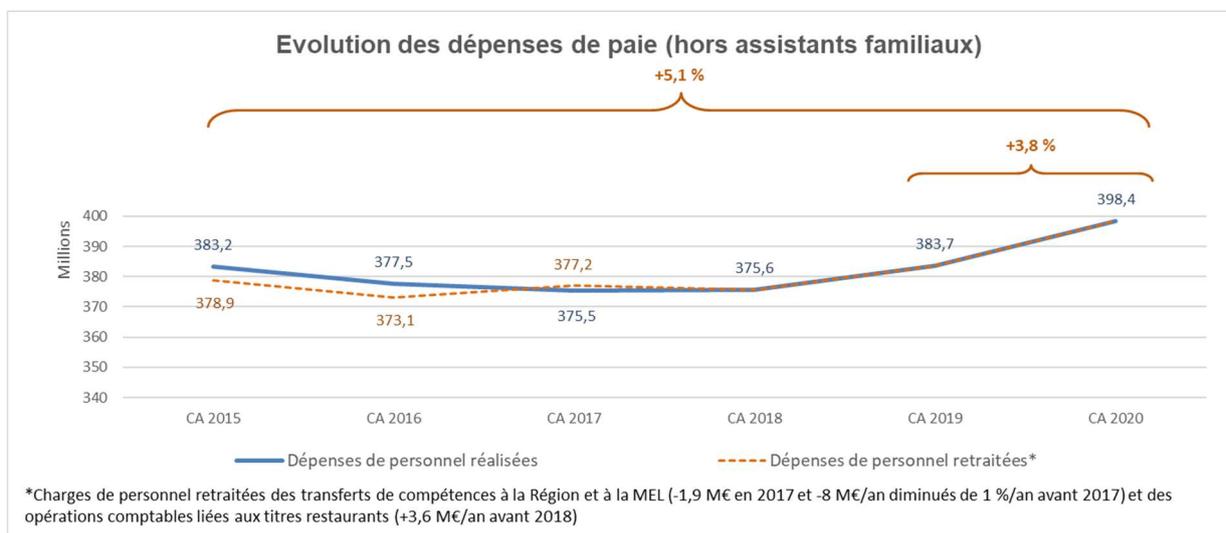
L'ajustement des prestations, en fonction des recommandations nationales, pour assurer de justes attributions des aides en fonction des besoins a été confié à une équipe dédiée au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la « mission PCH ». Les plans d'aide ont ainsi été harmonisés.



Le montant versé par le Département entre 2018 (108,2 M€) et 2019 (109,8 M€) est en augmentation de 1,5 % alors qu'il était en augmentation de 8,9 % en moyenne sur les 3 exercices précédents (2016 à 2018), bien au-delà des évolutions nationales (+5,6 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période).

La maîtrise des coûts de fonctionnement de la Collectivité

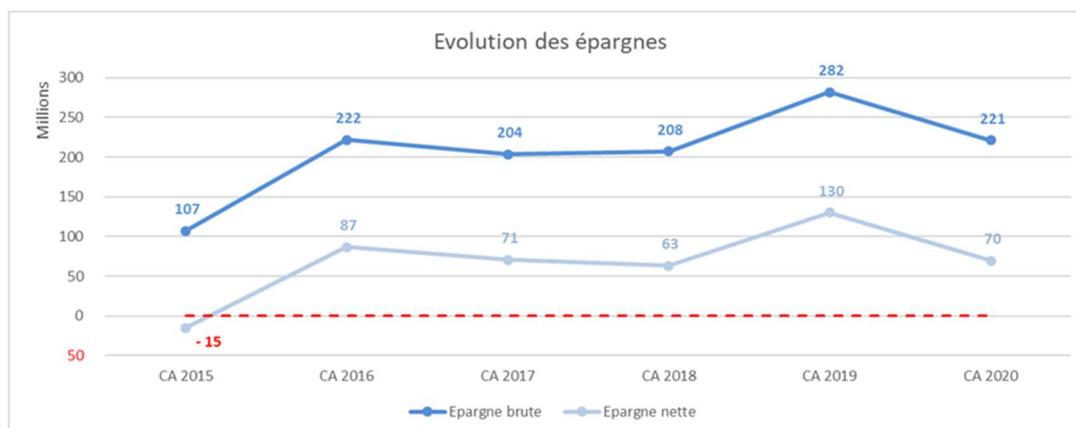
Enjeu majeur pour la Collectivité, une nouvelle politique de ressources humaines et d'optimisation des dépenses a été mise en place afin de stabiliser la masse salariale. Ces efforts ont permis d'atteindre une baisse de la masse salariale sur la période de 2015 à 2018.

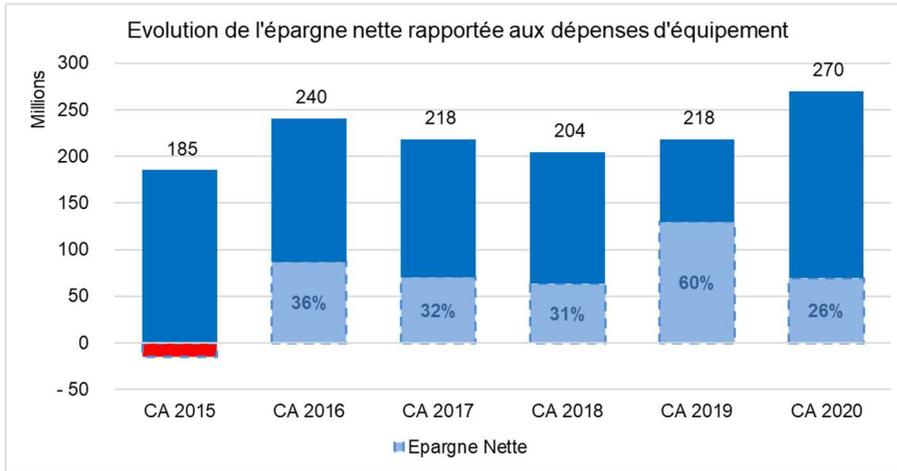


La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis ensuite d'engager la mise en œuvre volontariste de politiques départementales telles l'insertion (coaches, chargés d'orientation) ou la protection de l'enfance (travailleurs sociaux, Protection Maternelle Infantile (PMI)...). Cette hausse a été financée, d'une part, au moyen des recettes liées au plan pauvreté, au plan Taquet, ou aux fonds européens (Fonds Social Européen-FSE et Initiative pour l'Emploi des Jeunes-IEJ) et, d'autre part, par la diminution du RSA.

3. L'amélioration des équilibres départementaux

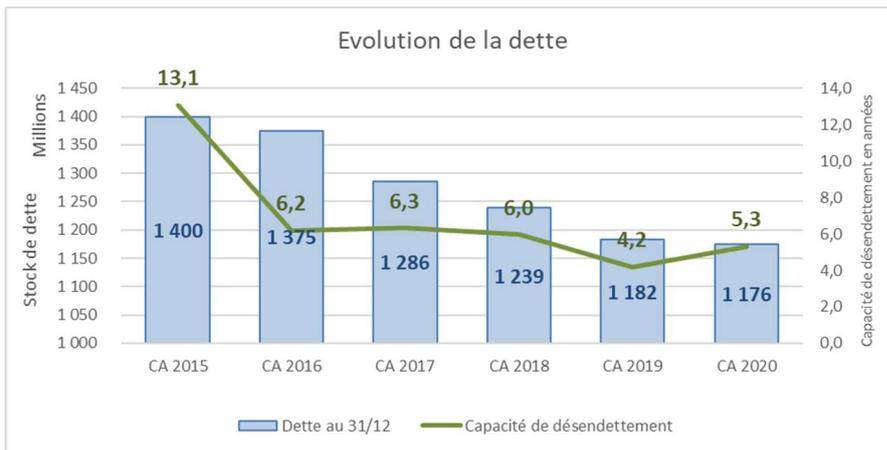
Depuis 2015, les efforts, tant sur les recettes que sur les dépenses, ont permis de restaurer les équilibres financiers en vue de dégager des marges de manœuvre au profit des Nordistes. L'épargne brute a plus que doublé entre 2015 et 2020. Le retrait enregistré en 2020 est lié aux impacts de la crise sanitaire.



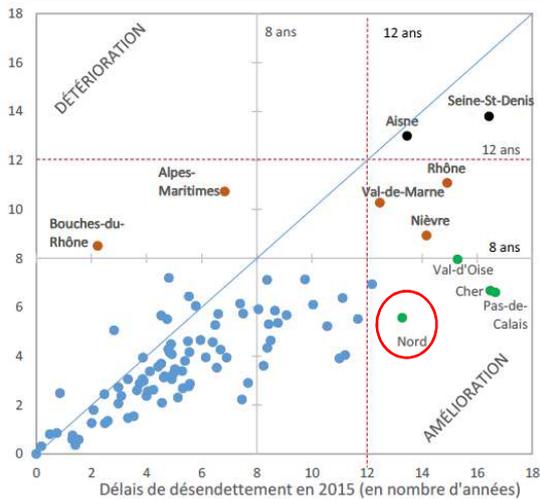


L'amélioration de l'épargne a permis d'amorcer une trajectoire de désendettement du Département. Progressivement, les projets d'investissement ont été financés majoritairement par l'autofinancement.

Cette situation a permis de limiter l'emprunt et d'aboutir, progressivement, à des volumes empruntés inférieurs au remboursement du capital de la dette.



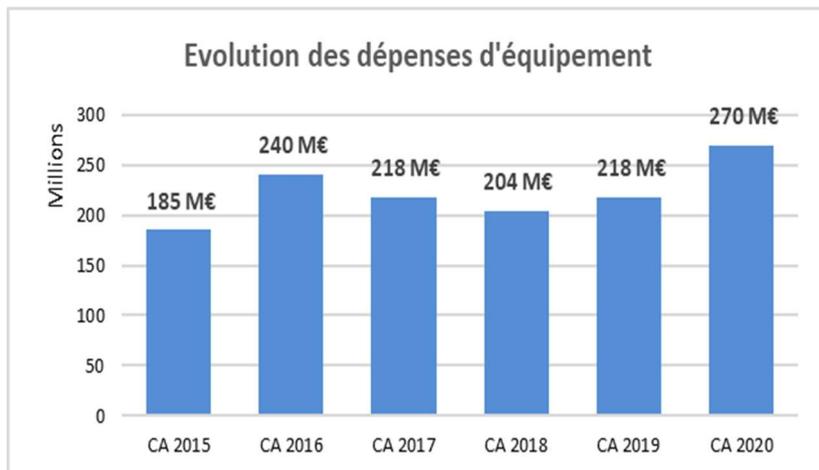
Mécaniquement l'encours de la dette du Département connaît une diminution de plus de 200 M€ par rapport à 2015, pour atteindre 1 176 M€ au 31 décembre 2020.



Cette stratégie se concrétise par le rétablissement de la capacité de désendettement de la Collectivité. Celle-ci atteint 5,3 ans au 31 décembre 2020, sortant ainsi du seuil d'alerte auquel il était réduit en 2015 (13,1 ans).

Cette trajectoire n'est pas le simple résultat d'une conjoncture macroéconomique favorable. Comme le démontre l'analyse de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), le Département du Nord est l'un des 4 Départements qui a le plus amélioré sa situation financière entre 2015 et 2020.

4. Une amélioration permettant de faire face à la crise, de relancer l'investissement et de conforter les politiques prioritaires du Département



L'amélioration des fondamentaux budgétaires a en premier lieu bénéficié aux Nordistes. En effet, après un début de mandat où l'investissement a dû être freiné compte tenu des risques financiers, le rétablissement des équilibres a permis de relancer une politique d'investissement notamment dans les domaines suivants :

- L'action sociale, par l'augmentation de subventions d'équipement pour les établissements personnes âgées, personnes en situation handicap et enfance-famille-jeunesse ;
- L'aménagement du territoire (contournement nord de Valenciennes, contournement d'Auby...) ;
- La culture (Maison natale Charles de Gaulle, Forum antique de Bavay...) ;
- Les collèges (collège d'Anzin, collège de Wavrin, regroupement des collèges d'Hautmont) ;
- Le patrimoine départemental (UTPAS Hazebrouck, Nouveau Forum).

Ce triptyque (amélioration des épargnes, désendettement, investissement) n'a pas été remis en cause par la crise sanitaire. Si les indicateurs ont pu temporairement fléchir, ils restent dans les tendances engagées depuis 2015. Néanmoins, les effets de la crise ne sont pas encore totalement connus et risquent de perdurer.

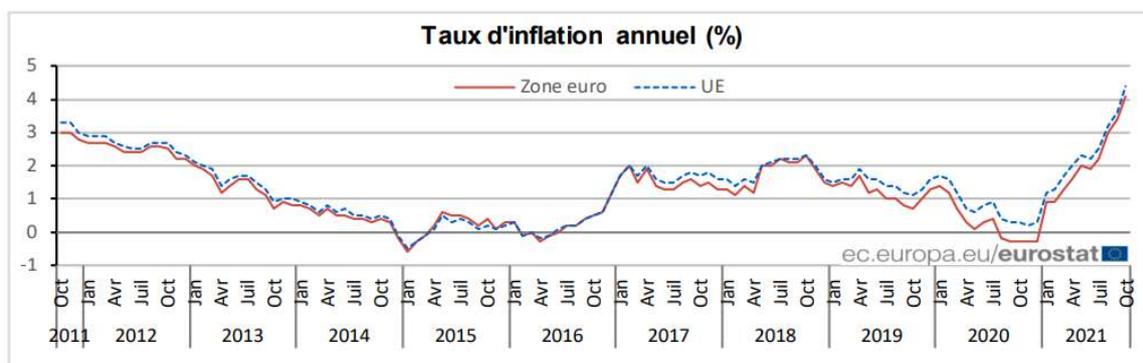
B. Un environnement économique incertain

En effet, si la crise n'a, a priori, pas impacté durablement la situation financière du Département, il serait toutefois hâtif de considérer que la situation budgétaire devrait mécaniquement s'améliorer. Au niveau mondial, la reprise est encore inégale et la situation sanitaire reste instable. Surtout, les effets néfastes attendus de la crise restent atténués pour le moment par le très fort soutien de l'Etat.

1. Une situation de sortie de crise aux nombreux risques

En sortie de crise, le premier risque non maîtrisé sera la hausse des demandeurs d'emploi, une fois la fin des mesures de soutien mises en œuvre par le gouvernement. Malgré un déficit important de main d'œuvre subsistant dans certains secteurs, des incertitudes demeurent. Il convient cependant d'être prudent, notamment pour faire un premier bilan de l'impact de la réforme de l'assurance chômage dont la mise en œuvre n'a été que partielle compte tenu de la Covid 19.

Par ailleurs, les tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont amplifié les pressions sur les coûts, et l'augmentation rapide de la demande a accompagné la réouverture des économies en poussant vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme l'énergie ou les métaux. Cela conduit, d'ores et déjà, à certains surcoûts très significatifs pour la Collectivité, notamment dans la facture énergétique des bâtiments départementaux, et ce, pour plusieurs millions d'euros. Cet effet pourrait encore s'amplifier si la pénurie de main d'œuvre se confirmait et conduisait à un effet de second tour sur les salaires.

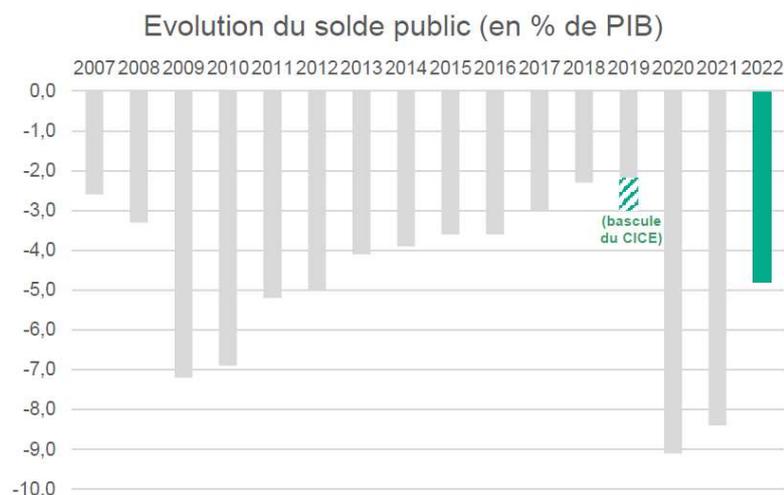


De plus, si l'inflation devenait structurelle, les banques centrales pourraient être tentées de mettre fin à leur politique de soutien à l'économie (rachat d'actif, assouplissement quantitatif), voire à entamer une remontée des taux pour la juguler, mettant ainsi fin à la politique de taux bas voire négatif.

Si l'impact pour le Département d'une telle décision est relativement limité compte tenu de la part de plus en plus importante de son stock de dette à taux fixe, elle pourrait, en revanche, conduire à une réduction de la capacité d'emprunt pour les ménages, et donc, de leur capacité d'achat immobilier, entraînant alors un début de baisse de cycle pour les DMTO. Cette situation serait d'autant plus préoccupante que le maintien de taux bas favorise la création de bulles spéculatives immobilières.

2. Des décisions de politiques nationales impactantes pour les équilibres financiers départementaux

Le soutien aux revenus des ménages et des entreprises pendant la crise a conduit à une explosion du déficit public en 2020. Celui-ci restera élevé en 2021, malgré la vigueur de la reprise économique (autour de 8 % du PIB), notamment à cause du plan de relance (un peu plus de 25 milliards d'euros de dépenses en 2021) et du Ségur de la santé (près de 10 milliards d'euros). Couplées au fort rebond de l'activité économique, les mesures de soutien d'urgence (activité partielle exceptionnelle, fonds de solidarité) ont vocation à s'éteindre progressivement avec la levée des restrictions sanitaires. Néanmoins, en 2022, le déficit public devrait rester élevé à 4,8 % du PIB. Le ratio de dette publique atteindrait alors 114 % du PIB contre 115,6 % en 2021.



La maîtrise de la dépense publique pourrait être prochainement un axe prioritaire, afin de garantir une réduction progressive du déficit et de la dette publique. Les collectivités territoriales seraient alors probablement mises à contribution dans cet effort, au travers de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou de contractualisation, et ce d'autant que leurs équilibres financiers ont été relativement résilients face à la crise.

Par ailleurs, l'Etat pourrait être tenté de reporter l'impact de certaines de ses décisions sur les collectivités, comme cela a été le cas pour l'avenant 43. Plusieurs projets de loi en cours contiennent un certain nombre de coûts potentiels. **Ainsi, le projet de loi pour la protection de l'enfance** pourrait notamment contenir la définition, par voie réglementaire, du taux d'encadrement des jeunes accueillis. De même, des mesures sont en discussion visant à pallier le déficit d'attractivité de la profession de famille d'accueil (fixation d'une rémunération minimale de l'assistant familial pour l'accueil d'un seul enfant ; maintien de la rémunération pour les accueils non réalisés ou en cas de suspension). Autre exemple, le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS 2022)** prévoit la possibilité de majorer le tarif horaire de certains Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Quant à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les critères d'accès pourraient être élargis pour permettre aux personnes en situation de handicap psychique ou mental de bénéficier également de l'aide humaine.

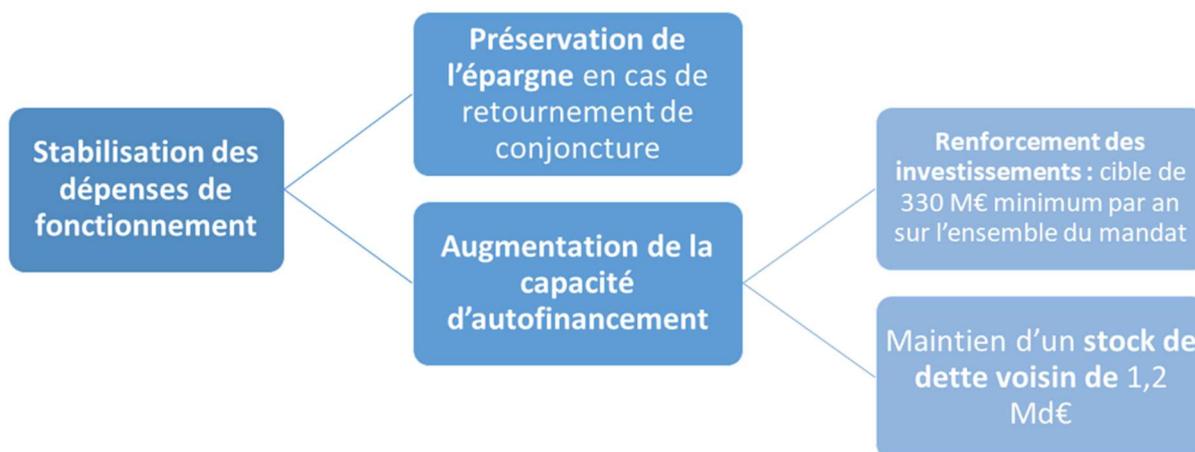
Un certain nombre de décisions de l'Etat sur le plan comptable et budgétaire (passage à la M57, certification des comptes) pourrait également conduire le Département à devoir opérer des mouvements d'ordre ou des inscriptions budgétairement impactantes (provisions importantes, régularisations...).

En outre, en fonction des options retenues, les transferts de compétences prévus dans le projet de loi « 3DS » (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification) pourraient avoir un impact financier pour le Département.

Enfin, une incertitude demeure sur la pérennisation des fonds de soutien, tel le plan de lutte contre la pauvreté, le plan Taquet ou le plan de stabilisation.

II. La stratégie : des orientations pluriannuelles articulées autour du renforcement de la politique d'investissement de la Collectivité

La stratégie pluriannuelle pour la nouvelle mandature s'appuie sur la volonté de renforcer la politique d'investissement de la Collectivité en faveur de l'aménagement du territoire, et d'accompagner les Nordistes dans leur vie quotidienne. Dans la continuité du précédent mandat, la stratégie financière de la Collectivité s'articule schématiquement de la façon suivante :



A. Le maintien d'un niveau élevé d'épargne, source d'autofinancement

Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la Collectivité, le maintien d'un niveau élevé d'épargne s'inscrit dans un double objectif :

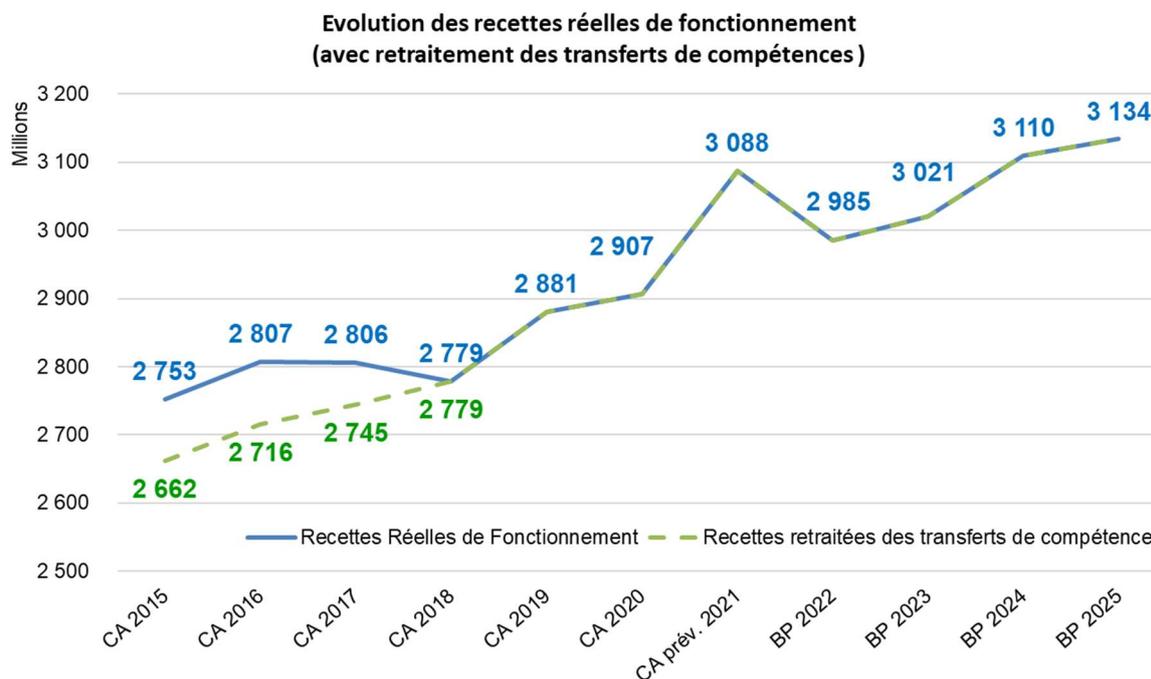
- Conserver des marges de manœuvre, d'une part, en cas de retournement de conjoncture, dont les conséquences seraient en outre accentuées par le caractère potentiellement procyclique de certaines compétences du Département (RSA notamment), dans un contexte très incertain sur l'évolution des concours de l'Etat dans les années à venir ;
- Renforcer l'autofinancement de la Collectivité d'autre part, permettant d'augmenter le niveau d'investissement sans pour autant détériorer le niveau d'endettement actuel.

Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, couplée à une prévision d'augmentation prudente des recettes, doit permettre de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour développer l'investissement départemental et maintenir le niveau d'endettement actuel.

1. Les projections prudentes en matière de recettes, dans un contexte global incertain

Comme évoqué dans la première partie, la définition des orientations budgétaires de la Collectivité s'inscrit dans un climat de forte incertitude. Les projections en matière de recettes, présentées ci-dessous, se veulent prudentes. Les évolutions projetées à l'heure actuelle amènent les recettes à un montant, certes en baisse par rapport au CA anticipé 2021, mais en hausse par rapport au CA 2020.

Le CA prévisionnel 2021 affiche en effet une forte hausse par rapport à 2020 sous l'effet conjugué de la mise en place du fonds spécifique de TVA (+ 24 M€), des recettes sociales liées au plan Taquet et à l'avenant 43 (+ 20 M€), des augmentations du produit des cessions immobilières (+ 25 M€) et des DMTO (+ 83 M€).

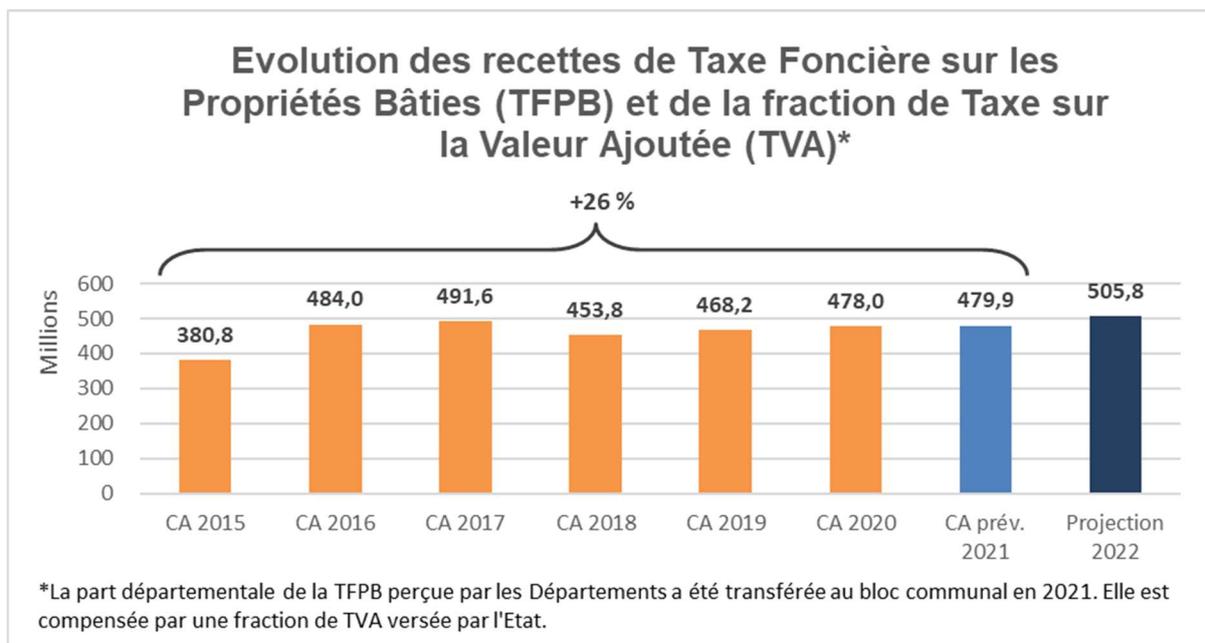


Leur prévision devra faire l'objet d'un travail d'analyse fin dans les prochains mois, à la lumière de l'évolution des indicateurs financiers. A l'exception des recettes évoquées au-dessus, le produit des recettes de fiscalité perçues par la Collectivité est attendu en stabilité par rapport au réalisé 2021. En prospective, ces recettes sont projetées à + 0,4 % par an. Certaines recettes plus spécifiques sont détaillées ci-dessous.

- **La hausse de la fraction de TVA**

L'exercice 2021 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme fiscale adoptée à l'occasion de la loi de finances pour 2020. Avec la disparition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), le Département du Nord a perdu son dernier impôt local direct. En compensation, il reçoit une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur laquelle il n'a pas de pouvoir de taux.

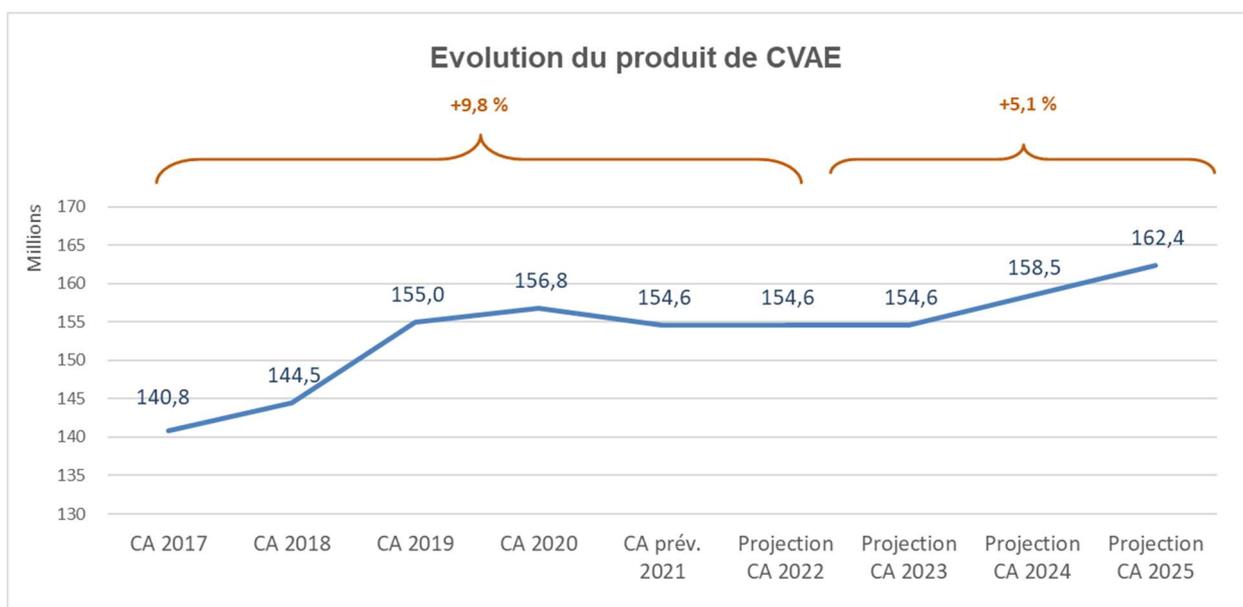
Pour 2022, la fraction de TVA est attendue à hauteur de 505,8 M€, compte tenu du rebond de cette recette au niveau national (+ 5,3 % par rapport à 2021). Par la suite, il peut être attendu une hausse moyenne de + 3 % par an.



- **La poursuite de l'impact de la crise sanitaire sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

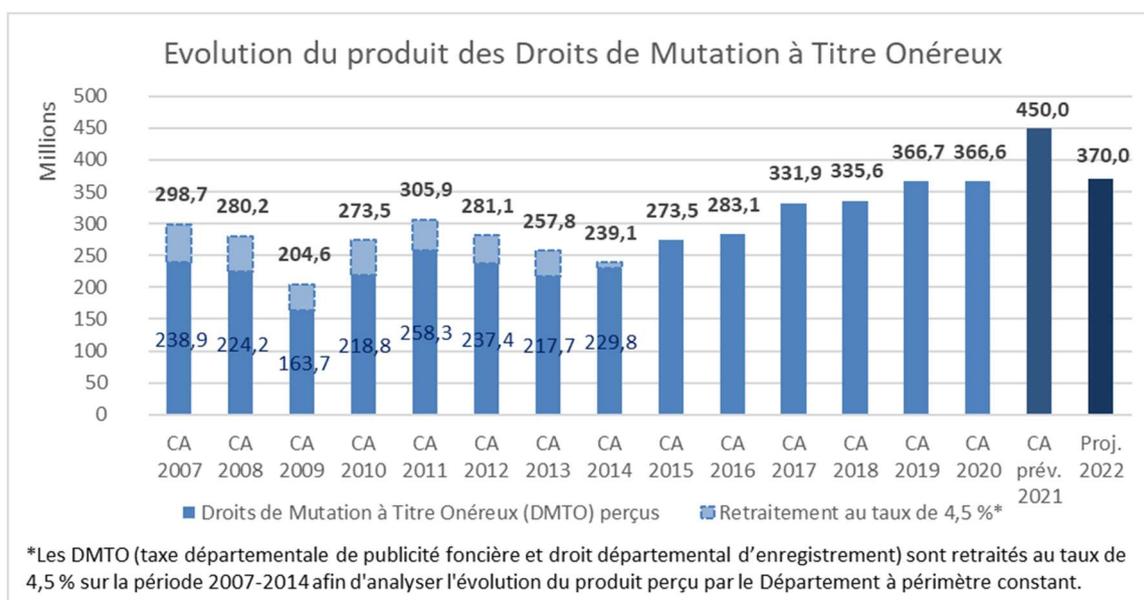
Assise sur la valeur ajoutée produite, la CVAE est due par les entreprises atteignant un certain niveau de chiffre d'affaires.

En 2021, la CVAE, d'un montant de 154,6 M€, a légèrement baissé par rapport à 2020 (156,8 M€). Les effets de la crise sanitaire se feront principalement sentir en 2022 et 2023, c'est-à-dire avec une hypothèse de stabilité les deux prochaines années et un rebond à partir de 2024 (+ 2,5 % par an).



• **La baisse du produit des DMTO**

La crise sanitaire n'a pas ralenti le dynamisme des DMTO. A fin 2021, la situation du Nord est conforme à la moyenne nationale. Le produit des DMTO du Département a augmenté de 30 % par rapport à 2020. Il est estimé à 450 M€ en 2021. Pour 2022 et 2023, un produit de 370 M€ est projeté, avant de remonter à partir de 2024. Ce niveau, s'il est en baisse par rapport à 2021, reste historiquement haut. Il faut en effet souligner le caractère particulièrement volatil de cette recette, qui connaît régulièrement des baisses importantes (- 27 % entre 2008 et 2009, - 22 % entre 2011 et 2014).



• **La diminution de la recette nette perçue au titre de la péréquation horizontale**

Le Département du Nord bénéficie des fonds de péréquation horizontaux au titre de la CVAE et des DMTO. Les projections sont les suivantes :

En millions d'€		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA prév. 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses	Fonds de Péréquation des DMTO	34,0	39,9	31,0	25,7	27,2	32,1	32,1	32,1	32,1
	Total	34,0	39,9	31,0	25,7	27,2	32,1	32,1	32,1	32,1
Recettes	Fonds de Péréquation des DMTO	58,9	75,3	113,2	129,7	113,8	108,2	108,2	108,2	108,2
	Fonds de péréquation CVAE	8,9	5,8	5,3	6,3	6,2	5,9	5,9	5,9	5,9
	Total	67,8	81,1	118,5	136,0	119,9	114,1	114,1	114,1	114,1
Solde		33,8	41,2	87,5	110,3	92,7	82,0	82,0	82,0	82,0

La baisse du fonds de péréquation, et ce alors que les DMTO augmentent, s'explique par deux éléments :

- D'une part, le bon niveau de l'année 2020, qui s'explique par la reprise de la mise en réserve au niveau national à hauteur de 120 M€ ;
- D'autre part, des critères de répartition moins favorables pour le Nord. En effet, le fonds a pour vocation d'aider les Départements les plus pénalisés par le Reste à Charge (RAC). Les critères de prélèvement et de reversement du fonds sont donc liés au RSA par habitant. Or le travail réalisé en matière de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans le Nord conduit à ce que les dépenses liées au RSA évoluent plus vite au niveau national (4,8 %) que dans le Nord (1,9 %) entre 2016 et 2019, faisant diminuer la recette nette du fonds pour la Collectivité.

- **La légère diminution des concours de l'Etat et de ses financements spécifiques**

Les concours de l'Etat, et en premier lieu la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente 512 M€ en 2021 sur les 596 M€ des concours de l'Etat sont, pour l'heure, pressentis en légère diminution sur la période 2022-2025. Celle-ci est principalement portée par l'écroulement de la DGF perçue par le Département du Nord, qui baisse chaque année de 2 M€ afin de financer les enveloppes nationales de péréquation ainsi que l'accroissement naturel de la population.

Par ailleurs, dans le cadre de l'insertion et de l'enfance, le Département s'est inscrit dans différents plans portés par l'Etat.

Depuis 2019, le Département s'engage aux côtés de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté, pour garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, notamment dans les domaines de l'emploi, de la protection de la famille et de l'enfance. Le plan Pauvreté devait prendre fin au 31 décembre 2021. Il a été reconduit pour un an supplémentaire.

Depuis 2021, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (plan Taquet), l'Etat apporte un soutien financier au Département pour un montant de 5,9 M€ par an, pour la mise en place de différentes actions visant à agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, pour sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, et pour apporter aux enfants les moyens d'agir pour garantir leurs droits.

En l'absence de garantie de l'Etat quant à leur financement, ces recettes n'ont pas été inscrites en prospective.

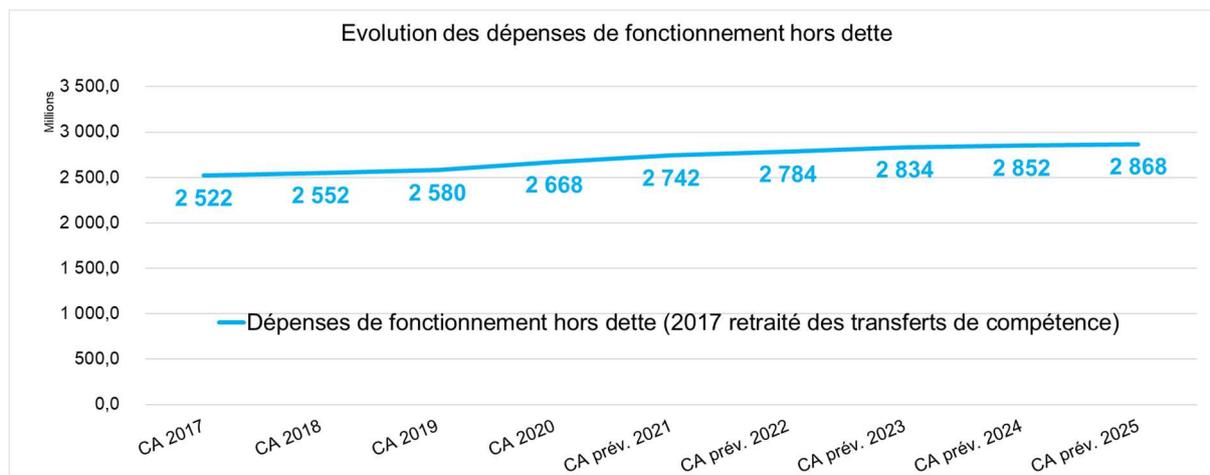
Si l'Etat se désengage ou n'assure pas la pérennité de ces financements, le Département ne sera pas en mesure de tenir ces engagements.

Evolution des financements dans le cadre des politiques contractuelles de l'Etat dans le domaine social

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAP)	4,0	3,9	4,0					11,9
Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté			4,2	11,1	14,3	14,3		43,8
Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance					5,9	5,9	5,9	17,7
	4,0	3,9	8,1	11,1	20,2	20,2	5,9	73,4

2. La stabilisation des dépenses de fonctionnement

Parallèlement aux projections prudentes en matière de recettes, la prospective financière de la Collectivité est bâtie sur la stabilisation des dépenses de gestion.¹



Cette stabilisation globale des dépenses de gestion, conduisant à une évolution moyenne limitée à 0,6 % par an en prospective, appelle néanmoins un travail plus fin d'analyse eu égard au rythme d'évolution différent des dépenses composant le budget de la Collectivité. Dans ce cadre, trois grandes catégories de dépenses doivent être distinguées : les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), la masse salariale et les autres dépenses.

En dehors de ces dépenses détaillées ci-dessous, les crédits budgétaires sont globalement reconduits hors impact de l'avenant 43, relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile et dépenses exceptionnelles², ce qui permet aux services d'assurer leurs activités et actions tout en respectant la stratégie financière de la Collectivité.

- Les Allocations Individuelles de Solidarité

La prospective financière intègre, en 2022, une diminution globale des dépenses d'AIS de 27 M€ par rapport au BP 2021.

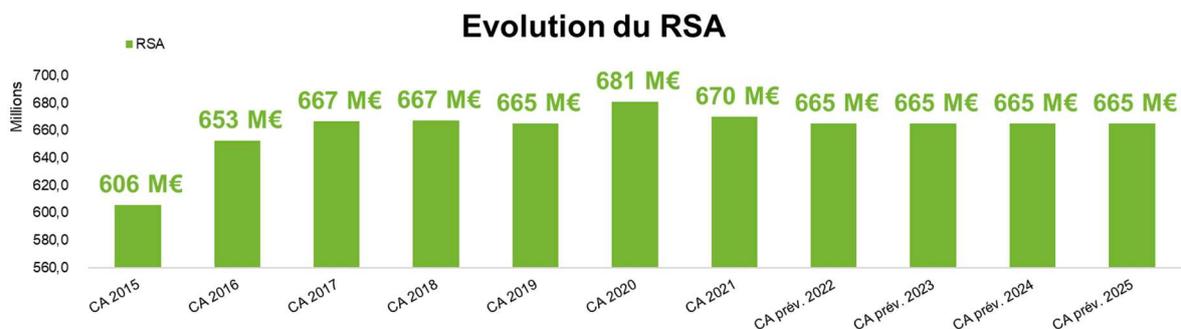
Le RSA

Les dispositifs volontaristes développés par le Département depuis 2015 en matière d'insertion, ont permis de fortement limiter l'impact de la crise sanitaire sur le nombre d'allocataires du RSA par un retour facilité à l'emploi. Au vu de ces éléments, une dépense de 665 M€ est pour l'heure projetée en 2022. Cette hypothèse est conforme à l'analyse rétrospective qui montre que, hors crise sanitaire, le Département est parvenu à stabiliser la dépense en valeur sur la période longue. Ce scénario suppose une évolution maîtrisée du nombre de dossiers grâce à une politique d'aide au retour à l'emploi renforcée.

¹ = dépenses de fonctionnement hors dette et hors dépenses exceptionnelles

² Fonds de péréquation DMTO et provisions

En 2022, le Département ambitionne d'amplifier significativement ses actions en matière de coaching en place pour les nouveaux entrants, en les ouvrant aux allocataires de longue durée (2 ans et plus), et en priorisant les 25-35 ans afin de les orienter vers l'emploi durable. A cet effet, le nombre de coaches emploi sera doublé, et le nouvel appel à projet 2022-2025 verra ses objectifs renforcés de façon à accompagner 40 000 allocataires tous les ans et à doubler les sorties vers l'emploi, portant à 10 000 le nombre de Nordistes insérés durablement chaque année par ce dispositif.



L'APA

Le Département connaît depuis plusieurs années une progression continue de ses dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). S'élevant à 179,4 M€ en 2013, elles ont atteint 257,9 M€ en 2021 (hors effets de l'avenant 43), soit une progression de 44 % sur la période (+78,5 M€).

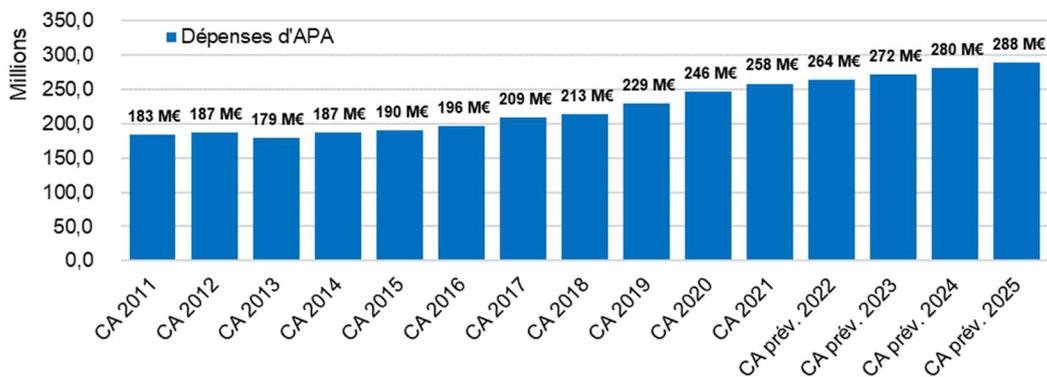
Celle-ci s'explique principalement :

- Par la géronto-croissance, c'est-à-dire le vieillissement de la population du Département, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant ainsi progressé de près de 5 % en moyenne par an depuis 2017 ;
- Par la poursuite de la mise en œuvre de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), se traduisant par l'augmentation des plafonds des plans d'aide et la baisse du reste à charge des bénéficiaires ;
- Par la revalorisation, depuis 2020, du forfait horaire des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de 1 € (engagement de 10 M€ supplémentaires en année pleine), et l'application de la convention titre IV avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (conditions d'exercice des SAAD) représentant un montant de 8,5 M€ sur 3 ans (2020 à 2022).

Après le travail de suivi et d'analyse mené sur la Prestation Compensation du Handicap lors du précédent mandat, l'APA constitue un enjeu majeur de la nouvelle mandature.

Pour 2022, les projections permettent pour l'heure d'estimer une dépense à hauteur de 263,6 M€ (+ 7,8 M€ / BP 2021). En prospective, la projection retenue se base sur une évolution de + 3 % par an.

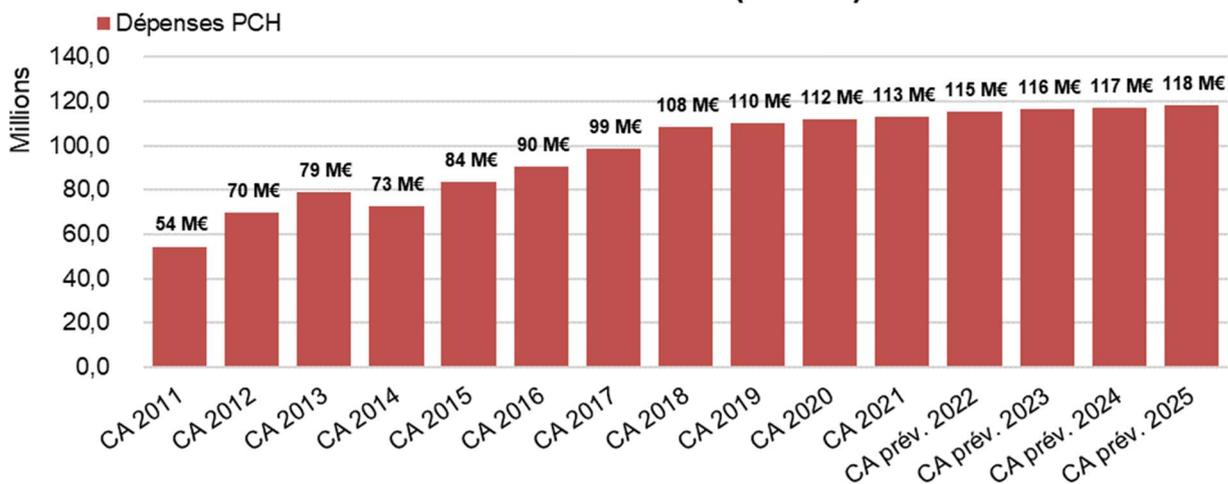
Evolution de l'APA



La PCH

Les travaux menés sur la Prestation Compensation du Handicap (PCH) au cours du précédent mandat, articulés notamment autour du maintien à domicile des personnes en situation de handicap, ont permis de stabiliser le montant de l'allocation. Pour 2022, le montant est estimé à 115,2 M€, soit une stabilité par rapport au BP 2021. En prospective, la projection retenue se base sur une évolution de + 0,82 % par an (correspondant à l'évolution moyenne du nombre de bénéficiaires depuis janvier 2021).

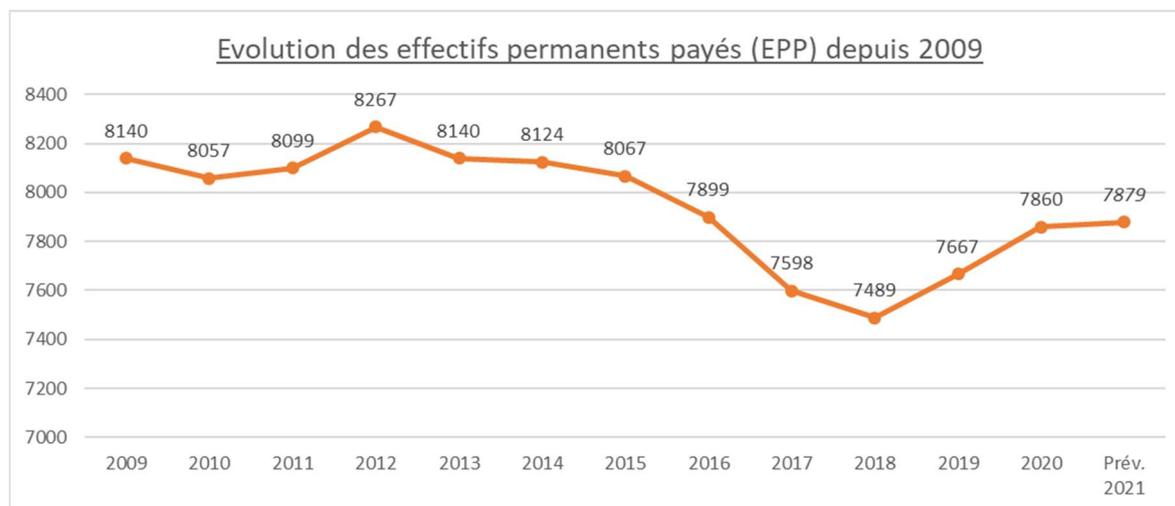
Evolution de la PCH (en M€)



- La masse salariale

Après plusieurs années de renforcement des ressources pour diminuer le nombre de postes vacants et pour accompagner de nouvelles politiques publiques (Coach emploi...), l'objectif est de tendre vers une stabilisation des effectifs. La masse salariale est donc projetée à effectif constant en tenant compte de l'augmentation naturelle des traitements (glissement vieillesse technicité).

Au 31 décembre 2020, l'effectif du Département du Nord était de 7 860 agents. Il était composé à 93,5 % de fonctionnaires et de 6,5 % de contractuels sur des postes permanents.



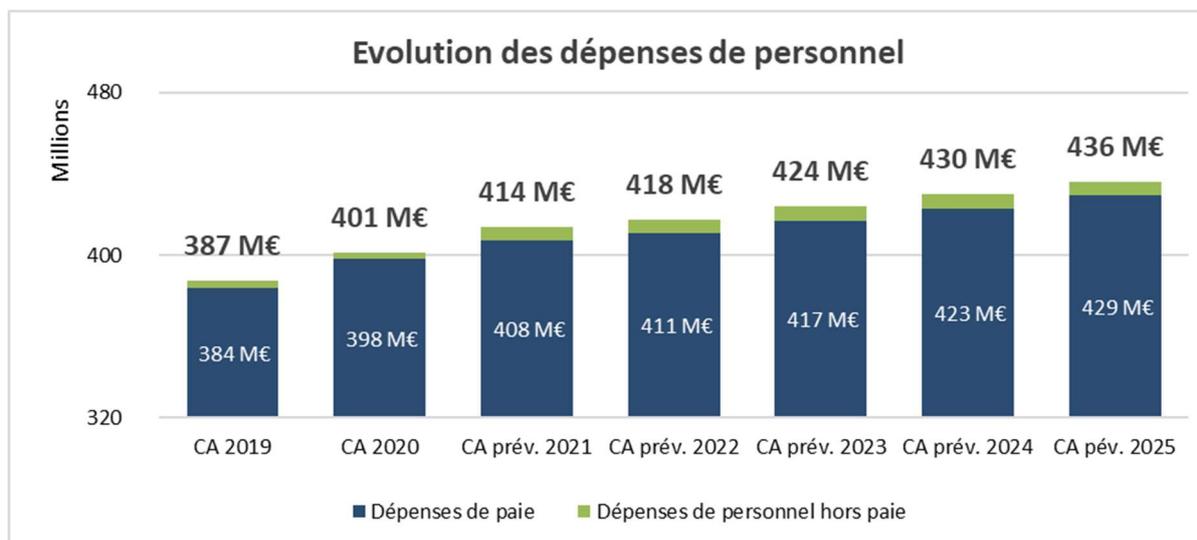
Au 31 décembre 2021, l'effectif du Département du Nord devrait s'élever à 7 879 agents sur postes permanents (93,5 % de fonctionnaires et 6,5 % de contractuels sur postes permanents).

L'effectif prévisionnel de 7 376 fonctionnaires au 31 décembre 2021 devrait se répartir par catégorie hiérarchique et par filière de la façon suivante :

Catégorie hiérarchique		Filière	
A	39%	Administrative	35%
B	18%	Technique (dont les agents des collèges)	35%
C	43%	Médico-sociale / Médico technique / Sociale	27%
		Autres (Animation / Culturelle / Sportive)	3%

Chaque année, depuis 2017, les Directions Générales Adjointes (DGA) déclinent leurs feuilles de route pluriannuelles en matière de ressources humaines, pour accompagner la modernisation de leur fonctionnement et le déploiement de leurs projets, tout en veillant à offrir le meilleur niveau de services aux usagers. Ce travail de prospective est soutenu par un dialogue de gestion régulier entre la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les DGA, qui a permis de contenir les dépenses de masse salariale.

Globalement, pour l'année 2022, la projection s'élève à 417,8 M€ (hors budget annexe du Laboratoire départemental), répartis en 410,7 M€ de dépenses de paie et 7,1 M€ de dépenses hors paie (formation, accompagnement, médecine professionnelle, subventions aux associations de personnel...).



Cette masse salariale se répartit de la manière suivante :

		Part de la masse salariale
Part salariale		71,3%
<i>Dont</i>	<i>Traitement</i>	54,4%
	<i>Régime Indemnitaire (dont l'allocation sociale et le CIA)</i>	14,5%
	<i>Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)</i>	0,9%
	<i>Supplément Familial de Traitement (SFT)</i>	1,1%
	<i>Allocation retour à l'emploi (ARE)</i>	0,3%
	<i>Participation au transport</i>	0,1%
Part patronale		28,6%

Les dépenses de paie de l'année 2022 se caractérisent par :

- Un effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), correspondant aux avancements d'échelon, aux avancements de grade et aux promotions internes. Le coût est estimé à environ 5,3 M€ ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires des agents de la Catégorie C, dont l'objectif est de conserver la référence au SMIC et de dynamiser l'évolution salariale de début de carrière. Le coût est estimé à environ 0,6 M€ ;
- Une revalorisation de l'allocation sociale (AS) en 2022. Les délibérations des 12/10/1998 et 20/10/2008 prévoient l'indexation de l'AS sur la valeur du point et sur le traitement indiciaire minimum mensuel. Le décret n°2021-1270 a porté l'indice minimum de 309 à 340. Le coût est estimé à environ 1,5 M€ ;
- Une indemnisation du télétravail qui sera mise en place à compter de janvier 2022, conformément aux dispositions de l'accord collectif signé le 8 juin 2021 entre le Département et les représentants du personnel. Lors de la séance plénière du Conseil départemental du 22 novembre 2021, il a été décidé de porter l'indemnisation journalière à 2,50 €. Le coût est estimé à environ 0,6 M€ ;
- Les recrutements intervenus en 2021, dont une partie cofinancée par l'Etat ou l'Union Européenne.

Le dispositif de rémunération des heures supplémentaires sera reconduit en 2022 dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Pour information, le coût des heures supplémentaires est évalué à 0,65 M€ pour l'année 2021.

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser. La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois et réseaux sociaux. Des conventions sont également conclues avec des écoles et universités du Nord pour promouvoir les atouts du Département auprès des jeunes en matière d'emploi.

Certains des dispositifs déployés participent au développement de notre « marque employeur » et ont un effet sur la masse salariale :

- Stages et apprentissage : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprenti(e)s afin de dynamiser les ressources humaines, faire connaître les projets du Département, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de profils ;
- Service Civique Volontaire : le Département du Nord accueille et accompagne 60 jeunes en service civique volontaire par an dans le cadre de l'accompagnement numérique des usagers ;
- Boursiers : le Département du Nord a lancé un dispositif permettant aux étudiants assistants sociaux en 1^{ère}, 2^e ou 3^e année d'étude, éducateurs spécialisés en 1^{ère} ou 2^e année d'étude, éducateurs de jeunes enfants en 2^e ou 3^e année d'étude, et infirmiers spécialité puéricultrice en 4^e année d'étude, de bénéficier d'une bourse. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de travailleur social, pendant une durée égale au versement de la bourse ;
- Immersion professionnelle des allocataires du RSA : ce dispositif permet de découvrir les métiers de la Collectivité et de candidater sur les postes ouverts au recrutement externe notamment ;
- Travaux d'Intérêt Général (TIG) : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche d'accueil des personnes condamnées à des TIG, en leur offrant une structure d'accueil et de réinsertion par le travail en collectivité.

Avec une ancienneté moyenne de plus de 16 ans, le développement des compétences des agents départementaux tout au long de leur parcours est également un enjeu de taille, tout comme la nécessité de leur offrir des passerelles de mobilité, notamment interne, ou d'accompagner la détection des talents.

Ces évolutions s'accompagnent également d'une politique de formation plus attractive, multimodale et s'adaptant aux défis présents et futurs du Département du Nord : Compte Personnel de Formation (CPF), parcours métiers, nouvelle convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), modernisation des outils de gestion, professionnalisation des équipes RH, développement de la formation à distance...

Le dynamisme impulsé à la formation interne « Nord académie » sera maintenu, en développant de nouveaux contenus selon des modes diversifiés, tout en valorisant les compétences pédagogiques des agents.

La Collectivité poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement de tous les agents par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,31 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé en décembre 2019, 2020 et 2021).

Depuis 2020, notre offre de service relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet d'anticiper les évolutions futures des métiers impactant nos activités, et de professionnaliser nos agents pour acquérir de nouvelles compétences par la mise en place de plans de formations cohérents. L'objectif est de disposer du personnel qualifié nécessaire aux missions actuelles et futures de notre organisation.

Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département du Nord est de 1 607 heures.

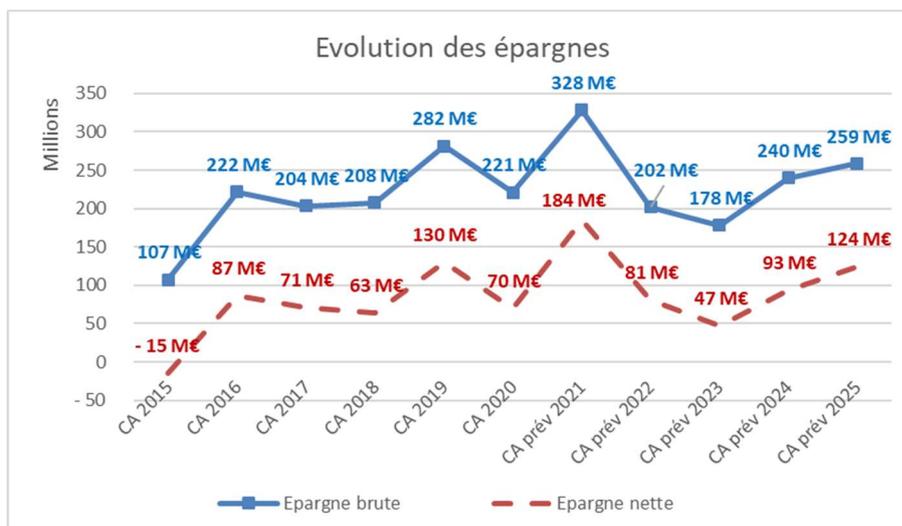
- Les autres dépenses de fonctionnement

Hors AIS, masse salariale et dépenses exceptionnelles³, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 2,5 % (+ 30,4 M€ / BP 2021), dont 16,1 M€ au titre du paiement des dépenses de l'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile (et pris en charge à 50 % par l'Etat pour 2022).

Cette variation permet aux services d'assurer leurs activités et actions tout en respectant la stratégie financière de la Collectivité.

Globalement, les autres crédits budgétaires sont reconduits avec quelques ajustements à la baisse (fin des surcoûts liés à la Covid 19) mais aussi à la hausse (dépenses de fluides notamment).

B. L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité concomitamment au maintien d'un endettement sain

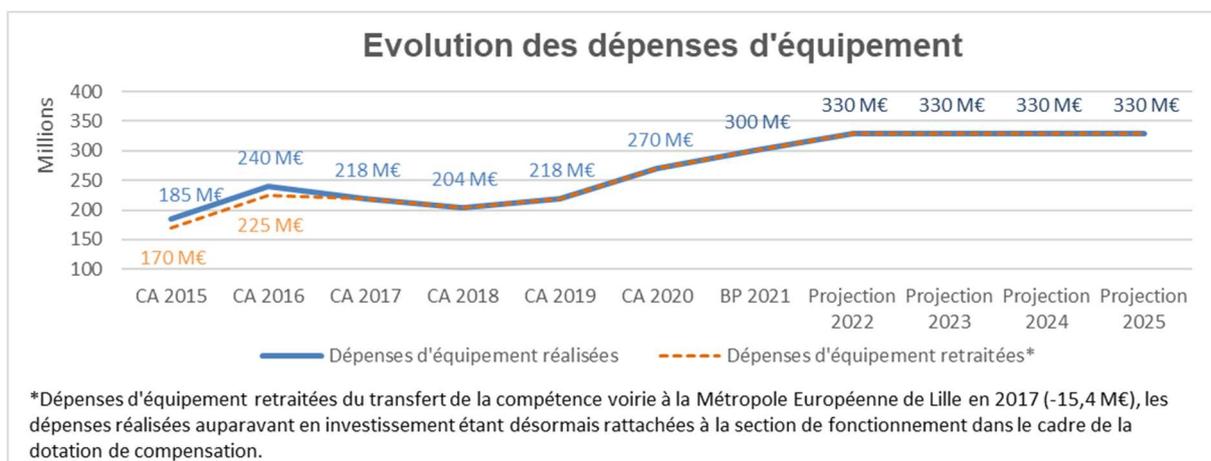


Les projections pluriannuelles de dépenses et recettes de fonctionnement telles que présentées plus haut permettent le maintien d'un haut niveau d'épargne et l'augmentation des investissements de la Collectivité, tout en lui permettant de maintenir la dette à son niveau actuel, soit 1,2 Md€.

1. L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité

La stratégie financière globale s'articule autour du renforcement, dans le prolongement du précédent mandat, des dépenses d'investissement de la Collectivité. Dans ce cadre, le Département prévoit de porter les dépenses d'équipement à 330 M€ par an sur toute la durée du mandat.

³ Fonds de péréquation DMTO et provisions



Cet investissement supplémentaire significatif (+ 30 M€/BP 2021) doit bénéficier, tant à l'aménagement du territoire, qu'à l'accompagnement des habitants dans leur vie quotidienne.

Sur les collèges, outre la finalisation des projets de Cambrai – Paul Duez, de Marcq-en-Barœul – Rouge Barres ou la demi-pension de Sin-le-Noble, le Département mise sur un ambitieux programme de rénovation durable (toitures, LED, panneaux solaires...) pour participer pleinement à ses objectifs dans le cadre de « Nord durable ». A ce titre aussi, le Département a prévu de mobiliser des crédits importants dans la rénovation thermique de quatre collèges dans l'Avesnois, dans le cadre du Pacte 2 Sambre-Avesnois.

Par ailleurs des moyens supplémentaires seront alloués aux programmes numériques et d'autres grands projets de construction/rénovation verront le jour (Marquette – Debeyre, demi-pension Roubaix – Sévigné, Mouvaux – Van der Meersch, Wattrelos – Neruda).

La priorité départementale sur le développement durable s'exprime, bien sûr, au travers de la politique du développement territorial par le biais de moyens renforcés sur les espaces naturels et l'environnement (que ce soit dans l'aménagement des sites naturels ou les opérations cyclables).

En matière d'infrastructures, le Département poursuit ses ambitions d'aménagement du territoire par la mise à niveau des équipements existants, et la mise en œuvre de grands programmes structurants (contournement nord de Valenciennes, doublement de la RD 70, contournement de Maubeuge, RD 500, RD 642, opération spécifiques cyclables).

Le Département soutient, par ailleurs, les grands projets stratégiques du territoire tels que le Canal Seine-Nord Europe, le haut débit (par le biais du syndicat mixte très haut débit) et le métro Lillois.

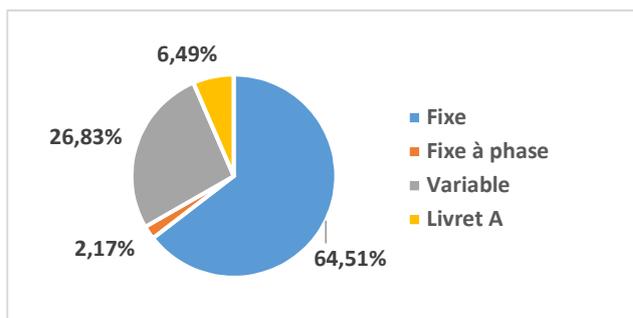
Des crédits importants seront aussi mobilisés sur les équipements culturels (Forum antique de Bavay, extension du musée Matisse) et sur les bâtiments administratifs (Forum, UTPAS Lille Moulins, Services départementaux à Cambrai et Douai, EPDSAE Monceau St Waast – Aulnoye Aymeries...).

Enfin, le Département finalisera les programmations antérieures d'aides aux territoires et veillera à soutenir de nouveaux projets en allouant des moyens supplémentaires aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) et Villages et Bourgs (ADVB), tant sur des opérations classiques que sur les thématiques bordures et trottoirs, voirie ou sécurisation des RD en agglomération.

2. Le maintien d'un endettement sain

Le Département a pour objectif de stabiliser le niveau de son encours de dette sur le mandat à venir.

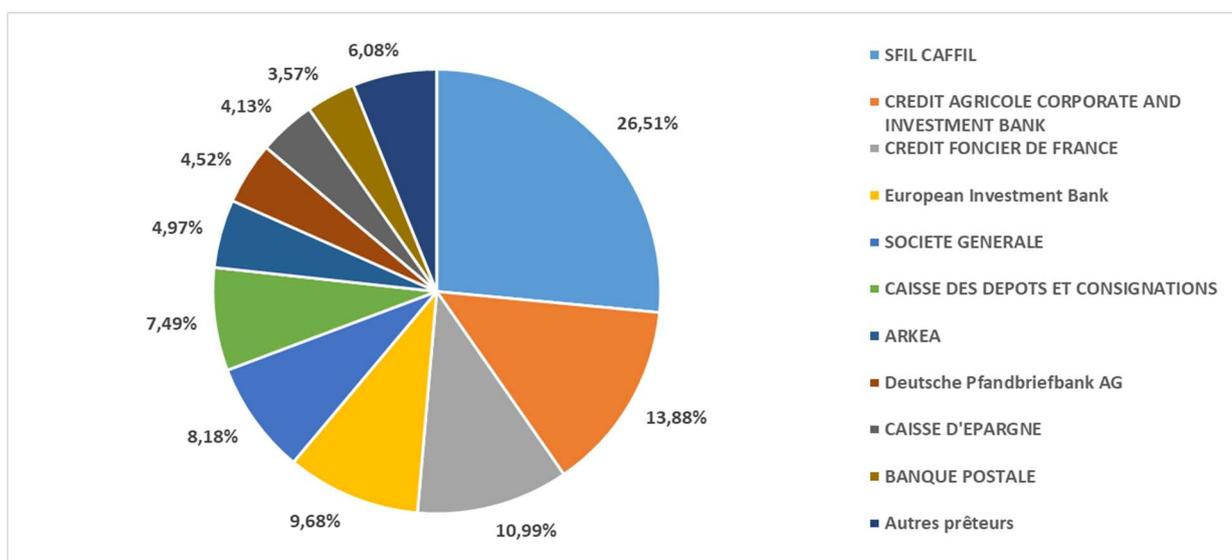
C'est une dette *maîtrisée* car les perspectives d'évolution de recettes et dépenses permettent d'envisager a minima une stabilité de la dette et un maintien de ratio très positif. Le Département dispose en effet d'une dette courte (la plupart des nouveaux emprunts sont remboursés sur 15 ans), avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 1 mois.



C'est aussi une dette *sécurisée et saine*. En effet près de 67 % de l'encours est indexé sur taux fixe et un peu plus de 33 % sur taux variable sain (100 % de la dette départementale est classée 1A dans la charte Gissler). Le Département a donc peu à craindre d'une remontée des taux.

C'est aussi une *dette optimisée* : dans un contexte de baisse des taux, le Département a su négocier ses prêts avec des taux fixes descendus jusqu'à 0,33 %. En outre, la signature de contrats avec des investisseurs institutionnels, notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), permet de s'assurer des niveaux de taux qui restent compétitifs dans les années à venir. Au global, au 1^{er} janvier 2021, le taux moyen de la dette du Département du Nord est de 1,53 % contre un taux de 1,86 % pour la moyenne des Départements. Ce résultat a été possible, car l'amélioration de la situation financière de la Collectivité lui garantit la confiance des prêteurs et donc la capacité à emprunter à des taux faibles sur les marchés.

Enfin c'est une dette *diversifiée* (le stock de dette est réparti entre 13 établissements bancaires) qui prémunit la Collectivité d'un choc exogène sur l'un de ses partenaires bancaires.



CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local - Ajustement des enveloppes cantonales pour l'année 2022.

Par la délibération DDL/2012/1571 des 17, 18 et 19 décembre 2012, le Conseil général a décidé la création du fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL), issu de la fusion des anciens fonds de soutien aux projets d'arrondissement. Il a été modifié par le Conseil départemental le 12 avril 2016 (DDL/2016/164).

Ce dispositif permet de financer des structures, projets ou actions couvrant des domaines diversifiés (secteur associatif généraliste, sportif, culturel, manifestations, actions ponctuelles ou fonctionnement général). Les Conseillers départementaux proposent à l'assemblée délibérante plusieurs fois par an, à échéance fixe, une liste d'actions à financer. Plusieurs Conseillers départementaux peuvent se regrouper pour cofinancer une même action.

Les modalités d'instruction sont les suivantes :

- le financement d'associations culturelles, de sectes, de groupes politiques ou de syndicats est exclu ;
- le montant minimal des subventions à attribuer est fixé à 250 €.

L'enveloppe budgétaire globale est calculée à raison d'un montant unitaire par habitant, sur la base de la population totale de chaque canton, telle que définie par l'INSEE.

Au 1^{er} janvier 2022, la population départementale légale totale est fixée à 2 638 696 habitants.

Par délibération DAT/2020/30 du 3 février 2020, les enveloppes cantonales AIL ont été fixées à 0,85 €/habitant. Il a été proposé de mettre fin, à compter de l'année 2022, au dispositif Fonds Départemental d'Intervention (FDI), créé par la délibération DDL/2016/164 du Conseil départemental du 12 avril 2016 et de réaffecter les crédits qui y étaient consacrés, soit 300 000 €, sur les enveloppes cantonales du dispositif AIL. Sur la base de la population définie ci-dessus, le montant supplémentaire par habitant s'établit à 0,11 €. Il est donc proposé de porter le montant des enveloppes 2022 à hauteur de 0,96 €/habitant.

L'enveloppe AIL annuelle 2022, somme des enveloppes cantonales arrondies à l'euro entier le plus proche, est donc fixée à 2 533 252 €.

Conformément à la délibération DAT/2021/387 du 22 novembre 2021, dans le cadre de la reconduction du dispositif AIL en 2022, le solde non utilisé en 2021 de chaque enveloppe cantonale concernée pour un montant total de 455 099 € sera réinscrit au BP 2022, sous réserve de son approbation, en nouveaux crédits sur chacune des enveloppes concernées et viendra en complément des enveloppes 2022.

Ainsi, l'enveloppe annuelle globale 2022 est fixée à 2 988 251 €. La répartition 2022 par canton est jointe en annexe n° 1.

Les Conseillers départementaux pourront proposer une liste d'actions à financer qui seront approuvées lors des prochaines assemblées délibérantes.

Je propose au Conseil départemental :

- de fixer les montants des enveloppes cantonales 2022 repris en annexe n° 1, pour un montant total de 2 988 251 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2022, sous réserve de son approbation, à l'opération 35001OP001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35001OP001	35001E15	2 990 000 €	0 €	0 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Prolongation des pactes conclus avec la Fédération Française des Bâtiments (FFB) et la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP).

Dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et afin de faciliter la reprise d'activité du secteur du BTP, lourdement touché par le premier confinement lié à la Covid-19, le Conseil départemental du Nord a autorisé, par délibération du 17 mai 2021, la signature de deux pactes de relance, de confiance et de solidarité avec la Fédération française du bâtiment (FFB) et la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP).

Côté Département, il s'agit de simplifier et accélérer le règlement des marchés publics afin de ménager la trésorerie des entreprises titulaires : limitation de la retenue de garantie, augmentation du taux de l'avance, respect des délais de paiement, plafonnement des pénalités de retard et modulation des révisions négatives.

Côté entreprises, les engagements portent notamment sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, avec l'appui du Département et de son réseau ainsi que le développement des pratiques environnementales dans les marchés, en adéquation avec Nord durable.

Prévus initialement pour s'achever fin 2021, les deux pactes signés en mai 2021, prévoient la possibilité de leur prolongation. Or, les impacts de la crise sanitaire n'ont pas disparu, particulièrement sur le plan de l'emploi et la conjoncture actuelle dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, avec notamment la hausse très conséquente du prix des matières premières et des difficultés d'approvisionnement.

Aussi, il est proposé de prolonger la durée de ces pactes tant avec la FFB qu'avec la FRTP, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser la prolongation des deux pactes de relance, de confiance et de solidarité conclus avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP), jusqu'au 31 décembre 2022.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Accord transactionnel dans le cadre du marché n° 2017-502588 relatif à la mise en place de collecte et d'affranchissement du courrier et prestations annexes dans plusieurs services du Département du Nord par la Société Courrier Plus

Le Département du Nord avait lancé, en 2017, une procédure d'appel d'offres pour la mise en place de collecte et d'affranchissement du courrier et prestations annexes dans plusieurs services du Département du Nord. La Société Courrier Plus avait alors été choisie.

En 2021, suite à un nouvel appel d'offres relatif au renouvellement de ce marché, la Commission d'Appel d'Offres du 28 septembre 2021 a retenu la Société XPERT France Nord.

La Société Courrier Plus, candidat non reconduit, a alors déposé un référé précontractuel le 6 octobre 2021, un mémoire en défense a été transmis au Tribunal Administratif et l'audience s'est tenue le 27 octobre dernier.

Le Juge administratif a annulé la procédure de passation de l'Accord-cadre.

Cependant, la Société Courrier Plus a poursuivi ses prestations afin de permettre la continuité de service et la mise en place à l'interne d'une nouvelle organisation prenant en charge le courrier des douze sites concernés.

L'ensemble de ces prestations, effectuées du 1^{er} octobre au 10 décembre 2021 inclus, représente un montant de 151 437,37 € dû à la Société Courrier Plus. Le marché étant terminé, le Département propose, pour régler cette facture, la signature d'un protocole transactionnel avec cette société, annexé au présent rapport. La somme globale forfaitaire et définitive de 151 437,37 € TTC mettra ainsi fin au litige.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le protocole transactionnel entre le Département du Nord et la Société Courrier Plus à Villeneuve d'Ascq, dans les termes du projet joint en annexe du rapport, pour un montant de 151 437,37 € TTC, somme globale forfaitaire et définitive, qui mettra fin au différend qui oppose le Département du Nord à la Société Courrier Plus au titre des sommes dues à l'issue du marché 2017-502588, relatif à la mise en place de collectes et d'affranchissement du courrier et prestations annexes pour le Département du Nord dont elle était titulaire ;

- de verser à la société Courrier Plus une somme globale forfaitaire et définitive d'un montant de 151 437,37 € TTC.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
32004OP011	32004E01	1 692 708	1 385 985	151 437,37

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Extension du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Par délibération référencée DRH/2017/436 du 18 décembre 2017, le Conseil départemental a décidé de mettre en œuvre le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents départementaux.

Cette délibération prévoyait que le RIFSEEP s'appliquerait aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale n'en bénéficiant pas au 1er janvier 2018, au fur et à mesure de la parution des arrêtés ministériels fixant la liste des corps de référence équivalents de l'État qui sont appelés à en bénéficier, et de leur transposition par une délibération appropriée.

C'est ainsi que les délibérations du 19 novembre 2018, du 3 juin 2019 et du 29 juin 2020 sont venues compléter celle du 18 décembre 2017. Le tableau ci-dessous reprend les cadres d'emplois concernés pour chacune d'elle :

Délibération	Catégorie	Cadre d'emplois concernés
n° DRH/2017/436 du 18 décembre 2017	A	- Administrateurs - Assistants socio-éducatifs - Attachés - Conseillers socio-éducatifs
	B	- animateurs - Educateurs des activités physiques et sportives - Rédacteurs
	C	- Adjoints administratifs - Adjoints d'animation - Adjoints du patrimoine - Adjoints techniques - Agents de maîtrise
N° DRH/2018/325 du 19 novembre 2018	A	- Attachés de conservation du patrimoine - Bibliothécaires - Biologistes, vétérinaires et pharmaciens - Conservateurs du patrimoine - Conservateurs de bibliothèques - Médecins
	B	- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
N° DRH/2019/192 du 3 juin 2019	A	- Ingénieurs en chefs

N° DRH/2020/241 du 29 juin 2020	A	- Cadres de santé paramédicaux - Cadres de santé (en voie d'extinction) - Conseillers des activités physiques et sportives - Educateurs de jeunes enfants - Infirmiers en soins généraux - Ingénieurs - Puéricultrices cadre de santé (en voie d'extinction) - Puéricultrices (décret de 2014) - Puéricultrices (décret de 1992) (en voie d'extinction) - Psychologues - Sages-femmes
	B	- Infirmiers (en voie d'extinction) - Techniciens paramédicaux - Techniciens
	C	- Adjoints techniques des établissements d'enseignement - Auxiliaires de puériculture

1- Mise en place du RIFSEEP pour 2 nouveaux cadres d'emplois

Les décrets n° 2020-1174 et 2020-1175 du 25 septembre 2020 créent respectivement le statut particulier des cadres d'emplois des :

- Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux,
- Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, modifiant le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, actualise les équivalences avec la fonction publique d'État des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux.

Ce décret précise que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales peuvent, à compter du 1^{er} mars 2020, mettre en place le RIFSEEP pour les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ayant un corps équivalent qui n'en bénéficie pas encore sur la base d'équivalences provisoires.

Il est donc proposé d'étendre le RIFSEEP aux cadres d'emplois des :

- Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux,
- Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux.

2- Mise à jour des montants annuels du RIFSEEP pour certains cadres d'emplois

Conformément à l'annexe 1 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié et aux arrêtés ministériels définissant les montants annuels du RIFSEEP pour les corps historiques de référence (équivalence dans la fonction publique d'Etat) des cadres d'emplois suivants : - Ingénieurs territoriaux (arrêté ministériel du 05/11/2021 concernant les ingénieurs de travaux publics de l'Etat),

- Psychologues territoriaux (arrêté ministériel du 4 février 2021 concernant les psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse),
- Techniciens territoriaux (arrêté ministériel du 05/11/2021 concernant les techniciens supérieurs du développement durable).

Il est donc proposé de mettre à jour les montants annuels du RIFSEEP des cadres d'emplois des :

- Ingénieurs territoriaux,
- Psychologues territoriaux,
- Techniciens territoriaux.

Conformément aux annexes 1 et 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, les tableaux joints en annexe 1 du présent rapport reprennent l'ensemble des montants annuels minimum et maximum de la part Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) ainsi que les montants annuels maximum de la part du Complément Indemnitare Annuel (CIA) pris en compte pour l'ensemble des cadres d'emplois des agents départementaux.

Je propose au Conseil départemental :

- D'étendre le RIFSEEP aux cadres d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux, ainsi qu'aux masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux ;
- De mettre à jour le montant annuel du RIFSEEP des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, psychologues territoriaux et techniciens territoriaux ;

dans les conditions reprises en annexe 1 du présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	81 335 836	0	16 730

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3.3.2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Les articles 3-3-2° et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permettent à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des agents contractuels, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté préalablement.

Les agents contractuels sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il s'agit d'une procédure dérogatoire au principe posé par l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Cette délibération précise le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des agents contractuels sur des postes existants lorsque les procédures de recrutement d'agents statutaires n'ont pas abouti sont les suivants :

- Des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires pour certains types d'emplois en nombre suffisant. C'est le cas notamment lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département.
- Certains postes, en raison de la spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.

Conformément aux dispositions citées ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée plénière d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les emplois énumérés dans la liste présentée en annexe, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

La délibération n° DRH/2020/118 du 24 avril 2020¹⁴³ précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des emplois contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail. Les agents non titulaires percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter la délibération n° DRH/2020/118 du 24 avril 2020, et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 20 postes détaillés dans les fiches jointes en annexe, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	81325833	0	953 980

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Etablissement Public Administratif "régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles" - Bilan d'activités 2019-2020 de l'abbaye de Vaucelles.

I – HISTORIQUE

En faisant l'acquisition du site de l'Abbaye de Vaucelles le 5 décembre 2017, le Département a souhaité sauvegarder un patrimoine exceptionnel et assurer la pérennité du site. Ce site présente en effet des atouts culturels, touristiques et économiques pour le territoire et il a vocation à jouer un rôle moteur sur son territoire, comme les autres équipements départementaux.

En 2018, la SARL Abbaye de Vaucelles a continué de gérer le site via une convention d'occupation précaire.

L'Etablissement Public Administratif (EPA) « régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles » a été créé le 8 octobre 2018 et a démarré son activité le 1^{er} janvier 2019. Ce statut permettait de créer une personnalité morale distincte du Département, d'assurer des missions de service public et des activités économiques accessoires et de préserver un niveau de maîtrise du Département sur l'équipement.

Toutefois, après 18 mois d'activité, la décision de reprendre en régie directe la gestion de l'équipement a été prise. En effet, les contraintes administratives et la mobilisation des ressources humaines de l'EPA sur des aspects juridiques, comptables... n'a pas permis un développement significatif de l'activité. La structure ne pouvait atteindre à court terme la taille critique permettant, d'une part, de mettre en œuvre un projet culturel ambitieux et, d'autre part, de suivre les différentes réglementations (marché, contrats de travail...), sans l'appui des services du Département.

L'EPA « régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles » a donc été dissous le 30 juin 2020, l'ensemble des droits et obligations de l'établissement tels que les contrats, marchés publics et les biens étant transférés au Département à compter du 1^{er} juillet 2020.

II – BILAN D'ACTIVITÉS DE L'EPA

En 2019, l'EPA a maintenu les événements qui ont fait la renommée de Vaucelles : l'exposition internationale d'orchidées, la fête de la Saint Hubert, l'exposition « Noël à Vaucelles ». Il a également organisé de nouveaux événements : le festival des Rameaux, les rendez-vous aux jardins, Lille Piano Festival, les musicales de Cambrai, des soirées littéraires.

En 2019, ce sont près de 22 000 visiteurs qui ont participé à ces temps forts ou visité l'Abbaye.

L'EPA proposait également la location d'espaces et 7 mariages ont été organisés à Vaucelles.

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire et l'annulation de la majorité des évènements qui étaient prévus. L'abbaye a ouvert ses portes le 12 mars 2020 avec l'exposition internationale des orchidées pour les refermer le 14 mars 2020, suite aux annonces gouvernementales.

Le 30 juin 2020, l'EPA a transféré son activité au Département. Il employait 9 personnes représentant 8 équivalents temps plein. A l'exception de la gestionnaire administrative et comptable qui n'a pas souhaité intégrer le Département, l'ensemble du personnel a été transféré dans l'effectif départemental. L'exercice 2020 (sur 6 mois) présente un résultat excédentaire de 312 000 €. Ce résultat s'explique par les recettes élevées au regard de l'activité réduite à un seul semestre, notamment la subvention du Département de 558 000 € qui représente 95 % du total des produits. En 2019, la subvention du Département pour l'année entière s'élevait à 580 000 €.

Le bilan de l'EPA au 30 juin 2020 présente un total d'actif de 608 000 €, constitué essentiellement de disponibilités (547 000 €). Les actifs immobilisés comptent pour 60 000 €. Le passif est quasiment intégralement issu de fonds propres, dont 312 000 € de résultat de l'exercice et 237 000 € de reports à nouveau.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la transmission des rapports d'activités 2019 (annexe 1) et 2020 (annexe 2) concernant l'Abbaye de Vaucelles.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Société Publique Locale (SPL) de Gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix - Présentation du rapport d'activité 2020

La Région Nord-Pas-de-Calais a décidé de construire un équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste, situé à Roubaix.

Pour l'exploitation d'un tel équipement, une Société Publique Locale (SPL) a été créée en vertu des dispositions de la loi du 28 mai 2010, pour le développement des sociétés publiques locales.

Pour le Département, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 (DSTEN/2011/1288) a acté la participation de la collectivité à la SPL. Cette dernière dispose d'un capital de 500 K€ réparti comme suit :

- Région Nord-Pas-de-Calais : 55 %, soit 275 000 €,
- Département du Nord : 25 %, soit 125 000 €,
- Ville de Roubaix : 20 %, soit 100 000 €.

Pour les périodes 2012-2017 puis 2018-2022, les collectivités actionnaires ont décidé de confier à la "SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du "Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", la commercialisation du site et l'organisation des activités compatibles avec le projet d'établissement.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le délégataire du service public a remis au Département du Nord un rapport concernant le service public de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, pour lequel il a reçu délégation. Le rapport annuel 2020 relatif au service délégué a été présenté au Conseil d'Administration de la SPL le 7 mai 2021. En application de l'article L.1411-3 du CGCT, dès la communication du rapport annuel, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport annuel du délégataire est annexé à la présente délibération.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du rapport annuel d'activité 2020 de la "SPL de Gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", en charge de l'exécution de la délégation du service public départemental (contrat d'exploitation de l'équipement), joint au rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Lancement des Appels à Projets des dispositifs d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et d'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT) pour l'année 2022 et attribution du dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) millésime 2022

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires de projet, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé son rôle en matière de solidarité territoriale.

Le Conseil départemental a défini les objectifs de la nouvelle politique d'aménagement et de développement des territoires le 13 juin 2016 (MCT/2016/2020) et institué des dispositifs de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités :

- l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB), destinée à l'amélioration du patrimoine public des villages et des bourgs ;
- le fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS), qui permet au Département d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux ;
- l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT).

Afin de mieux répondre aux attentes des territoires et à ses propres enjeux en matière de solidarités humaines et territoriales, le Département a, par la délibération DSTDL/2019/394 du 7 octobre 2019, élargi son dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » et y a intégré un nouveau volet spécifique « voirie communale ». Ce volet s'adressait initialement aux communes de moins de 2 000 habitants, mettant en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement de leurs voiries communales dont la gestion n'a pas été déléguée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Ce seuil a été porté, en 2021, aux communes de moins de 2 500 habitants selon les mêmes conditions de gestion.

Par ailleurs, fin 2020, afin de contribuer au plan de relance pour redresser l'économie suite à la crise sanitaire et faire la « France de demain », le Département a lancé un appel à projets ponctuel « Relance » au sein de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs. L'objectif était de soutenir l'économie locale, artisans et Très Petites Entreprises (TPE), en mobilisant la commande publique des communes au profit de travaux neufs ou de maintenance de leur patrimoine.

- 4/1 -

En 2021, ce sont ainsi 44,8 millions d'euros au titre de l'ADVB, du fonds de soutien aux PTS et à l'AAT et 9 millions au titre de l'ADVB - Relance, que le Département a engagés au titre du soutien de ces projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibré des territoires.

En 2022, le Département entend poursuivre et renforcer sa politique d'investissement en faveur du développement équilibré du Nord, en agissant de manière différenciée sur les territoires, dans une volonté d'équité territoriale, notamment au regard de leur situation économique et sociale.

Ainsi, ce sont 45,4 millions d'euros que le Département propose de consacrer en soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, via les dispositifs « Aide Départementale Villages et Bourgs », « Aide Départementale Villages et Bourgs – volet « Voirie communale », « Projets Territoriaux Structurants » et « Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales ».

Le présent rapport et ses annexes exposent :

- les modalités du dispositif de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022 ;
- les modalités du dispositif de l'Appel à Projets de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - volet « Voirie communale » 2022 ;
- les modalités d'actualisation des Projets Territoriaux Structurants d'intérêt 2022 ;
- les modalités du dispositif de l'Appel à Projets de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des routes départementales 2022.

La plateforme dédiée à la saisie de l'ensemble de ces demandes sera ouverte **entre le 1^{er} février et le 31 mars 2022**.

La liste des projets retenus au titre des programmations 2022 sera arrêtée par le Conseil départemental le 4 juillet 2022.

1. L'APPEL À PROJETS POUR L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS 2022

L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs a pour objectif d'améliorer le patrimoine public des villages et des bourgs. Il est proposé, en 2022, d'y affecter une enveloppe de 20 M€.

La notice de ce dispositif, présentée en annexe 1, détaille les modalités de financement, les travaux subventionnables et les modalités d'appréciation du Département du Nord pour l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022.

Quelques modifications notables ont été apportées au dispositif dont les principes ont été reconduits.

Bonification « Nord Durable »

La délibération cadre SEPPT/2019/224 "Nord durable - pour une transition écologique et solidaire" du 18 novembre 2019 a fixé 10 engagements en termes de politiques publiques durables, déclinés opérationnellement par la délibération SEPPT/2020/258 du 28 septembre 2020. Le Département est particulièrement attentif à ce que les communes et les Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) accordent une part de leur investissement à la prise en compte de ces objectifs « Nord Durable ». A cet effet, ces délibérations ont prévu la mise en place d'une bonification « Nord durable », concernant les dispositifs PTS et ADVB. Celle-ci est mise en œuvre dans le cadre des réponses à l'appel à projets 2022.

A ce titre, il est proposé de bonifier de manière différenciée :

- les projets répondant par nature aux enjeux de la stratégie Nord Durable ;
- les autres projets qui comportent des caractéristiques concourant à la stratégie Nord Durable.

Il est proposé d'appliquer directement cette bonification sur le montant de la subvention attribuée au projet. Les taux appliqués à la subvention seront progressifs, selon le niveau de performance « Nord Durable » du projet.

Pour cette 1^{ère} année d'expérimentation, le bonus « Nord Durable » sera appliqué à la seule programmation ADVB 2022, avant éventuelle extension à d'autres dispositifs en 2023.

Le détail des critères utilisés pour la bonification au titre de « Nord Durable » est présenté dans la notice du dispositif ADVB (annexe 1).

Communes éligibles

L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs est destinée à soutenir les projets d'investissements des communes de moins de 5 000 habitants (ou de leur intercommunalité si elle a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage), soit 540 communes en 2022 pour 752 697 habitants. Cette condition de seuil exclut du dispositif des communes qui, bien qu'ayant plus de 5 000 habitants, n'ont pas les moyens financiers et les ressources en ingénierie, pour faire face à tous leurs besoins en investissements à usage purement communal. Ces communes ont été reconnues comme « rurales », dans la terminologie départementale au titre de la délibération MCT/2016/273 du Conseil départemental du 12 juin 2016 et sont les suivantes :

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	POPULATION MUNICIPALE
BOURBOURG	DUNKERQUE	7 152
FLINES-LEZ-RACHES	DOUAI	5 598
LA BASSEE	LILLE	6 509
LE CATEAU-CAMBRESIS	CAMBRAI	7 030
TEMPLEUVE-EN-PEVELE	LILLE	6 332
WORMHOUT	DUNKERQUE	5 672

Afin de réduire l'effet de seuil mentionné précédemment, il est proposé d'ajouter ces communes « rurales » de plus de 5 000 habitants spécifiquement identifiées et reconnues par le Département, aux communes éligibles à l'ADVB.

La liste complète des communes éligibles figure en annexe 2.

2. L'APPEL À PROJETS POUR L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS – VOLET « VOIRIE COMMUNALE » 2022

L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - volet « voirie communale » a pour objectif de soutenir les opérations de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale, uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il est proposé, en 2022, d'y affecter une enveloppe spécifique de 4M€.

Les travaux subventionnables, les modalités de financement et les modalités d'appréciation figurent dans la notice de présentation du dispositif « ADVB - volet voirie communale » 2022, jointe en annexe 3.

Quelques aménagements ont été apportés au dispositif tel qu'il a été reconduit.

Communes éligibles

Il est proposé de passer le seuil d'éligibilité des communes à l'ADVB - volet voirie communale » de moins de 2 500 habitants à moins de 3 000 habitants, selon la même condition de gestion de la voirie.

La liste complète des communes éligibles à l'ADVB - volet « voirie communale » figure en annexe 4.

Travaux éligibles

L'ADVB voirie communale lancée en 2020 subventionne les projets d'entretien de la voirie communale déjà existante. Cette subvention prend en compte plusieurs éléments du projet, dont la signalétique par marquage horizontal.

Il est proposé d'étendre le subventionnement des travaux de voirie à la signalétique permanente complète y compris verticale pour plus de cohérence.

3. LES PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS D'INTERET 2022

L'appel à manifestation d'intérêt pour les Projets Territoriaux Structurants est lancé de manière bisannuelle. Ainsi, pour la programmation 2022, ne seront réexaminés que les projets déposés l'année dernière au titre des PTS 2021-2022, avec une priorité donnée aux projets retenus au titre des intérêts 2022, selon la liste délibérée en Conseil départemental du 27 septembre 2021.

Ces projets seront à réactualiser par les porteurs de projets sur la plateforme en ligne dédiée entre le 1^{er} février et le 31 mars 2022. Pour 2022, il est proposé d'y affecter une enveloppe de 20 M€.

4. L'APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES 2022

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les communes souhaitant réaliser des aménagements de type bordures et trottoirs le long des RD, au travers de participations différenciées selon la nature des travaux.

Il est proposé, en 2022, de reconduire à l'identique le dispositif approuvé par la délibération DV/2018/94 du Conseil départemental du 16 avril 2018, et d'y affecter une enveloppe spécifique de 1,4 M €.

Ces financements sont attribués selon les modalités d'intervention figurant dans la notice du dispositif, jointe en annexe 5.

Compte tenu de l'enveloppe annuelle disponible, une sélection des projets pourra être réalisée en fonction :

- de la concomitance des travaux communaux de trottoirs avec d'autres travaux ;
- du potentiel financier des communes ;
- des subventions déjà accordées les deux dernières années.

Ces financements à destination des acteurs communaux sont complétés par deux autres dispositifs présentés au cours de cette même séance du Conseil départemental :

- le dispositif de répartition du produit des amendes de police,
- le dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA).

Un calendrier spécifique s'applique pour ces deux dispositifs, au regard des règles d'attribution des crédits de l'Etat pour les amendes de police.

Je propose au Conseil départemental :

- de lancer l'Appel à Projets de l'« Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022 », dans les conditions décrites au présent rapport ;
- de lancer l'Appel à Projets de l'« Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie Communale 2022 », dans les conditions décrites au présent rapport ;
- de lancer l'Appel à Projets 2022 pour l'Accompagnement des projets d'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales, dans les conditions décrites au présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP001	25007E05	20 000 000 €	0 €	0 €
25007OP002	25007E05	20 000 000 €	0 €	0 €
25007OP003	25007E05	4 000 000 €	0 €	0 €
25005OP001	25005E04	12 800 000 €	0 €	0 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Canal Seine-Nord Europe - révision des Cahiers du Canal Solidaire

La démarche Grand Chantier, mise en place par l'Etat et copilotée avec la Région, vise à accompagner la construction du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et à optimiser ses retombées pour le territoire. Le Canal Solidaire est un des cinq axes de cette démarche (avec Canal Emploi, Canal Formation, Canal Entreprises et Canal Accueil).

Les Cahiers du Canal Solidaire (CCS) définissent l'offre de service de 6 départements à la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) pour la mise en place de clauses d'insertion par l'activité économique dans ses marchés. Ces 6 Départements sont le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Oise, départements sur lesquels le canal s'étendra, ainsi que deux Départements limitrophes, l'Aisne et le Val d'Oise.

Une première version de ces Cahiers a été adoptée par le Conseil départemental du 3 Juillet 2017 (MGPS/2017/65). La méthodologie a ainsi pu être mise en œuvre sur une partie des premiers marchés de la SCSNE, essentiellement des marchés d'études et de maîtrise d'œuvre.

Forts de cette première expérience, les Départements ont souhaité mettre à jour et adapter ce guide méthodologique à l'aune du lancement des principaux travaux de creusement du canal, de construction des écluses et des ouvrages d'art, ainsi que de mise en œuvre des mesures de compensation environnementale.

Les Cahiers du Canal Solidaire, en annexe, définissent ainsi, dans le détail, la procédure de mise en œuvre de la clause d'insertion :

- avant le lancement de la consultation : les Départements analysent l'opportunité d'insérer une clause d'insertion, définissent le volume d'heures que l'entreprise titulaire devra réserver à des personnes en insertion et désignent un référent, agent d'un des Départements, pour suivre le marché ; cette démarche s'accompagne d'un dialogue avec la SCSNE, qui intègre ensuite la clause dans le marché concerné,
- pendant la consultation : les entreprises peuvent interroger la SCSNE, qui saisira la coordination interdépartementale pour les questions relatives à la clause ;
- après l'attribution du marché : les départements accompagnent l'entreprise titulaire du marché dans la mise en œuvre de la C.I.A.E., depuis l'exposé des différents moyens pour s'acquitter de cette clause, à la proposition de candidats aux offres d'emploi, jusqu'au bilan définitif lorsque le nombre d'heures d'insertion est atteint.

Avec les Cahiers du Canal Solidaire, les départements s'organisent pour accompagner au mieux les entreprises et permettre à un maximum de personnes éloignées de l'emploi, en particulier des bénéficiaires du RSA, de retrouver un emploi. Ce document a fait l'objet d'une concertation étroite entre les 6 départements et avec la SCSNE.

Le Nord, principal département financeur du Canal Seine Nord Europe, poursuivra également ses démarches à destination des allocataires du RSA, notamment grâce à ses Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi, afin de les faire bénéficier d'opportunités d'emploi dans le cadre de ce projet.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la nouvelle version des Cahiers du Canal Solidaire, ci-jointe, définissant l'offre de service des Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne et du Val d'Oise à la Société du Canal Seine-Nord Europe pour la mise en place de clauses d'insertion par l'activité économique dans ses marchés ;

- de m'autoriser à signer les actes correspondants à la délibération et notamment toute convention qui aurait pour objet ou pour effet de marquer l'accord des six Départements sur la nouvelle version des Cahiers du Canal Solidaire et d'en définir les modalités de partenariat avec la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Modalités de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2021

Le présent rapport a pour objet d'approuver les critères de répartition du produit des amendes de police de la circulation routière pour l'année 2021.

Pour mémoire, le Département du Nord est chargé de répartir le produit des amendes, versé ensuite sous forme de subventions par la Préfecture, entre les Communes et Groupements de Communes de moins de 10 000 habitants en dehors de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Ces subventions, conformément à l'article R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, doivent permettre le financement des opérations suivantes :

Pour les transports en commun :

- Aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
- Aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
- Equipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

Pour la circulation routière :

- Etude et mise en œuvre de plans de circulation ;
- Création de parcs de stationnement ;
- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
- Aménagement de carrefours ;
- Différenciation du trafic ;
- Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

1. Projets subventionnés (tableau en annexe)

Il est proposé de reconduire le dispositif de l'année antérieure, avec les adaptations détaillées ci-après :

- prise en compte de l'évolution de la réglementation sur les feux tricolores suite à l'arrêté du 9 avril 2021 avec :
 - o l'ajout des feux verts récompense, au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 25 000 € ;
 - o l'ajout des feux micro-régulés, au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 25 000 € ;

- précision sur la signalisation renforcée à Leds en fusionnant les catégories « signalisation renforcée à Leds» et « panneaux électriques à Leds certifiés CE» en une seule catégorie « Signalisation renforcée à Leds », au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 20 000 € ;
- réévaluation du montant des subventions en faveur des cyclistes, en augmentant le plafond de participation à 50 000 € (au lieu de 40 000 €) pour la « création d'aménagements cyclables (hors agglomération) » ;
- réévaluation du montant des subvention en faveur des cyclistes, en décomposant la catégorie de travaux « création d'aménagements cyclables ou de sas ou la pose d'équipements de jalonnement cyclable en agglomération » en 3 catégories :
 - o Création d'aménagements cyclables (incluant la signalisation de police requise), sous-décomposée en :
 - Aménagement de type piste ou bande cyclable, au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 50 000 € ;
 - Aménagement de type « chaussée à voie centrale banalisée » (également appelée « chaucidou »), sous réserve du respect des recommandations existantes, notamment du plafond de trafic (< 5 000 véh./j), au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 30 000 € ;
 - o Création de sas vélo (au niveau de carrefours à feux), au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 5 000 € ;
 - o Fourniture et poste d'équipements de jalonnement cyclable, au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 10 000 €.

2. Hiérarchisation :

Il est rappelé que les travaux doivent pouvoir être engagés avant le 31 décembre 2023 pour les dossiers qui seront retenus en 2022.

Le nombre de demandes excédant régulièrement la dotation, les règles de hiérarchisation proposées sont les suivantes :

- retenir prioritairement les dossiers des communes non subventionnées en 2021 ;
- la subvention accordée à une commune sera plafonnée à 40 000 € au titre du présent dispositif ;
- diminuer globalement la subvention théorique de chaque commune dans des proportions raisonnables (au maximum de 15 %), cette solution sera privilégiée afin de satisfaire au plus grand nombre ; dans le cas contraire :
 - . une priorité sera donnée aux aménagements de cheminements piétonniers et cyclistes hors agglomération ou zones non agglomérées,
 - . les communes les moins fortement aidées l'année n-2 seront privilégiées,
 - . il pourra être retenu le critère du potentiel financier des communes.

3. Cumul avec d'autres subventions :

La subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police est cumulable avec d'autres subventions à l'exception du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération.

Sur routes départementales, elle est notamment cumulable avec la subvention au titre de l'accompagnement des projets d'aménagement de trottoirs. Dans le cadre des opérations de

développement local cofinancées par le Département et la commune, elle peut aussi diminuer le reste à charge pour la commune et le taux théorique de subvention est calculé sur la base de ce reste à charge. Il est néanmoins rappelé que, lorsque la commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet (III de l'article L. 1111-10 du CGCT).

4. Calendrier :

L'appel à projets sera ouvert à compter du 1^{er} février. Les dossiers devront ainsi être déposés avant le 31 mai 2022.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les critères de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour l'année 2021, conformément au dispositif décrit dans le rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Modalités d'attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour l'année 2022

Par délibération n° 4.1 DV/2019/430 du 18 novembre 2019, le Conseil départemental a approuvé un plan d'actions ambitieux en faveur du renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales. Dans ce cadre, depuis 2020, a été mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement des communes pour la réalisation d'aménagements de sécurisation **des routes départementales en agglomération**, avec un budget alloué de 3 000 000 €.

Le présent rapport a pour objectif de définir, pour 2022, les critères d'attribution de ces aides. Ils sont directement inspirés des critères de répartition du produit des amendes de police.

1/ Projets éligibles

Il est proposé d'accorder une participation financière pour les travaux de maîtrise des vitesses en traversée d'agglomération et de sécurisation des déplacements des différentes catégories d'utilisateurs qui ont pour objectif de :

- favoriser une conduite apaisée ;
- sécuriser et mettre en accessibilité les traversées piétonnes ;
- sécuriser la circulation en deux roues légers.

Il est proposé de reconduire en 2022 le dispositif approuvé pour l'appel à projets de l'année 2021, avec les adaptations détaillées ci-après :

- Prise en compte de l'évolution de la réglementation sur les feux tricolores suite à l'arrêté du 9 avril 2021 avec :
 - o l'ajout des feux verts « récompense », au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 25 000 € ;
 - o l'ajout des feux micro-régulés, au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 25 000 € ;
- Précision sur la signalisation renforcée à Leds en fusionnant les catégories « signalisation renforcée à Leds » et « panneaux électriques à Leds certifiés CE » en une seule catégorie intitulée « Signalisation renforcée à Leds », au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 20 000 € ;

- Abaisser le plafond de participation à 10 000 € (au lieu de 25 000 €) pour la « requalification (fourniture et pose) de la signalisation verticale de police d'un itinéraire » ;
- Réévaluation du montant des subventions pour les actions en faveur des cyclistes organisées en 3 catégories :
 - o Création d'aménagements cyclables (incluant la signalisation de police requise), sous-décomposée en :
 - Aménagement de type piste ou bande cyclable, au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 50 000 € ;
 - Aménagement de type « chaussée à voie centrale banalisée » (également appelée « chaucidou »), sous réserve du respect des recommandations existantes, notamment du plafond de trafic (< 5 000 véh./j), au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 30 000 € ;
 - o Création de sas vélo (au niveau de carrefour à feux), au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 5 000 € ;
 - o Fourniture et poste d'équipements de jalonnement cyclable, au taux de subvention de 75 %, avec un plafond de participation de 10 000 €.

2/ Hiérarchisation

Les travaux doivent pouvoir être engagés avant le 31 décembre 2023 pour les dossiers qui seront retenus en 2022. Si le nombre de demandes excède la dotation, les règles de hiérarchisation proposées sont de :

- favoriser les communes qui n'ont pas été aidées en 2021,
- plafonner à 60 000 € la subvention accordée à une commune,
- diminuer globalement la subvention théorique de chaque commune dans des proportions raisonnables (au maximum de 15 %),
- favoriser les communes suivant leur potentiel financier.

3/ Cumul avec d'autres subventions

Cette aide n'est pas cumulable avec une subvention accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Elle est cependant cumulable avec l'aide départementale accordée au titre de l'accompagnement des projets d'aménagement de trottoirs le long des routes départementales. Dans le cadre des opérations de développement local cofinancées par le Département et la Commune, elle peut aussi diminuer le reste à charge pour la commune et le taux théorique de subvention est calculé sur la base de ce reste à charge.

Il est néanmoins rappelé que, lorsque la commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet (III de l'article L. 1111-10 du CGCT).

Lors du dépôt des demandes, chaque dossier devra comporter le plan de financement global du projet concerné.

4/ Calendrier

L'appel à projets sera ouvert à compter du 1^{er} février 2022. Les dossiers devront être déposés avant le 31 mai 2022.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les modalités d'attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour l'année 2022, conformément au dispositif décrit dans le rapport et ses annexes.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25005OP002	25005E04	26000000	0	3000000

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Rapport 2022 sur la situation du Département en matière de développement durable - année de référence 2021

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2, a introduit pour les Conseils départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Celui-ci est présenté à la même séance que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), car il constitue un outil d'aide à la décision permettant d'éclairer les grandes orientations de la collectivité. Il vise notamment à répondre aux finalités suivantes :

- la lutte contre le dérèglement climatique ;
- la préservation de la biodiversité et de ses écosystèmes,
- la protection des milieux et ressources naturelles ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- le bien-être de tous les individus et ce en harmonie avec la nature ;
- l'écodéveloppement des modes de production et de consommation.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable couvre les champs des politiques tournées vers les territoires et les habitants, le fonctionnement interne du Département du Nord, ainsi que les principes de gouvernance mis en place.

Le second rapport annuel depuis l'adoption de la stratégie « Nord Durable »

Au vu des données scientifiques récentes, particulièrement préoccupantes sur l'évolution du climat et l'érosion de la biodiversité et des sérieuses menaces que font peser ces perspectives pour la prospérité, la stabilité et la sécurité à l'échelle mondiale et locale, le Département du Nord a souhaité renforcer son action et prendre la pleine mesure des changements systémiques à opérer dans les modes de vie et les modalités d'organisation de la société. Le Conseil départemental du Nord a ainsi adopté le 18 novembre 2019 la délibération cadre Nord durable (SEPPT/2019/224), nouvelle stratégie ambitieuse de transition écologique et solidaire.

En sa qualité de chef de file des solidarités territoriales et humaines, le Département a souhaité modifier ses propres pratiques en impulsant, facilitant et en encourageant l'ensemble des acteurs (agents, collectivités, citoyens, partenaires associatifs et entreprises) à une transition vers des politiques écologiques et solidaires, permettant ainsi d'apporter une contribution pour un avenir durable aux territoires du Nord.

Au-delà d'une réponse à l'urgence des défis environnementaux, le Département voit dans la transition écologique et solidaire un projet de société porteur de sens et d'enthousiasme, à même de transformer de manière positive les territoires et les modes de vie, de mobiliser et rassembler les Nordistes autour d'une démarche de bon sens et de tracer la voie d'un avenir plus juste, plus sûr et plus prospère.

Trois objectifs majeurs à horizon 2040 ont été fixés :

- accéder à la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales ;
- tendre vers la « Zéro artificialisation » nette pour les opérations du Département hors voirie ;
- atteindre 10 % d'autonomie alimentaire des territoires du Nord.

Concrétisation de l'ambition inscrite dans la délibération cadre, le Conseil départemental a adopté le 28 septembre 2020 (SEPPT/2020/258) le plan « Nord Durable », qui décline en 59 actions, les 20 engagements adoptés en 2019 en matière d'Administration durable et de Politiques publiques départementales.

La 11^{ème} édition du rapport annuel de développement durable présente :

- le bilan de la situation de la collectivité au regard du développement durable à travers des actions menées en 2021 aussi bien en interne, avec l'Administration durable, qu'en externe, avec les Politiques Publiques,
- les perspectives que le Département prévoit d'emprunter en 2022 en faveur de la transition écologique et solidaire « Nord Durable ». Leur mise en œuvre fera l'objet de délibérations si cela est nécessaire.

Ces actions illustrent la capacité du Département à construire, au plus près des besoins et attentes des Nordistes, un Nord prenant toute sa part dans la nécessaire transition écologique.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la présentation du rapport annuel de développement durable 2022 du Département du Nord - année de référence 2021.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Mise en œuvre du plan d'actions en faveur de la mobilité en milieu rural : programmation des lauréats de l'appel à projets "mobilités innovantes en milieu rural" 2021 et lancement d'une démarche d'élaboration de plans mobilité durables dans les collèges volontaires accompagnés par l'ADEME au titre de l'Appel à projets AVELO2

En tant que chef de file des solidarités territoriale et humaine, le Département du Nord considère l'amélioration de la mobilité des habitants des territoires ruraux comme un enjeu central pour ses politiques publiques. A ce titre, le Conseil départemental du Nord a voté le 1^{er} juillet 2019 un plan d'actions en faveur de la mobilité en milieu rural (SEPPT/2019/147).

PROGRAMMATION 2021 DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS « MOBILITES INNOVANTES EN MILIEU RURAL »

L'Appel à projets (AAP) « Mobilités innovantes en milieu rural » vise à encourager les expérimentations et les innovations dans le domaine de la mobilité du quotidien afin de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle et/ou la mobilité inversée. En 2021, le Département a lancé la 3^{ème} édition de cet Appel à projets.

Le Département souhaite accompagner les projets relevant des thèmes suivants : permettre la mobilité pour tous au quotidien, favoriser les usages partagés de la voiture, déployer sur les territoires des solutions innovantes en faveur des modes doux, proposer des solutions innovantes de mobilité inversée.

Les projets doivent présenter des bénéfices significatifs en termes sociaux, écologiques, économiques et sociétaux. La dimension transfrontalière est également recherchée.

L'Appel à projets (AAP) s'adresse aux communes, groupements de communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et associations relevant des territoires ruraux, tels que définis par la délibération cadre en faveur de la ruralité du 13 juin 2016 (MCT/2016/273).

L'Appel à projets (AAP), lancé le 15 mai 2021 et clôturé le 30 septembre 2021, a fait l'objet d'une large communication afin que l'ensemble des structures intéressées fassent connaître leurs projets. 27 dossiers ont été déposés. L'instruction technique a permis d'identifier les projets les plus qualitatifs au regard des critères de la délibération, de l'impact du projet sur le territoire, des objectifs de la stratégie Nord durable, des partenariats recherchés avec le Département ou d'autres acteurs locaux, de la qualité intrinsèque du projet et enfin de sa maturité.

Les projets retenus proposent différents leviers permettant de répondre aux enjeux de la mobilité en milieu rural : développement des modes doux, renforcement de l'autonomie des individus, levée des freins à l'insertion professionnelle, itinérance, projet culturel itinérant, développement des équipements de rechargement électrique, développement de circuits courts, etc.

Un « bonus Nord durable » a été appliqué aux 5/2 projets s'inscrivant de manière exemplaire dans la démarche Nord durable, notamment en matière de développement de la mobilité cyclable et décarbonée.

Ainsi, il est proposé de retenir 18 projets pour un montant de 485 303 € représentant un montant total des projets de 924 245 € en investissement (liste des projets lauréats en annexe 1) dont 10 projets bénéficiant du bonus « Nord durable ». Par ailleurs, 7 dossiers ont été retenus en « Intérêt 2022 », car ils ne sont à ce jour pas suffisamment mûrs et nécessitent un partenariat renforcé avec les services du Département (liste des projets « Intérêt 2022 » en annexe 1). Enfin, 2 dossiers ne répondent pas aux enjeux de mobilités identifiés dans l'Appel à projets.

Au cours de l'année 2022, le Département du Nord lancera une 4^{ème} édition de l'Appel à projets « mobilités innovantes en milieu rural ».

LANCEMENT DE LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGES A LA REALISATION D'UN PLAN DE MOBILITE DURABLE DES COLLEGIENS (PMDC)

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du 27 mars 2014, approuvé par arrêté inter-préfectoral, fixe des mesures règlementaires et d'accompagnement pour améliorer la qualité de l'air, notamment en réduisant la concentration dans l'air de particules fines et de dioxyde d'azote. Pour y parvenir, l'annexe 4 du PPA indique que les collèges, lycées et CFA de plus de 250 personnes (élèves et personnels) sont tenus de réaliser un Plan de Déplacement d'Etablissement Scolaire (PDES).

Le PDES est une démarche permettant de réaliser un diagnostic des mobilités des élèves et personnels, d'établir un plan d'actions et de suivre sa mise en œuvre de manière collégiale. Le Département, aux côtés du Rectorat, de l'ADEME, de la DREAL et de l'ADAV a entamé l'accompagnement à la réalisation par les collèges de leur PDES (31 à ce jour).

Afin de renforcer encore la qualité d'accompagnement des collèges dans ces démarches, le Département a candidaté à l'Appel à projets (AAP) AVELO2, lancé par l'ADEME pour la réalisation de Plans de Mobilité Durable des Collégiens (PMDC). Le Département fait partie des 31 lauréats de la région Hauts-de-France (255 à l'échelle nationale) de l'AAP AVELO2.

Concrètement, le Département désignera un bureau d'études qui accompagnera les collèges volontaires, impliqués dans une démarche de PDES, pour les doter d'un diagnostic approfondi des infrastructures et des pratiques de mobilité portant sur les conditions de déplacement et les moyens d'encourager la pratique du vélo des usagers des collèges. Le diagnostic aboutira à des préconisations, des schémas d'aménagement et d'itinéraires cyclables, dont la faisabilité technique et budgétaire aura été estimée en lien avec le Département afin d'assurer leur faisabilité.

Le bureau d'études retenu accompagnera 10 à 15 collèges volontaires par an pendant 3 ans (durée d'accompagnement de l'AAP AVELO2). L'accompagnement financier de l'ADEME pour cette action s'élèvera à 50 000 €. Afin de bénéficier de la subvention de l'ADEME, il est nécessaire de délibérer sur cette démarche, tout en sachant que le Président du Conseil départemental a reçu délégation de compétence pour les décisions à prendre en matière de marchés publics par délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/231 du 1^{er} juillet 2021.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer des subventions d'investissement dans le cadre de la programmation 2021 de l'Appel à projets « mobilités innovantes en milieu rural » aux porteurs de projets, repris dans le tableau, joint en annexe 1 du rapport ;
- de m'autoriser à signer les actes et décisions correspondants, notamment la convention dans les termes du projet, joint en annexe 2 du rapport ;

- 5/2 -
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2022, sur l'opération 23003OP004 ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes au marché de recrutement d'un prestataire pour accompagner la réalisation des Plans de Mobilité Durable des Collégiens, sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2022, sur l'opération 32004OP015.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
32004OP015	32004E18	166800	0	150 000
32004OP015	32004E17	0	27 401	50 000
23003OP004	23003E32	500 000	0	485 303

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a attribué la définition des régimes d'aides et de l'octroi des aides aux entreprises à la Région.

Néanmoins, le législateur a prévu que le Département puisse soutenir le milieu agricole à la fois en accordant des subventions au titre de l'équipement rural, mais également au titre de la promotion de la solidarité et de la cohésion territoriale sur son territoire départemental.

Le Département, acteur de proximité et partenaire essentiel du monde rural, souhaite ainsi au niveau de ses interventions en faveur du milieu agricole, renforcer l'équité territoriale, en confortant une agriculture durable, identitaire des territoires et en accompagnant les agriculteurs, en particulier ceux en situation fragile.

Une première convention de partenariat dans le domaine agricole entre le Département et la Région avait été signée en 2016 pour une période de 3 ans, puis elle a été renouvelée pour la période 2019-2021. Il est proposé de reconduire cette dernière uniquement pour l'année 2022, afin d'harmoniser le contenu et le calendrier des conventions départementales à l'échelle des Hauts-de-France.

Le projet de convention de partenariat, annexé au présent rapport, fixe le cadre général des modalités d'intervention du Département et la mise en œuvre du partenariat, avec pour objectifs :

- le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective,
- le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire,
- la promotion d'une agriculture dynamique, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois,
- le développement local et la diversification,
- l'accompagnement des agriculteurs en situation fragile,
- l'animation et la reconnaissance du monde rural,
- le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires,
- le logement en milieu rural et l'accueil familial à la ferme,
- le développement des énergies renouvelables.

Les modalités d'intervention du Département sont annexées à la convention.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département, la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France, en matière d'intervention dans le domaine agricole, annexée au présent rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 JANVIER 2022**

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 MAI 2022

Benjamin CAILLIERET,
Secrétaire de séance

Christian POIRET,
Président du Département du Nord